

CHRONIQUE INTERNATIONALE

Yann LE TROQUER

1990 marque sans conteste l'année de tous les défis pour les cinq pays du Maghreb, confrontés à des tensions politiques devant largement esquiver les questions économiques de l'avant-scène médiatique, tissant presque dans l'ombre la toile d'avenir de pays dépendant encore trop de leurs échanges extra-maghrébins :

Si le début de l'année semble se placer sous le signe de la construction maghrébine, dans un climat de relative stabilité, l'été apporte quant à lui des foyers de tensions politiques, internes aux échos internationaux non négligeables (avec la victoire du Front Islamique du Salut aux élections municipales du 12 juin en Algérie et la brouille franco-marocaine sur la question des Droits de l'Homme), ou internationaux aux retombées internes révélatrices (crise irako-koweïtienne dessinant une fracture arabo-arabe, voire arabo-occidentale).

Au niveau international, les questions d'ordre économique ne cessent d'agiter les préoccupations de dirigeants maghrébins, écartelés entre la nécessité de satisfaire aux exigences des grands bailleurs de fonds (empreintes d'austérité), et tenus de répondre aux demandes internes, garantes de la stabilité sociale et politique ; ce sont néanmoins les réponses apportées aux questions politiques qui vont dominer. Domination s'exprimant tant dans l'expression d'opinions publiques plus ou moins en phase avec leurs dirigeants (conflit sénégal-mauritanien, règlement du conflit sahraoui sous les auspices de l'ONU, question des droits de l'homme au Maroc, relations arabo-africaines de la Jamahiriya du Colonel Kadhafi, question palestinienne et crise du Golfe), que dans le nécessaire maintien d'un équilibre international, où les positionnements politiques s'inscrivent prudemment dans la logique qu'entraîne une dépendance économique dont les bailleurs de fonds se montrent particulièrement soucieux, plus encore lorsque leurs intérêts entrent directement en jeu (répercussions économiques de la crise du Golfe).

Sur le plan régional, il faut saluer la poursuite des efforts d'unification maghrébine dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, poursuivie par le président Ben Ali pour le premier semestre et reprise habilement par le président Bendjedid, malgré un contexte international défavorable. L'UMA se structure peut être plus qu'elle ne laisse encore percevoir au niveau interne, les fruits de ses réalisations, mais surtout, elle semble résister à la crise qui déchire le monde arabe et s'inscrit dans la volonté commune des cinq chefs d'Etat d'aboutir, face ou, avec une Europe communautaire dont le grand marché de 1993 et l'ouverture à l'Est, demeurent les principales inquiétudes.

Système mondial, échanges européens, échanges maghrébins et conflits régionaux traceront donc le plan de notre cheminement dans les relations internationales du Maghreb pour cette année.

I - LE MAGHREB DANS LE SYSTÈME MONDIAL

Mauritanie mise à part, du fait d'une économie encore très dépendante des aides extérieures, les pays du Maghreb semblent s'insérer de plus en plus dans le jeu de « l'économie-monde », où l'écroulement des économies basées sur un système étatiste socialiste en Europe de l'Est, ouvre pleinement l'avènement d'un modèle international teinté de libéralisme et d'austérité, clés indispensables aux investissements financiers ou commerciaux des bailleurs de fonds internationaux.

En Algérie, l'année 1990 s'illustre particulièrement par les efforts tentés par le gouvernement de M. Hamrouche, pour rétablir un niveau de confiance tel qu'il pourrait permettre la relance économique, nécessaire à la résorption d'une tension sociale latente. Face à un chômage croissant et à une hausse des prix due aux premières mesures d'un plan d'action visant à relancer l'économie nationale, et devant l'impossibilité d'un mouvement purement interne, c'est sur l'appel aux investisseurs étrangers que joue l'Algérie en cette année.

L'adoption d'un projet de loi sur la monnaie et le crédit le 26 mars devait aller en ce sens, en permettant le rapatriement des intérêts générés par les investissements et au besoin, des capitaux eux-mêmes investis. Si le capital des entreprises publiques algériennes demeure fermé, par contre il devient désormais possible à ces dernières de créer des filiales où les sociétés étrangères pourront même détenir une part majoritaire (un contrôle demeurant, par des exceptions portant sur des secteurs jugés stratégiques, tel que le pétrole par exemple). Pour les Algériens, c'est également la liberté d'investir à l'étranger, avec possibilité de s'inscrire, minoritairement encore dans le capital d'entreprises étrangères.

Cette ouverture sur l'extérieur se confirme le 23 août avec l'abrogation partielle du secteur public sur le commerce extérieur, exception faite aux produits jugés stratégiques tels que les denrées alimentaires.

Avec une dette extérieure écrasante (25,3 milliards de \$) dont le service absorbe environ 75 % des recettes d'exportations, (le reste étant absorbé par les importations de denrées alimentaires, l'autosuffisance ne dépassant pas les 30 %); avec un secteur d'exportation principalement réduit au pétrole et au gaz, et un tissu industriel sous-exploité faute de ressources suffisantes en devises pour répondre aux besoins de renouvellement et de maintenance, l'ouverture à l'étranger apparaît comme la meilleure issue, suivant en cela l'exemple des voisins tunisiens et marocains.

Si l'Algérie peut espérer attirer cet investissement grâce à ces mesures d'incitation financière, elle compte également l'attrait d'une force de travail nombreuse (25 % de la population active, majoritairement jeune étant au

chômage) mais *a contrario*, doit effacer l'image d'une population peu qualifiée et dont l'improductivité reste le principal handicap.

En matière financière, le projet de loi adopté en mars, affirme l'autonomie de la Banque centrale, devant ainsi limiter l'émission monétaire autrefois suscitée par les interventions de l'administration, et la contraindre à une gestion plus rigoureuse des dépenses de l'Etat. D'autres mesures vont également dans le sens d'un contrôle des flux monétaires, touchant ici les échanges des particuliers. Ainsi, l'adoption le 3 janvier du projet de loi de finance, prévoyant notamment l'instauration d'un paiement obligatoire de 3 500 dinars (sous forme d'échange de devise) à chaque entrée d'Algérien, résidant à l'étranger. Violamment dénoncée jusqu'au sein du gouvernement, cette mesure pénalise d'autant plus les familles de travailleurs émigrés aux revenus modestes, rentrant traditionnellement pour les vacances en Algérie ; mais face à l'impopularité de ce projet, le ministre de l'économie, M. Hidouci rappelait la situation des échanges en devise. Poursuivant dans cette logique, une nouvelle disposition douanière limitant à 10 000 dinars le montant annuel des achats permis à chaque citoyen à l'étranger, fut instaurée en juin.

Outre les nombreuses taxes nationales relevées sur les produits de loisirs (jeux, vidéo...) ou certaines denrées tels qu'alcools et cosmétiques, ces mesures risquent fort d'exaspérer une population dont la majeure partie, suit l'augmentation du prix des denrées alimentaires de base et la disparition de produits de consommation courante, tandis que se développe une nouvelle couche de spéculateurs (« trabendistes »), exploitant la pénurie en jouant sur les échanges parallèles de devises. Si les mesures adoptées par le gouvernement visent principalement à un contrôle plus strict de ces échanges, l'efficacité et l'acceptation de celles-ci par la population restent les principaux défis à relever.

L'agitation sociale, principalement chez les jeunes, la montée en puissance du Front Islamique du Salut (victoire importante aux municipales de juin) peuvent cependant inquiéter d'éventuels investisseurs soucieux de la sécurité de placements pour lesquels le marché international est désormais plus ouvert, (tant auprès des voisins maghrébins de l'Algérie, que surtout, auprès des nouveaux partenaires est-européens). Cependant le développement et la stabilité politique de l'Algérie sont une nécessité pour garantir à l'Europe communautaire une relative sécurité sur le flanc sud de la Méditerranée, notamment en ce qui concerne ce partenaire énergétique de premier plan.

Au niveau international, les dispositions adoptées ont vu le soutien de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) accordant un prêt de 26 millions de \$ pour l'application des mesures adoptées en mars. A celui-ci s'ajoute le 5 avril, la signature d'un accord de prêt visant au développement de projets d'irrigation.

Malgré ses difficultés internes, l'Algérie a privilégié le règlement de ses arriérés internationaux, refusant le recours au rééchelonnement de sa dette pour adopter en juillet, la formule d'un prêt international syndiqué de deux milliards de \$. Bénéficiant des retombées positives de la crise du Golfe,

à travers l'augmentation des cours du prix du pétrole, elle a pu, au mois de décembre, dégager un surplus d'exportation de 2,5 milliards de \$ lui permettant à moindre coût, d'aboutir aux mesures escomptées. Dès octobre, M. Hidouci annonçait ainsi le règlement de la totalité des arriérés commerciaux de son pays (600 millions de \$ environ) et assurait effectivement à la fin du même mois, le paiement de ceux-ci pour 350 millions de \$.

A défaut d'une confiance interne à retrouver, l'Algérie a donc joué en 1990 la confiance externe, s'ouvrant économiquement et financièrement aux investisseurs étrangers, en donnant comme preuve de bonne volonté, priorité au règlement de ses arriérés internationaux. Reste que le poumon d'oxygène offert par l'accroissement des recettes d'exportation dues à la crise du Golfe ne sera sans doute pas éternel et que l'avenir socio-politique du pays sera la véritable clé d'assurance et de confiance des investisseurs étrangers ; clé ouvrant une porte à double sens, puisque cette même stabilité nécessite indubitablement la présence d'une relance dont l'étranger semble aujourd'hui le meilleur garant. De plus, ceci semble un moindre mal, permettant encore au gouvernement algérien d'avoir une certaine marge de contrôle sur sa politique générale, marge qu'un recours, ou qu'un alignement total sur les exigences du Fonds Monétaire International scléroserait, aggravant par ses exigences les risques de tensions internes (licenciement de milliers de fonctionnaires, fermeture et privatisation d'entreprises, relèvement des taux d'intérêts et augmentation des tarifs publics) ; tensions dont le gouvernement n'a nul besoin face aux poussées d'une opposition s'affirmant.

Cette ouverture libérale avait déjà connue en 1989 des retombées positives quant aux nouveaux échanges entretenus avec les Etats-Unis. Appuyant la politique ouverte en mars le gouvernement des Etats-Unis signait le 22 juin à Washington un accord visant à encourager les investissements américains, tandis que nombre de prêts ou aides étaient conclus dès le mois de mai (crédit fournisseur de 2,2 milliards de \$ le 23 mai ; accord de prêt de l'Exim Bank américaine en juin ; aide alimentaire de 195 millions de \$ en août). S'y ajoutait dès le 16 avril, la constitution d'une société mixte visant à la construction d'une usine d'hélium liquide et d'azote à Béthioua, société Helios, algéro-américano-française. Certes, la bonne volonté américaine trouve un intérêt indiscutable sur un marché où les investissements énergétiques pétroliers ou gaziers seront d'importance stratégique à l'avenir, notamment pour l'approvisionnement européen. De plus, l'Algérie, tout comme ses voisins maghrébins, reste le jeu d'une concurrence acharnée entre les Etats-Unis et la CEE pour la fourniture d'imports alimentaires.

Ce fut bien sous le signe des échanges économiques et financiers que fut placée l'année, confirmé par le déplacement du ministre algérien des mines et de l'industrie, M. Boussena, devant le congrès américain en novembre. S'il portait sur la coopération bilatérale en matière d'énergie, il devait aussi rassurer un partenaire, dont le rôle joué dans la crise irako-koweïtienne pouvait faire craindre un éloignement. Malgré la dénonciation du complot impérialo-sionniste tramé contre le peuple irakien par l'opinion publique algérienne, il semble que le gouvernement de M. Hamrouche ait tout fait pour rassurer son partenaire, et le renvoi sine die du « procès Bush » qui devait

se tenir à Alger le 10 décembre, marque indéniablement, au-delà des raisons de sécurité invoquées, la volonté de démontrer sa bonne volonté.

Autre partenaire nord-américain, le Canada confirme en 1990 son intérêt pour le Maghreb, se traduisant pour l'Algérie par la signature d'accords d'un montant total de 6 millions de \$ Canadiens, portant sur des mesures d'assistance dans le domaine de la qualité et des transferts de technologie (29 avril). Au second semestre, la signature d'un projet d'appui économique de 3 millions de dollars canadien au siège de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) le 14 septembre, suivi le 28 novembre de l'établissement d'un fonds de contrepartie algéro-canadien, démontrent une volonté d'intensifier des échanges dont la base porterait davantage sur le développement de secteurs porteurs, diversifiant l'avenir industriel algérien.

En ce qui concerne les rapports avec les partenaires est-européens, ceux-ci sont principalement marqués par quelques accords d'exportation de matériaux de construction vers l'URSS (600 bétonnières le 12 mars, et dix stations de concassage en octobre) ainsi que par la création d'une société mixte d'investissements et de commerce lors des travaux de la 13ème commission mixte du 8 juin. Du fait de l'écroulement de l'économie soviétique, les échanges économiques prennent le pas sur des relations politico-militaires, d'autant plus incertaines que l'URSS semble s'être placée dans une position d'attentisme prudent, face au déroulement de la crise du Golfe, cessant d'être le second pôle de l'équilibre mondial, échangeant sa rivalité de puissance internationale contre une aide développée avec l'Occident, lui permettant de survivre à ses décompositions internes.

Pour le reste de l'Europe de l'Est, de nouvelles perspectives d'exportation de gaz algérien semblent s'ouvrir par l'intermédiaire du gazoduc-est, notamment vis-à-vis des économies d'Europe centrale, cherchant de plus en plus à se détacher d'une dépendance énergétique trop importante, imposée autrefois par le puissant voisin soviétique.

Au Sud, l'Algérie conserve son rôle de leader tiers-mondiste, moins il est vrai par une intransigeance politique semblant désormais appartenir au passé, que par des relations bilatérales de coopération. Seules peut-être l'Afrique du Sud et la Namibie demeurent encore symboliques, la première par l'importance accordée à la libération du leader de l'ANC, Nelson Mandela en février (et les deux visites algériennes de celui-ci en cours d'année), la seconde par le développement du nouvel Etat, (voyant en janvier, outre la visite du président Namibien à Alger, la réélection de l'ambassadeur d'Algérie auprès de l'ONU à la vice présidence des nations unies pour la Namibie).

Ailleurs, la coopération sera mise à l'honneur par toute une série d'accords, portant tant sur la santé, le technique, les sciences ou la culture, que ce soit au Zimbabwe, au Niger, au Mozambique, au Mali (avec ici un effort tout particulier de lutte contre la déforestation et la désertification passant par la création d'une société mixte de gaz domestique).

Il faut encore souligner le rôle particulier joué par l'Algérie pour aboutir à une solution du « problème » Touareg, dont les affrontements sanglants

dont ils furent l'objet au Niger, provoquèrent un faible sursaut d'indignation internationale. Le retour massif d'environ dix-huit mille nomades de Libye et d'Algérie après leur déplacement dû à la grande sécheresse de 1984, représentait pour le pouvoir du Président Ali Saïbou un risque de déstabilisation faute de réinsertion possible. En mai, l'attaque de la prison et de la sous-préfecture de Tchintabaraden dans le nord du Niger entraîna une vague de répression de la part du gouvernement, provoquant plusieurs centaines de victimes chez les hommes bleus du désert. Soupçonnés d'appartenir à la Légion Islamique du colonel Kadhafi et d'être en fait des instruments de déstabilisation des régimes africains subsahariens, d'être également à l'origine de tous les trafics douaniers entre le Maghreb et ses voisins au Sud, ils furent l'objet des attentions des ministres de l'intérieur, Nigérois, Malien et Algérien réunis à Tamanrasset en juillet. Au terme de leur réunion, devait être créée une « commission de la circulation des personnes et des biens » chargée d'examiner principalement les problèmes sécuritaires posés. Le 8 et 9 septembre, la Libye rejoignait le trio et un accord était conclu à Djanet portant création de zones frontalières spécifiques, et devant également amener à un renforcement de la lutte contre l'émigration clandestine. Si ceci semble surtout permettre l'apaisement des tensions qui grandissaient tant au Mali qu'au Niger à l'égard du colonel Kadhafi, il n'est pas certain qu'un véritable règlement de la question Touareg ait abouti, question oh combien délicate puisque posant en fait le problème de l'héritage des frontières issues de la colonisation.

L'Algérie peut se targuer d'une bonne gestion de sa politique africaine, confirmée par ailleurs par l'octroi de trois aides au développement par la Banque Africaine de Développement (BAD) : signature d'un projet de développement hydro-agricole le 20 mars accord de soutien économique aux réformes algériennes le 30 mai et prêt consenti le 6 juin.

Cette bonne ouverture africaine intéressera par ailleurs les relations extrême-orientales de l'Algérie, du moins pour l'un de ses partenaires, puisqu'en juin, elle signait un accord de coopération économique et commercial avec l'Iran, au terme duquel elle représentera des sociétés iraniennes d'outillage agricole sur le marché africain. Outre l'établissement d'accords commerciaux bilatéraux, le réchauffement avec l'Iran allait s'accélérer tout au long de l'année, et aboutir le 13 décembre par la visite du président Benjedid à Téhéran. Effectuée dans le cadre de sa mission de conciliation face à la crise irako-koweïtienne, cette visite marque la fin de l'isolement iranien, isolement rompu par le renversement des alliances à des intérêts se succédant dans la seconde guerre du Golfe.

Au-delà de quelques visites Vietnamiennes, Pakistanaïses, Indonésienne portant principalement sur le développement des relations bilatérales, il est à souligner la signature à Bombay, en mars, d'une convention financière d'une ligne de crédit, en faveur de l'Algérie, portant sur 50 millions de \$ destinés au financement des importations algériennes, (convention pouvant rappeler à l'Occident certains devoirs en matière d'aide au développement). Mais bien évidemment, ce fut le Japon qui s'avérait le principal partenaire de la zone asiatique s'illustrant cette année encore par un quatrième accord de prêt,

portant l'originalité de n'être pas lié à l'achat exclusif de biens ou services japonais. Outre des aides non négligeables au développement, le Japon s'intéresse particulièrement au développement de la coopération énergétique, tant dans la production de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) (visite en ce sens d'une délégation algérienne au Japon en juin), que dans la coopération en matière de pétrochimie, d'exploration pétrolière ou d'assistance aux études géologiques et sismiques (visite de M. Hashimoto de la Japon National Oil Company JNOC en août septembre). L'intérêt japonais pour ce pays peut relever tant d'une volonté de diversification de ses sources d'approvisionnement énergétique que de la volonté de prendre pied sur un marché trop longtemps considéré comme la chasse gardée des anciennes métropoles coloniales. L'absence de relations historiques encore teintées de passionnel ; la disposition de fonds financiers importants connaissant des obstacles d'investissement sur le marché communautaire ou nord-américain du fait de mesures semi-protectionnistes ; le nouvel effort consacré à l'aide au développement international, peuvent être autant d'éléments amenant les investisseurs japonais, tant en Algérie que dans le reste du Maghreb. Ce fut d'ailleurs le centre des débats de la seconde commission économique mixte se réunissant les 17 et 18 octobre.

Comme assez régulièrement, le Maroc reste en cette année 1990 principalement marqué par la question des droits de l'Homme et par les tentatives opérées par le régime marocain pour sortir de l'impasse de la dette. Si en ce domaine, cette année 1990 verra quelques avantages consentis, en revanche, la question des droits de l'Homme sera de nouveau au centre d'âpres débats, lancés pendant le premier semestre par l'association humanitaire « Amnesty International », puis quelque peu effacés, par l'importance que cette question prendra dans le cadre plus restreint des relations franco-marocaines.

En matière de droits de l'Homme, 1990 commençait pourtant bien, puisque le Maroc signait le 4 février, la Convention internationale de l'ONU sur les droits des enfants. Cependant, comme le faisait remarquer en octobre l'organisation Marocaine des Droits de l'Homme, la ratification demeurait absente et aucune politique concrète en la matière n'était adoptée par les autorités. L'étendard de la défense, plus générale, des droits de l'Homme au Maroc, était principalement soutenu par l'action poursuivie d'Amnesty International ; action s'inscrivant directement dans le prolongement du « dialogue » médiatique engagé en 1989 avec le Roi Hassan II. Celui-ci avait invité Amnesty à visiter son pays lors de l'émission française « l'Heure de vérité ». Les 13 et 14 février, une mission s'entretenait avec le souverain Chérifien, mais loin d'aller dans le sens d'un apaisement, Amnesty rendait public six jours plus tard son rapport, dénonçant le recours systématique à la torture et appelant le roi à mettre fin aux violations relevées. Aux rapports et contre rapports, aux invitations et expulsions de représentants, le roi du Maroc finissait par tenter de trouver une voie de sortie en instaurant le 8 mai une Commission consultative des Droits de l'Homme, composée de membres de la société civile et politique et devant « tenir en échec les insuffisances quant aux droits de l'Homme, étudier les abus, et jouer un rôle de conseil auprès

du roi ». Sa première réunion le 5 juin devait étudier les rapports entretenus avec Amnesty, mais la question allait prendre une toute autre ampleur par l'ouverture de la brouille franco-marocaine.

L'émotion ne devait cependant pas gagner les milieux économiques et financiers internationaux relativement satisfaits des résultats de leur élève. L'importance des prêts accordés par la BIRD de janvier à mars, portant tant sur des projets de développement des infrastructures, que sur le développement du secteur industriel et d'exportation, démontrent la volonté internationale de soutenir un pays ayant scrupuleusement observé la logique des programmes d'ajustement prônés par le FMI. Cependant les mesures d'austérité, si elles ont principalement permis une baisse de l'inflation depuis les dernières années, se sont également traduites par une diminution importante des investissements publics, poursuivie par l'adoption le 3 mai, d'une loi de rectification de la Loi de finance prévoyant notamment une diminution de 12 % du montant de ces investissements. Si les autorités marocaines ont misé sur une relève opérée par le secteur privé (publication en avril du programme de privatisation du secteur public, dévaluation le 2 mai de 9,25 % du dirham, symposium international sur les zones franches les 4 et 5 mai et création d'une nouvelle zone au sud de Casablanca) la situation reste cependant fragile ; la rigueur ayant entraîné une insuffisance de dépenses dans certains secteurs sociaux, a aggravé les revendications d'une population touchée par la misère. Aussi la stratégie économique de M. Laraki soulève de plus en plus de critiques de l'opposition, tant de droite que de gauche, accusée notamment de parfaire aux demandes des bailleurs de fonds occidentaux en détournant les masses. La relance d'un service touristique, permettant de diversifier les recettes d'exportation, reste envisagée mais s'avèrera difficile si le climat de stabilité sociale s'aggrave encore, (comme ce fut le cas le 14 décembre où des « émeutes de la misère » firent une quarantaine de victimes, en marge du mouvement de grève générale lancé par l'UGTM et la CDT).

La dépendance énergétique du Maroc n'arrange certes pas une économie, qui avait pourtant enregistré des signes prometteurs au premier semestre (augmentation de 27 % des exportations pour 18,8 % des importations), et à cet égard le Maroc, contrairement à son voisin algérien a dû payer le surcoût d'une facture pétrolière (estimée à 2 milliards de dirhams), approvisionnée sur le marché libre à défaut de ses producteurs irakiens et koweïtiens. Reste donc, en attendant la réalisation des promesses d'autosuffisance énergétique (par exploitation d'un sol riche en schistes bitumeux), à maintenir l'équilibre assurant la confiance des investisseurs internationaux, sans lasser la patience des demandeurs nationaux.

Confiance garantie à trois reprises par l'annonce faite le 10 avril à New York, d'une réduction de la dette commerciale (dans le cadre du plan Brady) par la City Bank et la Banque Nationale de Paris, comprenant une première phase de rééchelonnement de la dette contractée avant le 3 septembre 1983 auprès des banques commerciales et portant sur 3,2 milliards de \$. Le 6 juillet, le FMI accordait lui un crédit stand-by de 134 millions de \$, en soutien au programme économique et financier tandis que la dette

publique se voyait octroyer un rééchelonnement sur 15 et 20 ans pour 1,2 milliards de \$, lors de la rencontre du Club de Paris le 11 septembre.

La confiance américaine semble toujours aussi forte, présente principalement dans le domaine militaire. Les visites des officiels politiques en matière de défense au début de l'année porteront principalement sur les possibilités de développement des effectifs militaires marocains (entretien Cheney-Filali du 22 février abordant la question d'un lot de 300 chars M60 devant être retirés d'Europe et intéressant le Maroc), mais aussi sur les positions marocaines, tant dans la question sahraouie que sur le proche Orient. Pour cette dernière région, l'envoi d'un contingent marocain auprès des Emirats Arabes, (conformément aux accords de défense), lors de la crise du Golfe, devait également rassurer Washington. Au-delà l'accent a été mis sur les deux points faibles de l'économie marocaine, se traduisant par un prêt de 23 millions de dollars pour l'importation de produits agricoles, le 24 avril, et par diverses mesures visant au développement des possibilités énergétiques : convention de recherche et d'exploitation en matière pétrolière mais aussi vente d'un réacteur de recherche nucléaire « Triga Mark II », relançant une coopération morte-née en 1985 (l'acquisition d'un réacteur Triga Mark I n'ayant jamais été livré) ; ceci s'inscrivant dans le cadre d'un programme d'étude sur l'éventualité de production électrique en coordination avec l'AIEA de Vienne.

L'autre partenaire Nord Américain, le Canada s'illustre lui par l'excellent niveau de ses échanges commerciaux, basés sur une coopération économique importante. Equipement en lignes téléphoniques (venant ainsi concurrencer les partenaires européens) fils, machines électriques, forages pétroliers et gaziers mais surtout, l'annonce en juin d'un accord de prêt d'un peu plus de 38,6 millions de \$ canadiens destiné à la compagnie Royal Air Maroc, pour la réalisation à Casablanca d'un centre d'essai de moteurs à réaction.

A l'Est, pas de grands changements, l'économique l'emportant sur le politique. la fin de l'année se révèle plus prometteuse avec principalement l'engagement de l'URSS à faire respecter à ses navires de pêche le « repos biologique » adopté par le Maroc, (devant permettre la reproduction de ses ressources halieutiques pendant le mois d'octobre). Tandis que novembre se révélait propice à la rencontre d'une délégation patronale marocaine auprès de l'ambassadeur d'URSS à Rabat, examinant les possibilités de développement des opérations commerciales entre les deux pays.

La politique était finalement marquée par le soutien accordé le 15 novembre par le vice ministre soviétique des affaires étrangères Petrovski à l'initiative marocaine d'un sommet arabe exceptionnel sur la crise du Golfe.

L'actualité africaine reste relativement sereine, marquée principalement par l'établissement de relations diplomatiques avec la Namibie en mars, la suppression des visas pour les citoyens Ivoiriens en juillet et des échanges plus importants au niveau politique avec la Guinée équatoriale et le Sénégal. Dans le premier cas, deux visites du Président Obiang (du 2 au 11 mars et les 7 et 8 septembre), et le 15 juin un don de cent tonnes de vivres marocaines

destinées à l'armée équatorienne. Auprès du second, et malgré l'hostilité mauritanienne à de tels contacts, visite d'une délégation parlementaire au Sénégal du 22 au 25 janvier étudiant plus principalement les relations bilatérales et la question sahraouie. En mars et avril, un rapprochement « religieux » des deux pays se traduisait par la visite du président Abou Diouf (de retour du Koweït) à Hassan II (actuel président de l'OCI recevant son successeur sénégalais pour 1991), et par la visite du ministre sénégalais des forces armées, assistant à une « causerie religieuse » présidée par le souverain Chérifien.

Avec l'Amérique du Sud, l'intérêt est principalement d'ordre énergétique voyant en août la visite du ministre mexicain de l'Energie, examinant les préoccupations marocaines pour trouver de nouvelles sources d'approvisionnement face à la crise du Golfe (et à la rupture de l'approvisionnement irakien), et en septembre la proposition du ministre Argentin des affaires étrangères, M. Cavallo, d'apporter une coopération en matière de technologie nucléaire civile, pouvant s'appliquer au réacteur américain Triga Mark II.

Enfin, l'Extrême-Orient reste lui aussi marqué principalement par les échanges économiques à améliorer avec la Chine (visite du ministre chinois des affaires étrangères le 25 juillet, M. Qichen examinant les moyens de développement des relations bilatérales en matière de coopération), se rétablissant avec l'Inde (conclusion d'un accord de vente d'acides phosphoriques pour 1990 portant sur 350 à 400 millions de \$) et restant au beau fixe avec le Japon. (Accords de prêts, pour l'ajustement structurel de 13 milliards de Yen le 13 mars et 2 milliards de Yen le 1er septembre portant sur la pêche et le secteur hydraulique, auxquels s'ajoute un accord de rééchelonnement de la dette le 4 septembre).

Pour la Tunisie, l'année est principalement celle des contre-chocs. Si l'activité politique de ce pays n'agite guère la scène internationale, les remous de cette dernière par contre, auront de multiples conséquences sur son développement interne. Outre les répercussions économiques de la crise du Golfe chiffrées aux alentours de 176 millions de dinars, la Tunisie a subi le contrechoc de la chute du prix des phosphates et d'un tassement de l'activité touristique, pôle principal de son commerce extérieur avec l'industrie textile.

Cependant, la croissance générale de l'économie a atteint un niveau inégal depuis 10 ans (6,5 %), notant principalement une hausse de près de 27 % dans l'agriculture et des investissements bénéficiaires dans le secteur privé du textile, du tourisme, des industries mécaniques et électriques. Reste une dette dont l'importance demeure préoccupante, avec un service englobant presque 22 % des recettes courantes. Cette dernière question devait être au centre d'une visite d'information d'une délégation de la BIRD au mois de mai, examinant les questions du libéralisme économique, de la relance des investissements et de la réduction du déficit de la balance des paiements. Les bons résultats enregistrés permettaient à la Tunisie de renoncer à une partie du crédit que lui avait accordé le FMI, celui-ci donnant son accord pour une telle opération en juin. Février avait encore salué l'entrée de la Tunisie au sein du Gatt, suite à la candidature déposée en 1986.

Mais en septembre un nouvel accord de prêt devait être conclu auprès de la BIRD portant sur un montant total de 29 millions de \$, répartis entre le développement, la recherche, la vulgarisation agricole et l'amélioration de la productivité des entreprises.

Auprès des Etats-Unis, les questions d'ordre purement politique reste peu nombreuses, principalement évoquées lors de la visite à Washington du président Ben Ali en mai : démocratie et situation proche-orientale étant au centre des entretiens, à côté bien sûr des questions économiques. La Tunisie plaidait ici la cause palestinienne en appréciant l'influence que pourraient jouer les Etats-Unis sur Israël pour aboutir à un règlement de la question. Juin voyait la 10ème réunion de la commission militaire conjointe née en 1980 afin de faire le point sur la coopération, vraisemblablement évoquée de nouveau lors de la visite de Collin Powell, chef d'état majors inter-armes, le 10 juillet.

L'économie de son côté s'illustre par la signature de deux accords financiers relativement importants, l'un signé le 24 mars et portant en fait sur 4 accords de coopération touchant l'enseignement supérieur, l'achat de soja américain, le renforcement du secteur privé et le financement d'études allouées au huitième plan quinquennal, pour un montant global de 11 millions de \$; le second, prenant la forme d'un accord de prêt de 6 millions de \$, consenti par l'Agence Américaine de Développement le 19 septembre. Au niveau industriel, le domaine pétrolier voyait deux accords portant d'une part, sur l'association d'Etat et de la compagnie Marathon en matière de prospection (août), de l'autre sur l'ouverture marché tunisien à la société Texaco, concluant un accord d'amodiation (remise d'exploitation d'une concession à un tiers moyennant redevance) avec la Conquest Exploration Tunisia, s'emparant ici de 60 % des participations.

A l'Est, février avait vu la conclusion d'un accord avec la défunte RDA, portant sur une convention relative à la non double imposition entre les deux pays. La Bulgarie pour sa part créait le 18 janvier, une société mixte, la SOMIF, pour l'exploitation du gisement de Ferj El-Heddoum, avec pour objectif la création d'un complexe minier produisant 20 000 tonnes par an, de plomb et zinc destinés à l'exportation. Avec Moscou, les échanges restaient d'un niveau tout protocolaire, entre la réunion en mai de la 4ème commission mixte et la réception à Tunis en juillet d'une délégation du Soviet Suprême. La crise du Golfe amenant pour sa part une nouvelle visite tunisienne à Moscou, où M. Chevardnaze recevait M. Zouari au Kremlin.

Au Sud, pas de grands bouleversements, un comité de relance du projet de route transaharienne (6 850 kms) reliant la Tunisie, l'Algérie, le Niger, le Mali et le Niger s'est réuni le 5 mai à Tunis, constatant le déficit d'infrastructure nécessaire entre le Mali et le Niger (1 500 kms) et achoppant sur l'apport financier. Pour le reste, décembre vit la première session de la commission mixte tuniso-guinéenne au terme de laquelle la Tunisie s'est engagée à fournir une assistance technique à la Guinée pour 25 projets de développement ; juin celui de la première commission mixte tuniso-Zimbabwaise.

Le 25 mars consacrait lui l'établissement de relations diplomatiques avec le tout jeune Etat Namibien. Mais c'est peut-être avec le Soudan, que l'intérêt des contacts fut le plus important ; mai voyant l'arrivée d'un envoyé spécial du président El Béchir, porteur d'un message « traitant de questions d'intérêt commun », et précédant la venue du chef de l'Etat soudanais à Tunis le 20 août. Intérêt dans la mesure du rapprochement soudano-libyen que nous reproduirons ci-après.

Enfin à l'extrême-est, l'activité resta l'œuvre des échanges diplomatiques voyant l'établissement de relations avec le petit sultanat indonésien de Brunei. La crise du Golfe permettait encore à l'Iran de renouer ses relations avec ce partenaire arabe, tandis qu'avec la Turquie les relations s'avéraient plus fructueuses : la visite du ministre Turc de la défense le 27 mars était directement suivie le lendemain, par la signature d'une convention de coopération dans le domaine militaire ratifiée en pleine crise du Golfe, le 29 octobre. Le 5 juin, ce fut le sous-secrétaire d'Etat turc aux affaires étrangères, qui lui rendait la pareille par une visite officielle de 3 jours en novembre, permettant la réunion de la commission mixte intergouvernementale à Ankara, examinant les questions de coopération et celles plus brûlantes, touchant aux aspects régionaux d'intérêt commun.

Ouverture ! C'est peut-être le mot qui, aux yeux des occidentaux pourrait le mieux qualifier la politique libyenne en 1990. Contrairement à ses autres partenaires maghrébins, la Libye n'a guère à se soucier d'impératifs financiers dictés de l'extérieur, n'ayant pas contracté de dette à long terme ni d'emprunt important sur le marché international. Cependant, vivant sur les ressources de la rente pétrolière, la Libye a pris conscience, après l'effondrement de ses recettes en 1986, de la nécessité de diversifier ses productions et d'effectuer d'importants efforts de développement, passant par un régime d'austérité forcée, imposé depuis 1988. Certes 1990 et les retombées de la crise du Golfe ont largement profité à ce pays ayant constaté une augmentation d'environ 40 % de ses ressources pétrolières. L'ouverture politique pratiquée avec la « suppression » des frontières tunisiennes et égyptiennes, s'est accompagnée d'une libéralisation partielle des importations et d'un retour du petit commerce provoquant une augmentation du coût de la vie et de la corruption, contre-coup d'un jeu d'approvisionnement basé sur le troc de marchandises libyennes (constituées de produits de base subventionnés, contre des marchandises étrangères, inaccessibles faute de devises suffisantes). Ouverture encore avec l'annonce d'une privatisation des banques et du secteur textile, ainsi que par la nomination, à la tête de la Banque Centrale de l'ex-président de la Libyan Arab Foreign Bank, considérée comme la plus proche des réalités internationales. Celles-ci semblent avoir guidé la politique libyenne, passablement assagie dans ses actes (malgré quelques véhémentes interventions du colonel Kadhafi), et empreinte d'une lucide mesure des capacités réelles d'un Etat isolé.

L'ouverture la plus symbolique s'est peut-être produite par la lutte menée conjointement avec la FAO contre la menace du développement de la *Cochiomya homnivorax* (dite « mouche dorée » ou « Lucille bouchère »), mouche carnivore sud-américaine apparue en 1989 sur le territoire Libyen.

L'action de la FAO fut décisive pour convaincre les bailleurs internationaux du danger du développement de cet insecte sur le continent africain pouvant décimer, outre la faune sauvage, tout le cheptel soudanais et égyptien. Réunis à Rome le 18 mai, les donateurs adoptèrent un plan de 85 millions de \$ d'aide à la FAO. Cependant, septembre vit une aggravation des risques, en raison de conditions atmosphériques favorables à l'insecte et à ses larves, et du fait de l'insuffisance de moyens. Ce fut décembre qui ouvrit les espoirs avec le premier envoi d'une cargaison de mouches stériles, servant à éradiquer le développement des insectes saints ; en provenance de l'usine américano-mexicaine de Chappia de Corso, cette cargaison a entraîné la levée partielle du blocus américain par autorisation spéciale du président Bush et du Congrès.

Malgré cette « avancée humanitaire » réchauffant les relations américano-libyennes, l'année n'a pas connu « le grand pardon » observé entre les Etats-Unis et la Syrie, (conditionné il est vrai par l'urgence d'intérêts stratégiques conjoncturels bien entendu). L'embargo a été prorogé le 5 janvier, afin de réduire sempiternellement la « capacité de la Libye à soutenir le terrorisme international », ce qui, tout comme en 1989 se traduit par une plainte libyenne auprès de l'ONU.

Plus d'une année s'est écoulée depuis l'autorisation faite par le président Reagan aux compagnies pétrolières américaines de se réinstaller en Libye ; cependant les effets restent aléatoires, 1990 n'ayant vu en mai qu'une discussion entre la Libye et ces compagnies portant sur le contentieux lié à l'embargo. Il n'est cependant pas inintéressant de constater que les rouages de l'économie internationale permettent parfois de contourner habilement les règles du politique, des contrats étant passés par des filiales européennes (Foester Wheeler Company). Pour le reste, si l'année s'est écoulée sans incident notoire amenant à des actions militaires limitées comme ce le fut encore début 1989, ceci peut être une incidence secondaire de la crise du Golfe. En effet, de mars à juin, la tension semblait être remontée entre les Etats-Unis et la Libye, accusée par ces derniers, (grâce à la bienveillance de sources Ouest-allemandes), de fabriquer des composés chimiques à vocation militaire dans l'usine « pharmaceutique » de Rabta, voir au sein d'un complexe souterrain construit sur le premier modèle. L'escalade verbale américaine menaçant le site libyen était quelque peu retombée après l'annonce faite par la Libye le 14 mars de la destruction du site causée par un incendie criminel. Confirmé victorieusement par les sources américaines, avant d'être finalement démenti comme un simple leurre, le faux incendie laissait entier le problème d'une menace invoquée. Août et la crise du Golfe allaient cependant focaliser conjoncturellement l'intérêt américain sur une autre partie de la région, ouvrant un répit au colonel Kadhafi, mais assurant également la plus éclatante démonstration de l'importance de la puissance militaire américaine et de ses possibilités de déploiement face à un Etat tiers menaçant par trop ses intérêts.

Le raid américain de 1986 et l'accrochage de 1989, avaient peut-être été suffisants pour que le Colonel Kadhafi préfère le jeu de la diplomatie à celui de la confrontation, comme paraissent l'indiquer, les déclarations de

l'ambassadeur libyen à l'ONU en mai, plaidant pour une normalisation des relations avec les Etats-Unis et pour le développement d'une coopération fructueuse. L'exemple soviétique et japonais ayant pu faire comprendre au colonel Kadhafi que somme toute l'économie devenait désormais la meilleure arme pour « combattre » ses adversaires. L'année s'est terminée sur fond arabo-africain, voyant l'évacuation par les Etats-Unis de 700 prisonniers libyens du Tchad, retournés par la CIA pour renverser le leader libyen et peu désireux de tomber entre les mains du nouveau leader Tchadien, I. Deby, arrivé à D'jamena le 1er décembre. Le 10, l'agence officielle de presse libyenne JANA, confirmait une demande officielle adressée à l'Irak pour obtenir des ressortissants américains « invités », afin de les échanger contre ces commandos. Demande vaine à un leader connaissant une crise d'une toute autre portée.

Avec l'Est, l'année fut calme, voyant une visite du ministre roumain du commerce extérieur du 25 au 28 février, visite portant sur les relations bilatérales et les échanges commerciaux, refermant aussi la parenthèse ouverte en fin d'année 1989 où la Libye s'était vu suspectée d'aider le « tyran Ceaucescu » à sauver son régime. Quant à l'URSS, outre la revendication faite par le Colonel Kadhafi de la paternité de la Perestroïka en janvier, nous pouvons noter la visite du ministre soviétique des relations extérieures, M. Chevardnaze le 24 mars.

C'est principalement avec le Sud, que 1990 s'est révélée riche. Pour la plupart des Etats, l'année s'est déroulée en échanges de visites diplomatiques de bon aloi, avec celles toutes particulières effectuées par le leader de l'ANC, Nelson Mandela le 18 mai et le 30 août. Quelques accusations somme toute assez habituelles d'implications libyennes dans des tentatives de déstabilisation de régimes, en Ethiopie (se traduisant par l'expulsion de deux diplomates libyens après l'explosion d'une bombe au hilton d'Addis Abeba en mars-avril), au Liberia (accusation en avril d'aide à la rébellion), au Mali et au Niger (suspicion d'être à l'origine des troubles sanglants provoqués par les Touaregs) assaisonnaient ces échanges.

Mais ce fut véritablement avec les voisins du Sud-Est que 90 fut riche, porteuse là encore d'ouvertures non négligeables. Peut-être lassé de l'ouverture trop raisonnable constituée l'année précédente au sein de l'UMA, mais aussi pour rappeler la vocation arabo-africaine laissée par le texte constitutif, le Colonel Kadhafi semble avoir voulu avancer à marche forcée vers le Sud, et nous le verrons plus loin vers l'Est.

L'hiver et le rapprochement soudanais aboutissent au printemps à la signature d'une déclaration d'intégration soudano-libyenne, semblant concrétiser les vieux rêves africains du colonel Kadhafi, et permettre au général El Béchir d'avoir désormais le soutien libyen pour rétablir l'ordre au sud de son pays. Pour le Colonel Kadhafi, il ne fait guère de doute non plus que cette ouverture ne saurait en aucune manière être préjudiciable au développement de ses visées tchadiennes. L'été allait voir la conclusion de traités économiques ponctués de signatures de charte ou d'accord d'intégration, débouchant début septembre sur la signature du premier « statut organisationnel de base pour l'intégration totale » et sur un accord de coopération en

matière de sécurité (avec protocole portant sur la coopération judiciaire, l'unification des législations, la coopération technique et professionnelle). Autant d'éléments amenant le colonel Kadhafi à appeler à l'union immédiate le 21 octobre, à l'occasion d'une conférence organisée par le gouvernement du Général El Béchir portant « sur l'organisation du système politique soudanais ».

Avec l'autre voisin, le Tchad, l'année fut ponctuée de rapprochements doux-amers, où les initiatives diplomatiques de paix rivalisaient avec les accusations les plus acerbes. Ainsi le 1^{er} janvier, le président Habré lançait un message d'espoir au Colonel Kadhafi pour parvenir à une solution sur le différend frontalier. Février réunissait les adversaires sous l'égide du président Bongo et de l'OUA, tandis que mars ouvrait deux réunions de la commission mixte, réunie de nouveau à Tripoli en mai, en août à D'Jamena. Les 22 et 24, la rencontre Kadhafi-Habré à Rabat, placée sous l'égide du roi Hassan II, parvenait à une entente pour recourir à la Cour Internationale de Justice ; ce qui se concrétisait effectivement le 30 septembre par la saisine conjointe de la CIJ sur le conflit frontalier d'Aouzou. Les palabres semblaient donc aboutir au règlement du différend tchado-libyen, mais le rétablissement des bonnes relations allait prendre un tout autre aspect. L'année avait été ponctuée également d'échanges d'accusations hostiles entre les deux pays. Tripoli était suspectée dès janvier d'agression, puis de soutien, en mars-avril aux éléments tchadiens hostiles à N'Djamena (opérant à l'Est à partir de Darfour (Soudan)). Ceci continuait jusqu'en août, avec une crise plus accentuée en mai, faisant suite à l'attaque d'un convoi libyen par le Tchad, officiellement opéré en territoire soudanais mais soutenant les rebelles selon D'Jamena. Ce seront finalement ces rebelles, conduits par Idriss Deby, (ancien héros tchadien anti-libyen, ayant trouvé asile auprès de Tripoli après avoir été suspecté de mauvais sentiments à l'égard du président Habré) qui s'empareront du pouvoir en décembre, profitant d'une passivité française bien entendue et propice à rétablir le calme. Sérénité des relations donc, désormais entretenues tant avec le tumultueux voisin du Nord, qu'avec des occidentaux fatigués de soutenir un leader dont le passé restait empreint de douloureuses relations.

Enfin les relations avec l'Asie ont principalement été celles de la coopération économique avec la Corée du Sud qui poursuit la construction du Grand Fleuve Artificiel (signature en février d'un contrat de 3,6 milliards de \$ visant à la pose de canalisations reliant les 1 100 km séparant les nappes phréatiques du Sud à la région côtière du Nord) et de trois contrats liés à l'industrie pétrolière et pétrochimique. A noter également le soutien Philippin apporté à la Libye par l'annonce, le 22 janvier, du refus d'appliquer les sanctions décidées par les Etats-Unis. Quant au Japon, c'est ici le Colonel Kadhafi qui semble pouvoir lui être « utile », proposant le même mois de l'aider à recouvrer sa souveraineté sur les Kourilles grâce à une médiation libyenne auprès de l'URSS, et à se libérer de la tutelle américaine par la levée de son interdiction d'armement. Retour d'un médiateur tiers-mondiste rêvant de jouer à la même table que les plus grands de ce monde...

Pour la Mauritanie, 1990 est l'année des mauvais partis ; implication dans des conflits politiques dont les retombées économiques ont nui grave-

ment à une économie par trop dépendante, que ce soit dans la crise du Golfe (où son amitié irakienne lui valut un gel important de fonds de financements), ou dans la crise Sénégalaise (où la principale retombée économique aboutit à un manque de devises transitant habituellement par le Sud à travers ses ventes de bétail).

L'octroi d'un prêt de 25 millions de \$ par le FMI en Droits de Tirage Spéciaux pour financer le programme de réforme agricole, et des travaux d'infrastructure annonçaient pourtant bien l'année, d'autant plus que la nomination d'un civil aux Affaires Etrangères, (ce pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir du colonel Ould Taya en 1984) était particulièrement bien accueillie en Occident.

Les Etats-Unis n'ont guère marqué l'année, si ce ne fût le 15 décembre par une déclaration du Département d'Etat, déconseillant à ses ressortissants de se rendre en Mauritanie (conséquence directe de la crise du Golfe et de la prudence américaine à l'égard de ses nationaux, rapatriés de tous les pays jugés sensibles).

C'est principalement l'Afrique et la suite du conflit Sénégal-Mauritanien de 1989 qui marquent encore l'actualité internationale de l'Etat Mauritanien. Ponctué en début d'année par de nouveaux bombardements de villages sénégalais (6 janvier) elle était suivie d'une accalmie concrète, où Egyptiens, Algériens et Maliens se sont relayés pour tenter d'aboutir à une solution.

Pour le Mali, l'intérêt est d'autant plus vif qu'il constitue avec les deux belligérants l'Office de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et tente de mener à bien les travaux commencés, notamment en matière d'endiguement de la rive mauritanienne.

Avec l'Asie, les échanges resteront marqués par deux dons, l'un japonais (visant à l'allègement de la dette et à l'augmentation de la production alimentaire), l'autre chinois (portant sur un don de matériel médical et de médicaments). Seul avantage tiré de la crise du Golfe, l'annonce le 28 septembre de la reprise des relations diplomatiques avec l'Iran (interrompues depuis 1987), profitant peut-être plus au régime de Téhéran sortant de son isolement diplomatique, qu'à une Mauritanie moribonde.

II - LE MAGHREB, L'EUROPE ET LA FRANCE

L'Europe communautaire demeure en 1990 l'un des principaux pôles d'intérêt des pays maghrébins, tant au travers des espoirs que des inquiétudes suscitées. Inquiétude constante face à l'horizon de l'Europe de 1993 et de son nouveau marché. Inquiétude aussi, quant à une ouverture à l'Est détournant les investisseurs européens du marché autrefois porteur que constituait la rive sud de la Méditerranée. Une Europe de l'Est également prometteuse d'une nouvelle émigration, pouvant présenter une menace concurrentielle certaine.

Espoir aussi par la réussite d'une communauté dont les principaux axes d'édification réapparaissent au travers de la toute jeune Union du Maghreb Arabe. Espoir surtout de trouver ici la base d'un nouveau rapport d'échange entre deux communautés, échanges qui au niveau financier pourraient être l'axe géniteur, où la transformation du remboursement de la dette en investissements de développement deviendrait le principal outil d'une gestion mieux contrôlée des flux migratoires.

Cette préoccupation européenne apparaît dès le premier sommet du Conseil de la Présidence de l'UMA, se réunissant du 21 au 23 janvier à Tunis. Le renforcement des relations avec la CEE y est clairement souhaité, notamment en ce qui concerne la situation et l'avenir de la communauté maghrébine établie dans ces pays, thème particulièrement cher au souverain marocain. Dans l'esprit du Président Ben Ali, il s'agit d'aboutir à terme à la possibilité d'échanges intercommunautaires directs, alliant UMA et CEE au-delà de l'intérêt de chacun des Etats membres. Ce fut ainsi l'appel lancé lors du premier anniversaire de l'UMA, à la création d'une mission maghrébine auprès de la CEE. Au second semestre, la question des relations demeure à l'ordre du jour du conseil des Ministres des affaires étrangères, réuni le 20 juillet à Alger, et se traduira (en marge des priorités accordées à l'accélération du processus d'intégration tant politique qu'économique), par la volonté d'aboutir à une charte de développement entre les deux rives de la Méditerranée, lors de la réunion du 3eme Conseil de la Présidence. Ceci avait d'ailleurs été l'un des thèmes majeurs du Colloque réunissant à Marseille du 7 au 9 juin des représentants de l'UMA et de la France, dans l'objectif de définir une coopération susceptible de se développer dans les domaines les plus divers entre les deux parties, face à la perspective du Grand Marché de 1993. Outre les échanges UMA-CEE, la question de la dette et l'éventualité de la création d'une Banque méditerranéenne (calquée sur le modèle de la BERD), avaient particulièrement retenu les attentions, même si ce dernier point demeurait au rang des « intenses réflexions », dont le débat devait intervenir ailleurs et ultérieurement pour M. Tony Dreyfus (Secrétaire d'Etat auprès de Michel Rocard) en dépit d'un plaidoyer positif en ce sens, prôné par le président de la commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, Mr. Michel Vauzelle. Un premier pas sera finalement franchi en novembre, voyant la réunion, certes informelle, des ministres des Affaires Etrangères des cinq pays de l'UMA et des Douze de la CEE. Il marque la première rencontre au plan politique entre ces deux Communautés. Même si sur le plan économique, l'Europe demeure le premier partenaire du Maghreb, la logique des échanges s'inscrit toujours plus dans celui de rapports bilatéraux, et une certaine déception fut exprimée face à des opportunités identifiées comme prometteuses au lendemain de la création de l'UMA, mais demeurées pour la plupart sans lendemain effectif.

Quant au domaine social, la préoccupation qu'inspire l'avenir de la communauté maghrébine en Europe est loin d'être du pur ressort des discours, comme semble l'indiquer l'action concertée (maroco-algéro-tunisienne) des ambassadeurs de ces pays auprès du Quai d'Orsay le 14 mars. Ils y expriment leur inquiétude face à la montée de la xénophobie et du racisme

en France (mars ayant vu l'assassinat de trois jeunes d'origine marocaine de Roanne à St Florentin, en passant par les mystérieuses conditions de détention de Saad Saoudi, décédé de trois balles dans le dos lors de son transfert de la Ciotat à Marseille). Le 16 mai, la commission des ressources humaines de l'UMA, réunie à Tunis, se prononçait sur un projet de création d'un Conseil Consultatif de la colonie maghrébine en Europe, et d'une charte avec la CEE garantissant les droits sociaux de ces derniers. Domaine d'avenir puisque garant de la stabilité politique des liens européo-maghrébins. C'est aussi le gage d'une stabilité sociale propre à des Etats Européens en proie aux difficultés d'un débat d'opinion, mêlant des passions extrémistes aux relents passésistes, aux raisonnements d'une intégration démocratique se cherchant encore.

En ce qui concerne la Mauritanie, 1990 s'est hélas illustré, outre son particularisme d'Etat ACP la dessolidarisant (à son avantage) du corpus maghrébin, par des échanges demeurant principalement marqués par les aides apportées ; Ainsi l'annonce d'un don de 3,1 millions d'écus par le FED en avril, portant sur le financement d'un projet d'alimentation en eau, comprenant également assistance technique et surveillance des travaux avec actions de formation pour le personnel du projet. La RFA de son côté, poursuit sa politique d'aide amorcée significativement en 1988 et 1989, accordant par l'intermédiaire de son ministère de la coopération, une aide de 20 millions de Deutsch-Mark (environ 11 millions de \$) ainsi que l'ouverture de crédits portant, pour 18 millions de DM (10 millions de \$) sur la coopération technique, et 1,5 million de DM (880 000 \$) sur le financement d'un projet de lutte antiacridienne.

Les relations entretenues avec le Maroc restent d'un tout autre ordre. Partenaire politique privilégié, en dépit de l'ombre apportée au régime d'Hasan II par la lancinante question des droits de l'Homme, le Maroc reste plus que jamais tourné vers l'Europe examinant désormais, au-delà de la question de son adhésion à la CEE, la possibilité d'une liaison fixe trans méditerranéenne accentuant son rôle de porte ouverte sur l'Afrique. En termes diplomatiques, 1990 vit les visites successives, (outre celle du Commissaire européen chargé de la Méditerranée, M. Mattutes), des chefs de la diplomatie irlandaise et italienne, respectivement présidents en exercice du Conseil ministériel de la CEE. Le 25 mai, M. Collins s'entretenait de la demande d'adhésion du Maroc à la Communauté Européenne et examinait les relations de la CEE avec la rive sud de la Méditerranée au regard de la nouvelle politique Est-Européenne.

Le 17 juillet, M. De Michelis poursuivait, par l'évocation avec le souverain Chérifien d'une possible rencontre UMA-CEE, au niveau des ministres des Affaires Etrangères. Il développait également la vision italienne d'une politique Méditerranéenne. Entre temps, juin avait vu la tenue à Casablanca d'un séminaire Maroc-CEE portant sur le grand marché unique de 1993 et s'adressant plus particulièrement aux hommes d'affaires et aux entreprises.

L'indépendance plus large du Parlement Européen à l'égard des politiques étatiques, l'avait conduit à lancer le 5 avril un appel en faveur de la

libération de la famille Oufkir, faussement attendue cette année. Mais, pour marquer l'inefficacité de telles mesures, M. Souhaili (porte-parole du comité d'action pour la libération des prisonniers politiques au Maroc (CALPOL)) adjurait dans une lettre adressée en juillet, à M. Baron (Président du Parlement Européen), le lancement d'une action œuvrant dans le sens des résolutions adoptées ou la cessation de textes restant lettre morte, et dont l'effet finissait par désespérer ceux auxquels ils étaient destinés.

En matière d'aide, la CEE poursuit l'action engagée à la suite des ravages causés par les pluies exceptionnelles de 1986-87, par une aide non remboursable de 5 millions d'écus s'inscrivant dans le projet de réhabilitation et de protection des périmètres des zones de Ouarzazate et de la Moulouya. De même, trois des quatre bimoteurs (d'une valeur totale de 6 millions d'écus) offerts par la CEE pour renforcer les moyens d'intervention du Maroc en matière de protection de ses végétaux, (après l'invasion de criquets pèlerins de 1988-89), furent livrés en décembre. En matière de développement, la Banque Européenne d'Investissement annonçait en juin un prêt de 20 millions d'Écus destiné à contribuer au financement d'installations de collecte et de traitement des eaux usées, dans les villes et villages de la côte Méditerranéenne. Le 27 juillet, la Commission elle-même, décidait du financement d'un projet de développement du secteur textile-cuir, portant sur le développement de contextes industriels et de centres de formation, couverts pour 28,07 millions d'Écus par une aide non remboursable (pour un projet total estimé à 34,8 millions d'écus).

Quant au principal pôle économique d'attention, il devait être celui de la pêche où suite au différend maroco-espagnol, le Parlement Européen demandait la réduction des sanctions prises à l'encontre des pêcheurs en infraction avec l'accord maroco-communautaire du 23 juin 1988, et surtout la fin de l'arraisonnement de leurs navires. Le 19 mars, quatre jours plus tard, la commission mixte maroco-européenne sur la pêche aboutissait à un accord renforçant les garanties judiciaires des pêcheurs mais laissant au Maroc la liberté d'imposition en matière d'amendes, ce malgré l'augmentation de 1000 % contestée par les espagnols. Le lendemain, un nouveau protocole était signé sur cette base, publié dès le 21 à Rabat. La querelle tournait donc en « queue de poisson » et la fin de l'année se voyait favorablement marquée par le respect du « repos biologique ». Le 18 octobre, l'accord bilatéral, la réforme communautaire du secteur de la pêche, la coopération UMA-CEE dans la perspective du Grand Marché de 1993 devenaient les centres d'intérêt de la rencontre entre le premier ministre marocain, M. Laraki et le vice président de la CEE, M. Marin, chargé de la coopération et du développement de la politique de la pêche, (Coopération marquée, en marge du salon international de la Mer SEA 90 de Casablanca, par des rencontres industrielles CEE-Maroc en vue d'actions de partenariat dans ce secteur).

La pêche avait donc été, en ce début d'année au centre d'une querelle avec l'Espagne. Elle se manifestait en février par des protestations des chalutiers espagnols, portant sur le renforcement des sanctions prises par le gouvernement marocain à l'encontre des équipages et des navires enfrenant

l'accord de 1988, et culminait le 5 mars par le blocage de plusieurs ports andalous.

Ce blocus dérapait en incidents touchant des Marocains séjournant à Almeria et Malaga, et s'achevait les 11 et 12 mars, relayé par une action concertée au niveau communautaire. Plus que marocaine, cette crise rappelle à l'Espagne la difficulté des implications communautaires dans le secteur porteur qu'est sa pêche, relayant ici ce qui avait déjà fait l'objet d'une querelle similaire sur les côtes Basques.

Pour le reste, les relations furent au beau fixe, avec la signature de deux conventions de crédit acheteur en mars et juillet, touchant les biens et services espagnols. Un crédit de 15,263 milliards de Pesetas était également accordé au Fonds d'Aide au Développement en décembre, destiné aux installations phosphatières de Jorf-el-Asfar. Enfin, un contrat royal portant sur un montant de 3,5 milliards de Francs, était conclu le 26 juillet avec le consortium franco-espagnol GEC-Alsthom, par l'Office de l'électricité marocain, visant la fourniture d'une centrale clé en main sur le site industriel de Jorf-el-Asfar.

Reste pour l'avenir, le projet de liaison fixe Maroc-Espagne, unissant Afrique et Europe, qui s'il fit l'objet d'un colloque à Marrakech en mai, n'aboutit à aucun projet définitif. (Les hésitations demeurent entre un tunnel d'un coût de 6,7 milliards de \$ et un pont estimé entre 8,5 et 10 milliards de \$, projet plus onéreux mais recevant la préférence du souverain chérifien).

Au niveau politique, malgré une campagne de presse en mars, demandant à l'Espagne de constituer la cellule mixte de réflexion proposée par Hassan II pour régler la question des enclaves et une déclaration de l'ancien ministre marocain des Affaires Etrangères, M. Boucetta estimant le 4 août que le Maroc devait récupérer les enclaves par tous les moyens, l'année fut calme. Juillet voyait ainsi la visite à Madrid du ministre marocain des Affaires Etrangères, M. Filali, s'entretenant avec le Roi Juan Carlos, le premier ministre Felipe Gonzalez, son homologue Francisco Fernandez Ordonez, des relations bilatérales, de la question de l'immigration maghrébine en Espagne, ainsi que des sujets touchant à la coopération et à la sécurité en Méditerranée. Sécurité de bon aloi après les manœuvres aériennes communes de juin ; sécurité d'actualité, remise à l'honneur lors de la visite du premier ministre Espagnol à Rabat, examinant les possibilités de préparation d'une conférence sur ce thème.

Ceci se retrouvait également au centre des préoccupations du ministre Italien des Affaires étrangères, M. De Michelis, lors de sa visite du 17 juillet. Il envisageait avec Hassan II une rencontre des ministres des Affaires Étrangères de la Méditerranée occidentale à Rome pour le 10 octobre et une seconde portant sur la sécurité, dite « Helsinki Méditerranéen ». Pour le reste, cette visite fut ponctuée par la signature de deux accords financiers (portant sur une garantie d'investissements et sur une ligne de crédit de 100 millions de \$) ; la régularisation du statut de 42 000 immigrés marocains et l'instauration d'une obligation de visa d'entrée devant suivre au menu des discussions.

Plus concrètement, nous pouvons signaler l'ouverture le 3 août, d'un crédit italien de 291 millions de \$, destiné à la construction du barrage de M'Jara. Sur le plan industriel enfin, août voyait la signature d'un accord créant un comité mixte maroco-italien, entre la confédération générale économique marocaine (CGEM) et la Cofindustria (organisation patronale italienne); l'accord annexe institue un comité de liaison entre la Fédération marocaine de l'industrie et la Fédération des PME de Cofindustria.

Avec le Nord de l'Europe, la Grande Bretagne s'illustrait dès le 3 février par un don de 7,3 millions de £. Commerce et industrie s'avéraient au cœur des échanges, et la visite du secrétaire d'Etat au Commerce, Lord Trefgarng du 11 au 13 mars devait ainsi permettre la signature d'un contrat qualifié d'« historique » entre la société Pergins Engines et la société marocaine des industries mécaniques et électriques de Fès, portant sur la fabrication au Maroc de moteurs diesel de taille moyenne. La fin de l'année s'achevait sur la signature d'une convention, sur la promotion mutuelle des investissements. La Belgique de son côté semblait plus soucieuse d'affaires sociales, traduites par la visite effectuée du 12 au 16 septembre par le ministre Belge de l'emploi.

Placée elle aussi sous le signe de l'inquiétude face à l'ouverture trop Est-Européenne, l'année 1990 des relations algéro-communautaires fut relativement sereine. A la déclaration du ministre algérien des Affaires Etrangères le 3 janvier, succédait en effet l'attribution le 13 mars, d'une subvention de 1,9 million d'Ecus destinée au développement des pesticides. En juin la Banque Européenne d'investissements annonçait elle, un prêt de 40 millions d'Ecus devant financer la construction d'un tronçon d'autoroute dans le nord de l'Algérie.

Mais ce qui fut véritablement au centre des échanges, reste la question énergétique à l'horizon de l'Europe de 1993, voyant ainsi la visite du commissaire européen à l'Energie M. Antonio Cardoso E. Curho, du 1er au 3 juin. La question d'un Gazoduc Ouest était examinée, intéressant vivement la CEE.

Ce projet fut au centre des entretiens du 20 février, réunissant le président de la Compagnie des Gaz Espagnols (ENAGAS) et le directeur général de la SONATRACH (cherchant des partenaires auprès de Gaz de France, et en RFA avec Ruhrgas pour mener à bien ce gazoduc devant relier l'Algérie, le Maroc et l'Espagne). Entre l'Espagne et l'Algérie, le partenariat industriel fut à l'honneur avec la réalisation de sociétés mixtes, tant dans le domaine maritime (South European Shipping Agency SESA créée en février), qu'en pétrochimie (POLYMED (ENIP-REPSOL) produisant du polyéthylène haute densité à Skikda). Un accord intervenait également dans le secteur textile avec la signature en avril, d'un contrat quinquennal entre ECOTEX (usine de prêt à porter de Borj - Bou - Arrerij) et Confecciones Européas SA, prévoyant la fabrication sous licence de 300 000 pantalons « Lois » pour 1990 (portés à 1 million en 1994).

Au niveau politique, émigration et crise du Golfe punctuaient l'actualité des rencontres diplomatiques. C'est ainsi que si l'Espagne, par l'intermédiaire

de son ministre des Affaires Etrangères, Fernandez Ordonez (en visite à Alger le 3 septembre), se déclarait prête à conjuguer ses efforts avec l'Algérie pour parvenir à une solution pacifique dans le Golfe, l'Algérie de son côté se déclarait ne pas être hostile à l'instauration de visas espagnols envers les citoyens algériens, ce, au terme de la visite de M. Ghozali à Madrid le 3 décembre.

Côté Portugais, l'année avait principalement une odeur de gaz, question au centre des entretiens de fin d'année d'une délégation de l'institut Luso-Arabe de coopération et lors de la visite du secrétaire d'Etat à l'Energie le 21 novembre.

Plus à l'Est, l'Italie. Sa volonté de devenir l'un des leader européens en matière de coopération avec le sud de la Méditerranée ne se trouvait guère démentie dans ses échanges algériens. Outre de nombreux contrats signés dans le domaine énergétique, des rapprochements fonctionnels furent établis en matière industrielle. La coopération sera significative lors de la signature, le 26 septembre, d'un protocole d'exécution portant sur un projet de recherche appliquée sur les céréales et les légumes secs, s'inscrivant dans le cadre des actions entreprises pour augmenter la productivité agricole et renforcer ainsi la sécurité alimentaire. De même, la visite à Rome du Président Bendjedid verra la signature d'un contrat de prêt de 40 milliards de FF (garanti indirectement sur les fournitures de gaz). Outre son pétrole, l'Algérie dispose bien avec le gaz d'un nouvel or ; le 18 décembre, la SNAM italienne signait en ce domaine « le plus important contrat jamais conclu au Monde » prévoyant sur 15 ans la livraison de 530 milliards de m³ de gaz naturel. Gaz qui sera encore au centre des relations économiques entretenues avec la Yougoslavie, concluant un accord de livraison en janvier pour une durée de 15 ans, confirmé lors de la visite du premier ministre Yougoslave à Alger le 2 décembre.

Avec le nord de l'Europe, la Grande Bretagne s'illustrait en janvier par le lancement d'un prêt de 100 millions de \$ par la Chase Investment Bank de Londres pour la SONATRACH, (signé le 24 mai avec la Banque Extérieure d'Algérie comme garante), tandis qu'en matière politique, la visite du secrétaire d'Etat au Foreign Office, les 28-29 octobre, axait les discussions sur la crise du Golfe mais également, sur les difficultés d'obtention de visas, rencontrées par les citoyens algériens auprès du consulat britannique.

La Belgique de son côté recevait commande de 150 minibus équipant les transports en commun d'Alger et, au terme d'un échange de visite des ministres des Affaires Etrangères en janvier et juillet, accueillait le couple royal en visite officielle du 27 novembre au 1er décembre (visite ponctuée de l'annonce de la libération de huit « invités » Belges de Saddam Hussein, sur intervention algérienne).

Dans ses relations européennes de 1990, la Tunisie ne bénéficie pas de la rente énergétique de ses voisins et a donc misé sur le développement des biens et services avec au premier plan le tourisme. Celui-ci connaît une diminution en matière de flux d'origine européenne, aggravé conjoncturellement par la crise du Golfe. En matière d'échanges, aides, prêts et mesures

de coopération marquent l'attachement de l'Europe pour un pays où le régime politique apparaît comme l'un des plus libéral de l'espace maghrébin. Plaque diplomatique de prime importance lors du premier semestre, (puisque étant à la fois le siège de la présidence de l'UMA et celui de la Ligue Arabe, sans compter l'accueil offert depuis 1982 à l'OLP), la Tunisie ne pouvait être ignorée de la diplomatie européenne. En matière purement financière, une aide d'urgence de 300 000 Ecus (convertis en tentes, couvertures, médicaments, pompes à eau), fut octroyée en février, suite aux inondations catastrophiques frappant le Centre et le Sud. Avril vit la visite du commissaire européen chargé de la Méditerranée, M. Matutes, signant deux accords de coopération, touchant le partenariat industriel et le planning familial. L'industrie était de nouveau à l'honneur le 11 juillet par l'octroi d'un prêt de la Banque Européenne d'investissement à la Banque de Développement Economique de Tunisie, portant sur 15 millions d'Ecus, destinés à favoriser les initiatives industrielles et agro-industrielles des PME. Enfin, une bonne volonté européenne était affichée en fin d'année, par une proposition de la Commission demandant aux Douze de proroger de trois ans, le régime particulier accordé en 1987 à la Tunisie, pour lui permettre de faciliter l'écoulement de sa production d'huile d'olive par réduction de la taxe d'entrée sur le marché européen (à hauteur de 46 000 tonnes annuelles). La protestation émise en février par la Commission européenne à l'encontre de vente de blé américain « subventionné », était donc à ranger dans la guerre économique opposant tout au long de l'année les deux géants économiques, plus qu'au détriment des échanges des deux partenaires méditerranéens.

Outre les propositions avancées par le Président Ben Ali pour convertir le remboursement de la dette en investissements permettant de limiter l'exode de main-d'œuvre, il faut souligner l'idée également avancée le 28 avril, (lors d'une Conférence sur l'environnement en Méditerranée organisée par la CEE à Nicosie), de conversion de la dette en financement de projets écologiques. Si les bonnes idées affluent en Tunisie pour une exploitation intelligente et partagée de la dette, il ne semble pas pour l'instant que l'écho suscité chez les principaux bailleurs fut des plus intéressés (l'intéressement restant plus synonyme de rentabilité d'un capital financier placé sur un marché porteur). Quant à la diplomatie particulièrement active à partir d'août, elle fut principalement attentive à la question du Golfe, peut-être du fait d'une position officielle ayant su répondre aux attentes de son opinion publique sans sombrer politiquement dans le jeu des déchirures arabes et occidentales.

Sur le plan des échanges, l'Italie conserve sa place privilégiée accompagnant là encore une volonté de donner sens à la coopération méditerranéenne. Ce fut le centre des discussions accompagnant la visite officielle du Président Ben Ali à Rome du 4 au 6 juin, visite s'achevant par un accord de protection des investissements. Le partenariat industriel était mis à l'honneur avec les provinces du Piémont et de Turin par un protocole d'accord organisant en octobre des journées consacrées à ce thème. En septembre, Tunis accueillait une mission d'hommes d'affaires italiens dans le cadre d'une rencontre or-

ganisée par l'Institut pour le Commerce Extérieur italien et la chambre tuniso-italienne de commerce et d'industrie.

Enfin le 11 décembre, était signé à Rome un protocole d'accord entre l'Union tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) et la Confédération des Industriels Italiens (Confindustria), pour la constitution d'un comité visant à assurer des échanges d'information entre les deux pays au niveau des entreprises, et à renforcer les relations économiques bilatérales.

Quant aux problèmes politiques, l'accent était mis sur la question de l'immigration voyant le 3 septembre la mise en application de visa d'entrées obligatoires pour les ressortissants tunisiens non-résidents en Italie et dépourvus d'un titre de séjour valable pour un autre pays.

Coopération également à l'heure allemande, avec le versement, le 9 mars, d'une aide financière de 70 millions de DM dont 50 millions en dons. En juillet, la visite à Bonn du président Ben Ali permettait l'obtention d'une aide de 55 millions de DM pour le métro de Tunis. Enfin, novembre voyait la ratification tunisienne d'un contrat de prêt conclu le 30 juin entre l'Etat et la Kreditanstalt für Wiederaufbau pour la contribution au financement du projet « extension du réseau telex tunisien ». L'Ouverture était significative également dans le domaine des transports aériens puisque l'année 1990 voyait de nouvelles liaisons Tunis-Hamburg, Tunis-Munich par Tunis Air, et des vols accentués côté allemand, ouverture propice au développement d'une clientèle touristique de premier choix.

Ce phénomène était également observable vers d'autres pays du Nord, tels que la Finlande ou la Belgique. Pour ce dernier pays, deux conventions de prêts étaient conclues en juin portant respectivement sur le réseau téléphonique et sur le réseau de radio-maritime. La Grande Bretagne de son côté accentuait les visites officielles pour promouvoir les échanges bilatéraux et une semaine commerciale et culturelle britannique était inaugurée en mai à Tunis. Enfin la Suède consentait elle aussi, un accord de crédit visant le réseau téléphonique le 7 avril, avant d'annoncer, lors de la visite officielle du ministre suédois des Affaires Étrangères, du 17 au 19 avril, un don de 3 millions de couronnes (450 000 \$) pour le financement d'un projet touristique, et un investissement de 50 millions de couronnes (7,5 millions de \$) destiné à des projets liés à la protection de l'environnement.

L'Ouverture demeurait de mise, du côté Libyen avec en mai, l'annonce du vœu de conclure un accord de coopération avec la CEE, et l'invitation faite aux parlementaires européens de se rendre en Libye pour s'informer « du processus démocratique de contacts directs entre le peuple et les gouvernants ». Une condamnation du terrorisme et du racisme accentuait la bonne volonté libyenne et rappelait à certains pays européens que l'introspection est sans nul doute la meilleure base de tout donneur de leçon.

En matière de relations bilatérales, l'Italie conservait son avance, emportant de nouveaux contrats en matière d'exploitation gazière, pour la pose de canalisation d'eau de mer servant au refroidissement du complexe pétrochimique de Moura El Breza, ou encore par la construction d'unité de dé-

parafinage. A l'embellie économique, une certaine altérité politique demeurait par le rappel des crimes coloniaux de l'Italie. L'Espagne signait de son côté un accord de coopération économique en janvier lors de la troisième session de la commission mixte prévoyant l'augmentation du volume des échanges commerciaux, l'accroissement des investissements conjoints et le renforcement de la coopération dans les domaines du pétrole, de l'industrie légère et des transports.

La Yougoslavie elle, emportait le projet d'extension du gazoduc du littoral devant s'étendre jusqu'à la frontière tunisienne, pour un montant de 1,5 millions de \$, un mois après que le colonel Kadhafi eut menacé de rompre les relations si les bustes et portraits de Tito étaient retirés des lieux publics. Enfin, Malte voyait son accord d'amitié renouvelé pour 5 ans, accord qui avait permis en 1986 à la Libye d'être avertie de l'arrivée des bombardiers américains.

Le gel des relations libyo-britanniques ne devait pas empêcher d'importants contrats portant sur la réalisation d'unités de polyéthylène et sur la poursuite du projet de Grand Fleuve Artificiel, grâce à un consortium coréo-britannique déjà évoqué en première partie. En politique, le Colonel Kadhafi réglait ses comptes en impliquant pleinement l'ancien dirigeant du syndicat des mineurs britanniques dans le versement d'une aide libyenne aux ouvriers en grève en 1984-85. Il saluait le départ de Margaret Thatcher en lui offrant d'être jugée pour répondre des crimes commis à l'égard du peuple libyen (pour sa collaboration avec les Etats-Unis en 1986), ainsi que pour l'assassinat par la faim, d'enfants d'Irlande du Nord et des mineurs britanniques. Avec l'Allemagne, le tableau politique n'était guère plus réjouissant, puisque malgré deux contrats importants touchant l'industrie gazière, les relations furent ponctuées d'accusations réciproques, visant ici au sabotage de l'usine de Rabta (amenant le 21 mars à un gel des paiements et des trafics de marchandises à destination ou en provenance de RFA) ; là au non respect de l'embargo touchant l'Irak par la vente de brut irakien étiqueté comme libyen. Le ton changeait du tout au tout avec la Belgique, où la signature d'accord en matière énergétique ne sclérosait pas un champ s'ouvrant également sur une coopération passant par la construction de logements, ou la volonté de réalisations de joint-ventures. Enfin, renouvelant le scénario français de 1989, la Libye permettait la libération des derniers otages du Silco et recevait ainsi les remerciements les plus vifs des médias du Royaume.

Le plus intéressant reste peut-être la polémique juridique développée en Suisse autour de l'accord de cession au groupe Tamoil (libyo-suisse) de la société de raffinage et de distribution Gatoil. Outre l'aspect juridique, c'est ici la question de la détention d'importantes parts de la distribution pétrolière en Europe par des groupes étrangers (jugés particulièrement peu recommandables) qui se trouve au centre de la polémique. Stratégie alliant les lois du marché où le colonel Kadhafi dispose d'un terrain idéal pour répondre respectablement aux jeux et enjeux occidentaux.

*

* *

Les relations franco-maghrébines restent marquées, pour quatre au moins des cinq membres de l'UMA, par la nature particulière du rapport culturel imprégnant les relations de l'ancienne métropole aux terres de l'Empire. Mais au-delà, l'importance économique des échanges euro-maghrébines offrent toujours un rôle prédominant à l'Hexagone. Ce fut sur ces deux pôles que devait être axée l'année 1990, empreinte d'idéaux démocratiques hautement prônés par le Président Mitterrand, notamment en matière de politique africaine, comme ce le fut dans son discours du sommet de la Baule en juin. Mais les impératifs économiques, lorsqu'ils ne ressortent pas du simple jeu des aides au développement, échappent à la grandeur des idéaux humanitaires.

Le contour des échanges mauritano-français est tout empreint lui d'humanisme, les rapports étant essentiellement le jeu de donations, ici financières, là en espèce diverses, devant servir au développement économique et social du pays. Deux gestes politiques définissent les rapports, le premier étant la réception le 30 janvier par R. Dumas, ministre français des Affaires Étrangères, de ses homologues Mauritanien et Sénégalais, examinant avec ceux-ci les origines du sanglant conflit les opposant, et où la question de l'héritage frontalier ressort de nos anciens découpages africains. La seconde irruption politique prenait la forme d'une visite du ministre français de la coopération, Jacques Pelletier, à Nouakchott, venu exposer la position française sur la crise du Golfe, à un partenaire dont l'amitié avec l'Irakien Saddam Hussein pouvait constituer une carte diplomatique à ne pas négliger. Pour le reste, c'est bien la Coopération qui dictait le rythme des échanges, passant par des conventions de financement à portée économique et sociale, des dotations en équipements de développement, favorables au développement futur d'intérêts français (à travers la francophonie lors du don d'une antenne de captation de Canal France International en juin, ou lors de celui de logiciels informatiques permettant la gestion de la population étudiante de l'université de Nouakchott en novembre). Des aides à vocation alimentaire suivaient (1,5 millions de FF en août, suivie d'une subvention non remboursable de 11,7 millions de FF devant soutenir le programme d'ajustement du secteur agricole en décembre). Enfin, aides aux administrations financières, aux collectivités urbaines et aux services juridiques et policiers complétaient une panoplie, dont une remise de dette portant sur 240 millions de FF en juillet constituait le plus bel accessoire (remise de dette s'inscrivant dans le cadre international d'aide aux pays les moins avancés, mais permettant également d'effacer des arriérés dont le non paiement évident s'inscrirait au détriment de bailleurs de fonds imprudents).

Des cinq pays maghrébins, le Maroc fut sans nul conteste, celui dont les échanges avec la France allaient connaître le plus d'impact médiatique, non du fait d'échanges économiques particulièrement différents de ceux jusqu'ici pratiqués, mais par l'écho politique qu'allaient engendrer au niveau officiel, les démarches privées d'acteurs plus ou moins contrôlés.

Le premier semestre 1990 fut celui de l'embellie celui où l'amitié des chefs d'Etat devait atteindre l'esprit des peuples tout entier, ce au travers de l'organisation de multiples festivités devant animer le territoire français

d'octobre 90 à mars 91, dans le cadre du « Temps du Maroc ». Art et culture étaient les ambassadeurs d'un pays, qu'il appartenait aux Français de découvrir à travers toutes ses richesses. L'annonce officielle d'une opération, dont les dépenses de préparation avaient déjà été engagées, fut donc faite le 29 janvier.

La coopération française, et principalement marseillaise, dans l'opération anti-marée noire qui avait menacé les côtes marocaines en janvier (après l'accident du pétrolier iranien Kharg V) ; les remerciements français au gouvernement marocain, exprimés en avril par les révélations de R. Dumas dans le rôle joué par le Maroc pour l'obtention de la libération des otages Valente (équipage du Silco enlevé en 1987) ; les échanges d'émissaires français auprès du Roi Hassan II (se révélant, durant l'été, être un allié fidèle des occidentaux dans la crise du Golfe) étaient autant de signes du bon développement des rapports entretenus entre les deux pays. Certes quelques tâches étaient déjà venues assombrir l'ombre idyllique du tableau : mars et ses agressions anti-arabes totalisant la mort de trois ressortissants d'origine marocaine, juin et un sommet de la Baule où le discours sévère du Président Mitterrand, alliant désormais aide au développement et respect des droits de l'Homme, valait une réponse marocaine de caractère ; août enfin, qui avait vu l'expulsion (après garde à vue, saisine de ses documents et de la liste de ses contacts) du journaliste français P. Eliakim (*Événement du jeudi*). Rien qui pourtant n'allait atteindre le niveau des tensions du second semestre. 12 septembre : les éditions Gallimard sortent en Librairie le dernier ouvrage de Gilles Perrault, intitulé « Notre ami le roi ». Il y dresse un portrait au vitriol du Roi Hassan II, en ouvrant le portail du jardin secret de celui-ci sur un condensé des cas de violation des droits de l'Homme opérés, depuis son accession au trône. Dès le lendemain, les autorités marocaines renvoyaient sine die les célébrations du Temps du Maroc, estimant ne pouvoir organiser des fêtes « tandis que le Monde arabe résonnait des déchirures du Golfe ». La Ligue Française des droits de l'Homme reliait elle, cette annulation à la question non résolue des atteintes aux droits de l'Homme, dont l'écho médiatique se voyait amplifier par la sortie de l'ouvrage de Perrault, venant s'ajouter aux publications déjà peu glorifiantes du « jeu du pendu » de Sara Vidal et de « A l'ombre de l'Alla Shafia » de Driss Bouissef Rekab.

Si nous nous arrêtons sur la chronologie des événements du Golfe, il nous faut bien remarquer que cette période était surtout marquée, malgré le discours ferme du Président Bush du 11 septembre, par les espoirs laissés ouverts à la diplomatie (notamment marocaine) et surtout par l'accord américano-soviétique du 9 septembre (Sommet Bush-Gorbatchev d'Helsinki), exprimant la volonté des chefs d'Etats d'appliquer pleinement les sanctions adoptées par l'ONU (embargo) à l'encontre de l'Irak, et de ne pas avoir recours à la force. De plus, les événements du Golfe n'avaient pas empêché lors de leur déclenchement, la poursuite des préparatifs de célébration du Temps du Maroc.

La fin du mois voyait un changement d'Ambassadeur (M. Youssef Ben Abbes en poste à Paris depuis 1974 laissant sa place à M. Abbes El Fassi), tandis que la visite privée que devait effectuer Hassan II en France était

reportée. En fait la brouille officielle se dessinant en cette fin d'année 1990, ressort principalement de deux conceptions assymétriques du pouvoir, celle d'un souverain Chérifien acceptant la liberté d'expression dans tous les domaines ne touchant pas à ses intérêts (où public et privé peuvent par ailleurs être étroitement mêlés), et celle de la démocratie française où les Chefs d'Etat savent que leur marge de manœuvre dans la limitation de l'expression libre des opinions, reste certainement la plus fine, « l'intérêt supérieur de l'Etat » étant une excuse dont l'usage s'avère plus délicat avec la multiplication des dernières « affaires ».

Novembre allait permettre une certaine pose, grâce au pouvoir du Président Mitterrand sur le « Château », où l'épouse du Chef de l'Etat devait comprendre que sa liberté d'action politique en matière de défense des droits de l'Homme comptait au moins une limite, celle de sa fonction de première dame de France. Si M^{me} Mitterrand annonçait dès le 1er novembre la possibilité de renoncer à sa visite des camps sahraouis en Algérie (« si cela devait nuire à la politique française »), ce fût le 4 que l'annonce d'annulation du voyage tombait, annonce toute familiale et surprenante au niveau politique, puisqu'exprimée par un acteur-réalisateur du sérail Elyséen, lors du show hebdomadaire de l'émission 7 sur 7. Consolation tout de même pour M^{me} Mitterrand qui pouvait recevoir quatre jours plus tard la femme du secrétaire général du Front Polisario au siège de son association « FRANCE-LIBERTE ». Le lendemain, la partie franco-marocaine se jouait, Hassan II recevant R. Dumas venu éclaircir la position française, tandis que le Parlement marocain dénonçait unanimement une campagne de presse française hostile à son pays, et que le Prince Héritier se recueillait au milieu de l'opposition sur la tombe du Général de Gaulle à Colombey. Mission réussie selon R. Dumas, dont les efforts allaient pourtant sembler dérisoires par la relance d'une autre affaire, livrée par le journal « Le Monde » dans ses colonnes du 16 décembre. Celui-ci rapportait en effet le sort de trois ressortissants français proche du palais marocain, gardés au secret depuis 1973. Le Quai d'Orsay réagissait aussitôt en lançant une demande d'enquête bien administrative auprès des autorités. Le ton se durcissait de l'autre côté de la Méditerranée, où le ministre de l'intérieur et de l'information dénonçait la « conspiration des pays étrangers et des médias publics de ces pays avec certaines parties « liées aux sanglantes émeutes de Fès et de Tanger des 14 et 15 décembre. La France, toute particulièrement visée, répondait le 19 par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat aux affaires culturelles internationales, M. De Beaucé, qui devant l'Assemblée Nationale appelait le Maroc à « se conformer aux obligations internationales contractées en adhérant aux principales conventions relatives aux droits de l'Homme ». Fin de l'épisode pour 1990, où 1991 sera certainement l'année d'une rupture toute hypothétique, ou celle d'une réconciliation répondant mieux aux intérêts étatiques de chacun, fut-ce au détriment des grands principes du droit.

En matière économique et financière, l'année 1990 ne semble pas avoir été victime des répercussions de la brouille diplomatique-politique. Le principal événement commercial devant être le 26 juillet la signature d'un contrat passé entre l'office marocain de l'électricité et le consortium franco-espagnol

GEC-Alsthom d'un montant total de 3,6 milliards de francs, déjà évoqué dans le cadre des relations maroco-espagnoles. A signaler également dans le domaine de l'énergie, le contrat d'étude réalisé le 25 janvier avec une société française pour la réalisation de la première centrale nucléaire du pays, contrat porteur pour un secteur phare du commerce extérieur français, devant cependant prendre garde à la compétition américano-argentine en ce domaine.

Concernant les relations franco-algériennes, deux questions vont sous-tendre aux rapports économiques.

La première question est celle des étranges rapports algéro-français dans le cadre de l'éclaircissement de l'affaire Mecili, avocat proche d'Aït Ahmed assassiné le 7 avril 1987 à Paris.

Le principal suspect, M. Amellou, a disparu en Algérie après avoir fait l'objet d'une mesure d'expulsion vers ce pays, ordonnée par M. Pandrau, alors ministre chargé de la Sécurité. Le 29 janvier, le parquet de Paris prononçait un réquisitoire d'incompétence à la suite de la plainte contre X (visant directement Robert Pandrau) « pour forfaiture et attentat aux libertés », déposée le 22 décembre 1989 par la veuve de M. Mecili. Le parquet estimait avec raison, que si les faits s'avéraient exacts, il appartenait alors à la Haute Cour de Justice de se prononcer à l'égard des agissements d'un ministre en exercice. La balle retombait donc dans le camp des politiques français, les députés et sénateurs étant seuls juges de la saisine de cette haute instance. Peu motivés à développer un nouveau cas « Nucci », ceux-ci voyaient cependant resurgir l'affaire le 10 octobre, par l'engagement d'une procédure judiciaire (visant cette fois, l'ancien préfet de police Jean Paolini) engagée par le juge d'instruction Ribault sur la base d'une nouvelle plainte déposée par M^{me} Mecili. Le juge demandait à la Chambre criminelle de la Cour de Cassation de désigner la juridiction compétente pour poursuivre l'instruction. Un mois plus tard, les autorités algériennes faisaient enfin part de leurs résultats concernant l'exécution d'une commission rogatoire internationale lancée le 28 mars 1988 par M^{me} Canivet-Beuzit, alors juge d'instruction chargée de l'affaire Mecili. Demandant aux autorités algériennes de procéder aux auditions des principaux suspects réfugiés sur son territoire, le résultat des recherches s'avérait vain et infructueux, dû à « l'imprécision des identités fournies, malgré de nombreux détails concernant au moins deux membres de la sécurité militaire algérienne. Affaire à suivre donc en 1991, connaissant peut-être plus de réponses françaises sur la responsabilité de nos autorités, affaire rappelant malheureusement celle de la disparition d'un autre avocat-opposant maghrébin, assassiné mystérieusement sur fond d'intrigue mettant en jeu politique et services secrets.

La seconde question vise cette fois-ci l'évolution politique du régime algérien, saluée favorablement par la classe politique française du fait d'une ouverture démocratique incontestable lors des élections municipales de juin, mais sujet d'inquiétude également, du fait des résultats obtenus par le Front Islamique du Salut.

« Inquiétude et sang froid » pour M. Dumas, inquiétude plus profonde de M^{me} Michèle André, (secrétaire d'Etat français aux droits de la Femme) quant aux agressions dont ses consœurs algériennes font l'objet de la part d'intégristes islamistes, répondant ainsi au numéro deux du FIS, M. Ali Belhadj qui avait appelé le 17 juin à être « vigilant devant l'Occident et la France qui veulent utiliser la carte des femmes contre nous ». Cette inquiétude ne devait pas avoir d'incidence sur le reste des relations politiques ponctuées de questions touchant à l'émigration (déclaration du 21 janvier de M. Hamrouche favorable au droit de vote des émigrés dans les élections locales en France, contrairement à la position adoptée par le Maroc en l'espèce), au passif de la décolonisation (entretien des cimetières français et libre circulation des Harkis souhaité par le porte parole du RECOURS lors de la visite en juillet du ministre Algérien de l'économie) et à la concertation (par émissaires français envoyés à Alger ou visite du président Bendjedid à Paris le 22 décembre) sur la question de la crise du Golfe.

En fait, l'incidence majeure de la montée en puissance des islamistes pourrait être un rapprochement du pouvoir en place, facilité au lendemain du « silence signifiant » du gouvernement français sur les événements sanglants de 1988, par l'ouverture du processus démocratique et la solution en 1989 des principaux problèmes sociaux (enfants des couples mixtes notamment).

Par contre, l'inquiétude islamiste semble avoir touché les milieux industriels peu enclins à investir dans un climat d'incertitude politique. Le gouvernement français et les grandes compagnies nationales devaient donc montrer l'exemple, aidés en cela par la volonté affichée dès juillet par le ministre de l'Economie, M. Hidouci, de régler le contentieux opposant une quarantaine d'entreprises françaises à l'Algérie, partenaire indélicat dans le règlement de ses arriérés. Total et Gaz de France, mais également Rhône Poulenc pouvaient ainsi s'illustrer, concluant accord de coopération et fondant quelques sociétés mixtes (à relever tout particulièrement la société Helios, algéro-franco-américaine visant à la construction d'une usine d'hélium liquide et d'azote près d'Oran). Pour les grands projets, l'annonce le 12 septembre de la participation de Gaz de France à une société d'étude du tronçon maritime du « gazoduc de l'Ouest » (Algérie-Maroc-Espagne) comprenant déjà la SONATRACH algérienne, la Société Nationale Marocaine des Produits Pétroliers, l'Enagas espagnole, Gas do Portugal et la Ruhrgaz allemande. Mais le moment crucial des échanges économiques fut marqué en juillet lors du voyage du ministre algérien de l'Economie, à Paris.

Les deux premiers jours furent propices à des entretiens avec son homologue français, P. Beregovoy où, si le climat politique intérieur et la question du FIS furent évoqués, le problème de la dette, celui des possibilités d'emprunt auprès de la France, celui des investissements en Algérie centralisaient le débat. L'Algérie pouvait finalement souffler, voyant la mise en place de la deuxième tranche du protocole d'accord 1989-90 portant sur 2 milliards de FF, la possibilité d'un nouvel emprunt syndiqué de 1,5 milliards de FF, et l'éventualité de la création d'une Caisse des Marchés Publics. De leurs côtés, les Banques françaises étudiaient la possibilité d'un plan de sou-

tien à l'économie algérienne, tandis que le CNPF estimait que les « entreprises françaises étaient prêtes à contribuer à la libéralisation de l'économie Algérienne ». Les perspectives ouvertes par l'entrée de devises dues aux excédents des recettes pétrolières (incidence de la crise du Golfe) permettaient à l'Algérie de tenir parole dans le règlement des contentieux industriels (notamment envers Bouygues ou les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne), accroissant d'autant un capital de confiance économique, arme sans doute la plus efficace du gouvernement pour répondre aux inquiétudes nées du développement politique du FIS.

Les relations tuniso-françaises furent pour leur part assez sereines. Placées sous le signe de questions touchant à l'émigration lors du premier semestre, elle furent bercées des soubresauts de la crise du Golfe à partir du mois d'août, où les réactions populaires pro-irakiennes des foules tunisiennes suscitaient l'intérêt français à maintenir de bonnes relations avec le président Ben Ali. De nombreux émissaires ou membres du gouvernement se rendaient donc à Tunis jusqu'à la fin de l'année, porte à ne pas négliger tandis que le président irakien persistait à être l'hôte de ressortissants dont le retour était vivement souhaité. Un seul sujet de contentieux pouvait être évoqué autour d'un différend touchant à la diffusion d'Antenne 2 dans ce pays. Le 6 juin, Philippe Guillaume venait fêter le premier anniversaire de la diffusion de la chaîne, diffusion interrompue partiellement le 10 en touchant le journal de 13 heures ; problèmes techniques d'après la Tunisie, conséquence de promesses financières françaises non tenues, ou polémique suscitée autour d'un reportage que la chaîne allait diffuser sur le déroulement des élections municipales et aggravée par une campagne médiatique dénonçant la voie d'Israël sur ce canal ? Autant d'hypothèses qu'un nouvel accord conclu le 24 septembre étouffait, malgré un rappel de la question en octobre, lors de la visite de M. De Beaucé.

En matière économique, l'amertume demeure côté français où l'espoir des gros marchés a fait place au ramassage de quelques miettes. Ainsi concernant le projet de l'extension de la raffinerie de Bizerte, si la France réalisait le contrat de supervision des travaux, ce fut le concurrent italien qui emportait la part la plus intéressante du marché. Le climat de confiance dont bénéficie la Tunisie au niveau international et les facilités économiques et financières ouvertes en matières d'investissements, permirent de nombreuses réunions économiques et financières envisageant les possibilités de développement du partenariat industriel. Ceci ressortait également dans la répartition du protocole 1990 (reconduction du protocole 1989 portant sur un milliard de FF n'ayant pas été utilisé), lors de la session annuelle de la commission mixte de coopération financière tenue du 27 au 30 juillet. Outre une convention de prêt conclue en juin par la République tunisienne et des banques françaises et tunisiennes concernant le développement des réseaux téléphoniques, peut être signalée, pour conclure par une note alliant commerce et culture, l'achat par Canal Plus de l'acquisition des droits de transmission du film tunisien « Asfour Stah » (Halfaouine) pour un montant de 900 000 francs, somme modeste dans le domaine, mais atteignant ici le maximum jamais offert pour un film tunisien.

Pour conclure par les relations franco-libyennes, l'impression générale dégagée des événements politiques, est celle d'une décrispation encore fragile, mais affermie. Deux points positifs en faveur du réchauffement des relations : la décision française du 21 mars de restituer à la Libye trois mirages bloqués depuis l'embargo lancé en 1983 par les occidentaux, et les remerciements personnels du Président Mitterrand au colonel Kadhafi, le 10 avril, pour son rôle dans la libération de M^{me} Jacqueline Valente et de ses compagnons, détenus depuis 1987 par le groupe dissident Fatha CR d'Abou Nidal. Deux bons points inclinant pour une nouvelle respectabilité libyenne, mieux disposée à l'égard des occidentaux, à moins que ce ne soient ces derniers qui aient, dans la limite de leurs intérêts, réexaminé leur intransigeante condamnation d'un régime, qui s'il continue de susciter des appréhensions, est également celui constituant le cinquième partenaire d'une unité maghrébine saluée par l'Occident. Deux ombres demeuraient cependant avec, pour le même mois d'avril, la dénonciation par M. Louis Le Pen (ministre français des DOM-TOM) de l'action de la Libye dans son entraînement de jeunes indépendantistes (rappelant ici le rôle déjà évoqué lors des affrontements sanglants qui avaient secoué la Nouvelle Calédonnie avant la signature en juin 1988 des accords de Matignon) et visant à déstabiliser la sécurité de nos DOM-TOM. La seconde survenait en décembre par la surprise du Colonel Kadhafi du rôle joué par la France dans l'évacuation de soldats libyens (prisonniers au Tchad et retournés par la CIA pour renverser le régime libyen), se transformant le 9 décembre par une demande informelle d'exclusion de la France, mais surtout des Etats-Unis, de l'enceinte prestigieuse des Nations Unies. En fait, l'instauration du nouveau régime d'Idriss Deby permettait de satisfaire aussi bien les aspirations libyennes que les attentes françaises, évitant ainsi que le Tchad ne redevienne le lieu d'affrontement de deux politiques africaines antagonistes. Par contre, il est cyniquement intéressant de rapprocher la déclaration française d'avril, de celle libyenne de décembre, pour constater qu'ici un accord existe, quant au rôle attribué par chacun au second.

III - DYNAMIQUE MAGHRÉBINE ET EMBRASEMENT RÉGIONAL

Unité et déchirement arabes sont au centre de l'actualité maghrébine de 1990. Unité à travers la dynamique suscitée par l'édification structurelle, politique et économique de l'Union du Maghreb Arabe, connaissant sous les présidences successives du Tunisien Ben Ali et de l'Algérien Bendjedid, deux accents complémentaires du processus engagé en 1989. Déchirure aussi, à travers les répercussions pan arabes de la crise irako-koweïtienne, embrasant rapidement l'aire arabe toute entière. Ce seront nos deux axes d'observation, auprès desquels interviendront les relations entretenues par les Etats maghrébins avec leurs frères machrékiens.

Janvier vit donc l'arrivée à la tête de la Présidence de l'Union du Maghreb Arabe du tunisien Ben Ali, fixant les grandes orientations de ses projets, tant lors de la session du second Conseil Présidentiel se déroulant du 21

au 23 janvier à Tunis, que dans son message du 17 février, concernant le premier anniversaire de la naissance de l'organisation communautaire. A l'Homme maghrébin souhaité (passant par les vœux de mise en place d'une carte d'identité unifiée, par la création d'un passage réservé dans les aéroports ou par le renforcement des liens en matière d'éducation), était associée la volonté de mise en place d'une unité économique renforcée (particulièrement en matière industrielle et commerciale, comprenant des homogénéisations financières et la mise en place d'un grand marché commun pour 1995). Autant de projets qui nécessitaient un renforcement et un développement des structures de l'UMA, réalisés en partie sous la présidence Tunisienne.

Deux réformes structurelles touchaient dès le sommet de Tunis, le traité institutif de l'UMA. L'art 11, précisant originellement que « l'Union disposera d'un Secrétariat Général constitué d'un représentant de chaque Etat membre « exerçant » ses fonctions dans l'Etat dont ce sera le tour d'assurer la présidence du Conseil des Président et sous l'égide du Président de session (...) » fût amendé par un accord de principe, prévoyant la création d'un Secrétariat Général permanent, dont le siège et les attributions restaient à la discrétion du Conseil de la Présidence. Si le principe était adopté et approuvé juridiquement par les Etats membres, l'année 1990 ne permit cependant pas de parvenir à un accord quant au lieu de siège, malgré l'espoir avancé en juillet d'un débat décisif (lors du troisième sommet présidentiel d'Alger des 22 et 23 juillet, où la question fut tout simplement éclipsée). La Tunisie avait néanmoins été fortement pressentie pour accueillir une telle instance, du fait du départ de Tunis du siège de la Ligue des Etats Arabes. Une solution poindra peut-être à l'aube de 1991, ce genre de débat agitant les organisations communautaires sans pour autant leur être forcément préjudiciable, la CEE montrant l'exemple d'une longue quête d'un siège permanent pour son Parlement. Le « Parlement » maghrébin, plus exactement son « Conseil Consultatif », fit l'objet de la seconde réforme, par un amendement accroissant le nombre de représentants des instances parlementaires de chaque Etat membre, portant, dans la réforme de l'article 12 du traité institutif, de 10 à 20, le nombre de sièges octroyés à chacun. Conservant un pouvoir purement consultatif ou indicatif envers le Conseil de la présidence, ce Conseil voit cependant dans son renforcement, la possibilité d'une représentation plus large des diverses opinions politiques de l'UMA (tout au moins pour des régimes connaissant un réel multipartisme).

En matière de naissances, le sommet de Tunis saluait la constitution de quatre commissions ministérielles spécialisées, touchant respectivement à la Sécurité Alimentaire, à l'Economie et aux finances, aux Infrastructures et enfin aux Ressources Humaines. En politique étrangère, le sommet souhaitait un renforcement de la coopération arabe au niveau des organisations constituées (Conseil de Coopération du Golfe CCG, Conseil Arabe de Coopération CAC et Ligue des Etats Arabes LEA) ainsi qu'avec la CEE (se pré-occupant particulièrement de la situation et de l'avenir de la communauté maghrébine établie en ces pays). Liban, Palestine, conflit Irano-Irakien et Namibie étaient soutenus dans leurs efforts de paix et de développement,

tandis que l'ONU était saluée pour ses engagements en matière de réduction du poids de la dette et d'instauration d'un nouvel ordre économique mondial.

Avec l'arrivée algérienne à la présidence de l'UMA en juillet, l'orientation d'unification en matière économique est plus particulièrement relancée ; le sommet présidentiel du 22-23 juillet d'Alger, voit ainsi l'approbation de cinq accords visant l'intégration maghrébine, par la mise en place d'une union douanière avant 1995, l'encouragement et la garantie des investissements, la suppression des doubles impositions, la création d'une compagnie aérienne commune et de nouvelles liaisons ferroviaires, ainsi que des facilités de circulation concernant les biens et personnes. En matière politique, le Président Chadli Bendjedid était chargé d'une mission de conciliation entre l'Irak et le Koweït, secouant alors le monde pétrolier de leur différend, tandis qu'il était décidé que janvier 1991 verrait l'accession de la Libye à la présidence de l'UMA.

En pratique, quelques réalisations sont à relever concernant la dynamique unitaire.

En matière économique, la réunion de la commission de l'Economie et des Finances se tenant les 17 et 18 mars à Alger, créa 5 comités sectoriels chargés du renforcement de la coopération maghrébine et devant concrétiser la complémentarité économique des 5 pays. Apparaît ainsi un Conseil Ministériel chargé du Commerce, visant à l'application des mesures émanant du Conseil de la présidence et s'occupant du suivi de questions touchant à l'organisation annuelle d'une foire maghrébine, à la coordination des lois et réglementations en matière commerciale, à la coordination des politiques de soutien aux produits essentiels et aux prix, ainsi que de la mise en place d'un programme commun d'importation touchant les produits de grande consommation. Un Comité Ministériel chargé de l'Industrie se penche lui sur les questions de coopération en ce domaine. Le Conseil Ministériel chargé de l'industrie et des Mines doit appliquer les recommandations adoptées en ce domaine et élaborer un programme d'actions concrètes dans le secteur minier. Celui-ci chargé des finances et de la Monnaie doit élaborer des mesures pratiques d'application des recommandations adoptées en la matière et s'intéressa particulièrement cette année, aux questions touchant aux investissements, à l'imposition, aux assurances, mais aussi aux questions tarifaires et bancaires, avec l'hypothétique question d'une monnaie commune nécessitant au préalable des convertibilités nationales. Enfin un Conseil Ministériel chargé du tourisme et de l'artisanat devra développer un tourisme intermaghrébin croissant et uniformiser l'organisation du secteur de l'artisanat. Trois groupes d'experts parachevaient l'ensemble, spécialisés en matière commerciale, industrielle et financière dans l'application à court terme, de mesures concrètes portant sur ces domaines.

Dans le domaine de l'Energie, la réunion à Tunis les 13 et 14 février des ministres intéressés, vit la création de trois commissions ayant trait à la planification générale et à la maîtrise de l'énergie (siégeant à Tunis), aux énergies renouvelables (Mauritanie) et aux ressources pétrolières et gazières (Libye). Un plan de création d'un marché maghrébin fut élaboré visant le

développement de l'interconnexion du réseau électrique, la promotion du réseau maghrébin en gaz naturel et l'encouragement aux échanges en gaz liquide et produits pétroliers. L'application de ces mesures connut quelques aspects concrets, portant sur des réalisations bilatérales dans un domaine comportant l'un des principaux pôles d'échanges intermaghrébins. Domaine nécessitant une coopération indispensable pour un développement concerté, et pouvant être stimulé par la réalisation d'objectifs tels que la construction du gazoduc ouest (Algérie - Maroc - Espagne) ou l'extension des capacités du gazoduc est (Libyo-italien).

L'UMA s'est davantage constituée en pratique dans la coopération bilatérale de quelques secteurs, propices cependant à des développements unitaires. Quant à la politique étrangère de cette communauté, si elle a pu apparaître lors du sommet de Tunis, elle semble s'être éclipsée sur la question de la crise du Golfe, reflet du jeu d'acteurs n'ayant su trouver une dynamique commune sur un sujet aussi sensible ; reflet révélateur des incidences extérieures pouvant peser sur l'UMA ; reflet enfin du jeu de chaque chef d'Etat, confrontés en l'espèce à une dynamique populaire qui semble elle avoir trouvé son unité.

Avant que de nous pencher sur cette crise particulière, nous allons clore l'espace maghrébin par un survol sahraoui, et examiner ensuite le jeu des rapports bilatéraux entretenus entre Maghreb et Machrek.

Dans le conflit sahraoui, la guerre des murs a fait place à la guerre des nerfs, guerre psychologique où chaque partie joue ses atouts afin de déstabiliser l'autre, sans prendre la responsabilité de réouvrir une véritable crise militaire qui ruinerait les avancées opérées par l'ONU pour aboutir à un processus de paix. Le Front Polisario et le Président de la République arabe Sahraouie Démocratique, M. Abdelaziz, misent sur une solution onusienne préparant l'organisation d'un référendum d'autodétermination et annoncent dès janvier la possibilité d'une nouvelle trêve afin de faciliter les initiatives du représentant spécial de Perez De Cuellar, Mr Manz. L'Algérie et la Mauritanie demeurent des interlocuteurs maghrébins courtisés, tandis que les camps de réfugiés (plus particulièrement ceux situés sur le territoire Algérien) permettent de recevoir une aide humanitaire, dont l'écho reste le plus porteur du combat saharoui. Du côté marocain, Hassan II assuré de l'appui de l'ensemble de sa classe politique, joue l'homme de bonne volonté, pardonnant à ses sujets rebelles et récompensant ceux qui savent lui exprimer leur loyauté. Il nomme ainsi d'anciens dirigeants du Front Polisario à des postes administratifs importants, divisant un mouvement comptant ses défections, et entretient d'étroits contacts avec les populations saharouies des zones sous contrôle marocain.

Du 5 au 7 juin, Genève pourra finalement accueillir la réunion technique portant sur l'établissement des listes électorales en vue du référendum, convenant, dans un climat général positif, de s'appuyer sur le recensement opéré par les Espagnols en 1974 ; les travaux devraient se poursuivre en 1991, nécessitant pour leur bon déroulement, un inévitable accord entre le Maroc et le Front Polisario, tel que le réaffirmerait la commission de décolo-

nisation de l'ONU dans sa résolution du 25 octobre. La discrétion devrait permettre la meilleure efficacité en ce sens, discrétion dont le Maroc semble peu soucieux, au regard de l'utilisation faite du différend sahraoui lors de la brouille franco-marocaine.

Le second conflit régional, le plus important de l'année 1990, est celui né de l'affrontement irako-koweïtien, affrontement qui dérapait de la scène « Dallassienne » des dollars et du pétrole, pour aboutir le 2 août à l'occupation militaire du Koweït par l'Irak. Notre propos ne sera pas de développer ici, tous les aspects de cette crise sans réel précédent pour le Monde arabe, dans la mesure de la proportion prise par le conflit (entrée en jeu de la coalition internationale sous couvert des résolutions de l'ONU), mais de recentrer le jeu de chacun des acteurs maghrébins, et tenter de percevoir les conséquences que cette crise a déjà pu avoir à leur égard.

Sur la scène maghrébine, la première conséquence observable est la rupture de la logique unitaire qui avait prévalu au premier semestre entre les chefs d'Etat, rupture toute relative cependant, puisqu'uniquement centrée sur le Golfe sans altérer véritablement, a priori, les démarches entreprises dans le cadre intermaghrébin ; la seconde, touche à l'équilibre délicat auquel furent confrontés des dirigeants, tiraillés entre une opinion publique majoritairement pro-irakienne, et des impératifs économiques et financiers dépendant des pétromonarchies et de l'Occident.

Sur la scène maghrébo-machrékine s'ouvre un jeu voyant s'affronter passion et raison, où les affinités politiques ou commerciales s'affrontent au choc des réalités financières.

La rupture de la logique unitaire est certainement la mieux révélée lors du vote de la condamnation de l'Irak au sommet extraordinaire de la Ligue des Etats Arabes réuni au Caire le 10 août, rupture révélant moins la condamnation de l'occupation d'un Etat arabe par un autre que la prégnance d'influences occidentales dans le jeu des relations pan arabes. La Tunisie abaisse ses cartes dès le départ en refusant de participer à un sommet jugé prématuré et ne devant entraîner qu'une division plus importante des acteurs arabes. La querelle opposant la Tunisie et l'Egypte sur la question du siège de la Ligue trouvait ici l'un de ses épisodes, sans toutefois pouvoir expliquer à lui seul une décision dont le raisonnement n'était pas dépourvu d'arguments.

Le Maroc de son côté adoptait la condamnation votée, se rangeant ainsi pleinement dans le camp de la coalition anti-irakienne marquée du sceau de la défense du droit international. Plus surprenant, la Mauritanie votait également la condamnation (bien qu'en se ménageant une réserve), tandis que l'Algérie s'abstenait et que la Libye votait contre. En fait, le centre du débat portait sur l'inscription dans le texte d'une condamnation irakienne justifiée par son invasion du Koweït, et d'emblée d'une exigence similaire de retrait des troupes étrangères du golfe (visant principalement les Etats-Unis), et pouvant privilégier une solution arabe.

La Mauritanie avait exprimé dès le 3 août, des réserves à l'encontre du premier vote sanctionnant l'Irak, opéré par le conseil des ministres de

la LEA, réunis au Caire dans l'urgence, (ce qui lui avait valu les remerciements de Saddam Hussein, par l'intermédiaire de son ministre des transports et des communications, M. Zoubeir, envoyé auprès du colonel Ould Tata). Elle entretenait des relations privilégiées avec l'Irak, ayant bénéficié de son soutien militaire lors de la crise sénégalaise à travers la livraison d'armements et entendait donc ménager l'un de ses plus coopératifs partenaires en la matière. Par la suite et malgré son vote du 10 août laissant présager un retournement, elle va poursuivre son alignement pro-irakien face à la coalition occidentale, alignement se traduisant par des reports techniques de financements touchant les fonds versés par les pays arabes (40 % environ de son aide dépendant de bailleurs incarnés principalement par le Koweït et le Fonds arabe de Développement économique et social). La situation se répéta également auprès des institutions financières internationales de Washington (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International). L'année avait pourtant bien débuté, bénéficiant le 18 janvier d'un prêt de 100 millions de \$ du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique arabe, portant sur le secteur de la pêche (constructions de ports) et de l'électricité (constructions de centrales).

Le Maroc pour sa part se rangeait dès le début des hostilités du côté des défenseurs du droit, condamnant l'invasion du Koweït dès le sommet ministériel de la LEA du 3 août, ce qui lui valut, de la part de l'Irak, une menace de reconnaissance de la République Saharouie deux jours plus tard. Mais la véritable menace concernant le Maroc aboutit en matière énergétique (celui-ci s'approvisionnant pour prêt de la moitié de ses importations sur le marché pétrolier irakien). Cette situation devait l'amener à diversifier ses approvisionnements et examiner le développement de nouvelles sources d'énergie. Fidèle à ses alliances stratégiques, le Maroc optait pour la position la plus ferme dans la restauration de la souveraineté koweïtienne. Ainsi, il renforçait en septembre son potentiel militaire auprès des Emirats Arabes (pays bénéficiant avec l'Arabie Saoudite d'un soutien militaire concret du Maroc, recevant de conséquents soutiens financiers de l'Arabie Saoudite dans sa lutte contre le Front Polisario). Le 22 août, Rabat refusait de fermer son ambassade de Koweït, et le 25, ses diplomates en poste étaient « invités » à Bagdad. Deux diplomates irakiens et deux membres du Ba'th se voyaient alors notifier leur expulsion le 28.

Néanmoins, Hassan II devait tenir compte d'une opinion publique où le conflit était au fur et à mesure de son évolution, plus perçu comme dicté par des intérêts impérialo-sionistes, visant la nation arabe à travers l'Irak et les Palestiniens. Le « linkage » tant repoussé du côté occidental avait sur toute cette rive de la Méditerranée un sens profondément ressenti par les foules. L'équilibre devait donc être maintenu, passant ici par diverses tentatives de médiation : jordano-algéro-marocaine d'août à octobre et plus indépendante en novembre, avec l'appel lancé le 11 à la tenue d'un sommet arabe exceptionnel placé sous le signe de la raison mais rejeté le jour même par l'Irak. Economiquement, le Maroc semble sortir perdant de ce conflit si l'on examine uniquement le poids accru de sa facture pétrolière. Cependant, il a surtout su éviter les difficultés économiques rencontrées auprès des bail-

leurs de Fonds internationaux et bénéficiait en novembre, malgré « les difficultés techniques », d'un prêt du Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe d'environ 50 millions de \$ (14 millions de dinars koweïtiens) destiné au financement du barrage de M'Jara.

Pour l'Algérie, les impératifs sont multiples. Chargée d'une opération de conciliation (de ce qui n'était qu'un différend économique koweïto-irakien en juillet) lors du sommet de l'UMA, elle doit assurer cet échec et préserver son image de leader diplomatique du Monde arabe, et conjonctuellement de Président de l'UMA. Elle doit encore assurer sa stabilité interne, en cette prime année de réelle expérience démocratique. Sa première réaction à l'invasion koweïtienne fut la fermeté, exigeant dès le 2 août un retrait immédiat des forces irakiennes et condamnant sévèrement, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, M. Ghozali, l'attitude de Saddam Hussein. Mais à partir du sommet présidentiel du 10, son attitude va osciller, boycottant une institution minée par l'occident. Le 10, elle s'abstient de participer au vote, dénoncé le lendemain par M. Ghozali, déplorant la complicité de certains régimes préférant le jeu des Occidentaux à une solution arabe. C'est là encore, une des conséquences du refus opéré par certains Etats arabes d'exiger le retrait des forces « étrangères » du Golfe pour laisser place à une solution plus familiale. Le 30 août, lors de la nouvelle réunion du conseil ministériel de la LEA, l'Algérie sera complètement absente. Elle agira cependant sur la scène diplomatique en participant à la tentative de médiation lancée par Hussein de Jordanie pour aboutir à une solution pacifique, s'associant en l'espèce avec son voisin marocain, (malgré leurs différences d'attitude face au conflit) pour le plus grand bien de l'unité maghrébine (appelée également par la population Union Maroc-Algérienne, UMA). Puis, une médiation solitaire sera entamée en fin d'année par le président Bendjedid, parcourant en décembre nombre de capitales arabes et européennes. Enfin sur le plan de la cohésion interne, si la crise du Golfe constitue un nouvel enjeu électoral dont se servent les diverses formations politiques, la position adoptée par le gouvernement sur la scène internationale, et l'apport économique dû au gonflement des recettes pétrolières, deviennent autant d'éléments rendant un certain crédit à un régime réalisant douloureusement sa transition démocratique.

En Tunisie, la crise du Golfe va masquer le combat livré par l'Egypte pour retrouver, à travers le transfert du siège de la LEA, sa position de leader politique panarabe. Participant au sommet ministériel du 3 août, elle s'associe à la condamnation de l'invasion irakienne. Par contre, elle s'abstient de participer au sommet du 10 dénoncé par le Président Ben Ali dans son discours du 11. Déshéritée de la LEA et ayant terminé sa présidence maghrébine, la Tunisie de Ben Ali jouait la carte de l'éventuel médiateur, maintenant ses relations de part et d'autre des camps, tant avec l'Irak (partenaire économique de premier plan dont la privation ne sera pas négligeable), qu'avec les monarchies pétrolières. Floué de la scène diplomatique, le président Ben Ali trouvait son utile réconfort dans une politique en harmonie avec son opinion publique, et dans une fidélité prouvée depuis 1982 à l'OLP d'Arafat.

La Libye poursuivait elle, son ouverture, un peu dans toutes les directions il est vrai, du fait d'intérêts contradictoires. Lors du Conseil ministériel du 3 août, elle se retirait prudemment avant le vote final condamnant l'invasion irakienne, puis affichait résolument ses dispositions le 10 en rejetant la condamnation de l'Irak (faute d'une condamnation parallèle du déploiement des forces étrangères dans le Golfe). La veille était ouvert auprès de l'ambassade d'Irak, un bureau d'enrôlement des volontaires libyens. Finalement, le 14 août interviendra une condamnation officielle de l'invasion irakienne, ouvrant jusqu'en novembre diverses tentatives de bons offices. Outre la dissuasion que pouvait représenter le déploiement de forces américaines dans la région (1986 restant en mémoire), le colonel Kadhafi ne devait guère vouloir ruiner ses efforts d'unificateur des deux pôles du Monde arabe (participation de raison à l'UMA et liens plus passionnels envers l'Égypte, voir dans une moindre mesure auprès de la Syrie – relayés par l'unité des liens déployés avec le Soudan). Août verra ainsi une médiation libo-soudanaise auprès de Bagdad, tandis que septembre s'ouvrira sur un plan de paix permettant à tous de sortir fièrement du conflit..., et à la Libye d'en récolter les fruits : condamnation de l'invasion du Koweït ; appel au déploiement de forces de l'ONU dans l'Émirat et de forces arabo-musulmanes en Arabie Séoudite ; levée du blocus contre l'Irak et contrôle par ce dernier de l'île de Boubyane et du champ pétrolifère de Rumaylah (satisfaisant ici les revendications irakiennes précédant l'affrontement militaire). Ajoutant la tenue d'un référendum au Koweït, une politique pétrolière arabe unifiée (en phase avec certaines diplomaties européennes) et la tenue si possible d'un sommet arabe à Tripoli, le colonel Kadhafi signait là une belle tentative, que son manque de crédit international, (un des enjeux dépassant peut-être la simple bonne foi) allait cependant ruiner. Une dernière tentative sera opérée en fin d'année, avec la participation le 23 octobre d'un mini-sommet devant réunir Saddam Hussein et le roi Fadh d'Arabie, échouant publiquement un mois plus tard. Politiquement, le bilan est assez positif, ce pays ayant avancé des gages de bons offices, tout en maintenant, certainement à l'intention de la Jamahiriya des atouts de soutien au peuple frère d'Irak, et remportant surtout, par l'intermédiaire des recettes pétrolières une manne financière non négligeable.

Sur le reste de la scène machrékine, la Libye a donc privilégié son voisin Égyptien, poursuivant ici une politique menée depuis le retour de ce partenaire au sein de la famille arabe, après le sommet de la LEA de mai 1989. Le 18 février se tenait à Assouan le 4^e sommet réunissant le Président Moubarak et le colonel Kadhafi ; une commission des gouverneurs des banques centrales et des responsables financiers était alors créée, ainsi qu'une seconde commission chargée de la coopération économique et de l'abolition des barrières douanières. Des réunions bimensuelles étaient décidées (malgré l'absence de rétablissement officiel des relations diplomatiques). Les échanges furent fructueux, plus particulièrement peut-être en matière agricole voyant dès le 16 janvier une visite au Caire du ministre libyen de la planification et l'installation d'agriculteurs égyptiens dans le sud de la Libye. En juin, le vice premier ministre égyptien se rendait à Tripoli, examinant des projets

agricoles communs et l'installation de familles égyptiennes en Libye ; le 4 juillet, des accords ouvraient la possibilité d'achats de terres libyennes par de jeunes égyptiens et le 6 septembre, la Libye annonçait 300 000 emplois disponibles et des projets agricoles pouvant employer 1 million d'égyptiens. Les transports et communications faisaient également l'objet d'attentions particulières. Un réseau de télécommunications reliant Egypte et Libye, et assurant des liaisons vers le Maghreb, entrain en service le 1^{er} janvier, tandis que le 23 septembre étaient créés 4 comités mixtes de coopération en matière de télécommunications et de transports. L'année s'achevait sur une note d'optimisme par la signature le 4 décembre, d'un accord cadre de complémentarité économique augmentant de 200 millions de \$ la valeur d'investissements de la Société Arabo-Libyenne d'Investissements Etrangers (créée par les deux pays et touchant divers secteurs tels que le tourisme, l'hôtellerie, les industries pharmaceutiques, les engrais, les transports et une chaîne de station services commune sur la route Tripoli-Alexandrie). Dix accords de coopération parachevaient l'œuvre traitant de complémentarité économique, des déplacements frontaliers, de la résidence et du travail, des échanges commerciaux et des douanes, des assurances, du droit de propriété immobilière et foncière, des impôts et des réglementations touchant les sociétés égyptiennes implantées en Libye.

Outre la satisfaction d'un nouveau jalon posé sur la voie de l'unité panarabe, le colonel Kadhafi peut se féliciter d'un rapprochement amenant peut-être les Etats-Unis à devoir considérer autrement le partenaire de l'un de leur plus sûr allié dans la région.

Auprès de la Syrie, les échanges étaient principalement d'ordre diplomatique tant au moment de la crise du Golfe que lors de la tenue du sommet arabe de Bagdad (traitant de la question israélo-palestinienne), précédé d'une visite à Damas du colonel Kadhafi tentant de convaincre son homologue syrien de sa participation. La question palestinienne (au-delà des vitupérentes exclamations prononcées à l'encontre d'Israël au sommet de Bagdad) connaissait en début d'année l'entretien de relations satisfaisantes avec l'OLP. Une solution kadhafienne en janvier, proposait la disparition de l'Etat hébreux dans la logique du rapprochement Est-Ouest et passant par la réparation en occident, des dommages imposés aux Juifs durant la dernière guerre. L'Intifada se voyait récompensée du prix kadhafi des droits de l'Homme en juin, et surtout recevait la poursuite de l'aide financière de la Jamahirya en septembre. Une ombre se glissait cependant au tableau avec le soutien visiblement apporté par la Libye à un commando du FLP d'Abou Abbas ; l'attaque d'une plage israélienne provoquait la rupture du dialogue palestiniano-américain amorcé en décembre 1988, dialogue qualifié de « perte de temps » par l'agence JANA le 7 juillet. La crise du Golfe et la situation délicate d'une OLP plus isolée sur la scène internationale, accentuaient les rencontres du leader libyen et des représentants officiels palestiniens. La poursuite de bonnes relations avec le Liban du Président Hraoui, la relance d'un processus diplomatique avec la Jordanie (par la réouverture le 1^{er} avril de l'ambassade de Jordanie à Tripoli fermée depuis 1984, et la nomination d'un ambassadeur de Libye à Aman le 23 juin), la tenue d'un sommet quadripartite à Tobrouk (réunissant

l'Egyptien Moubarak, le Soudanais Al Béchir, le Syrien El Assad et le Colonel Kadhafi autour de l'attitude arabe face aux changements en cours dans le monde), concluait l'œuvre diplomatique de l'année.

La Tunisie de son côté, allait surtout connaître diplomatiquement les affres de l'ambition empressée de l'Egypte, du retour au Caire du siège de la LEA. D'accord sur le principe décidé en mars lors du conseil ministériel de la Ligue, la Tunisie s'élevait contre les méthodes employées pour accélérer un processus qui devait commencer progressivement en septembre. L'Egypte, qui avait précisé lors du voyage officiel du Président Ben Ali au Caire du 6 au 8 mars, que la question ne relevait pas d'un problème égypto-tunisien, va profiter de la crise du Golfe pour recentrer l'activité diplomatique sur Le Caire, décidant de convoquer finalement le 10 septembre en sommet extraordinaire les chefs d'Etat arabes pour entériner un transfert immédiat du siège. Annoncé le 1^{er} septembre, ce nouveau diktat violant la procédure retenue, était suivi de la démission du tunisien Klibi, secrétaire général de la Ligue depuis 1979 (date du transfert du siège à Tunis). L'intérim, assuré par le Libanais Assad allait donner lieu à une nouvelle mesure peu élégante, voyant, après l'accord apporté par 12 Etats (Egypte, Liban, Syrie, Maroc, Djibouti, Somalie et les 6 pays du Golfe) sur les 21 membres, l'évasion de la LEA de Tunis en octobre. Le 31, le transfert était annoncé officiellement à partir du Caire, par un secrétaire général parti de Tunis pour « une visite de quelques jours ». Le 31 décembre voyait l'achèvement de l'installation du siège au Caire, la Tunisie étant remerciée de treize années de bons services par le maintien à Tunis de quelques organismes : bureaux de l'Organisation Arabe pour l'Education, la science et la culture (ALESCO), conseil des Ministres Arabes de l'Intérieur, Union des Radios et télévisions arabes (conformément à l'accord de siège conclu le 7 septembre), Agence Arabe pour l'Energie Atomique (accord du 25 avril) et devait en outre conserver un centre de la Ligue « comprenant une vingtaine de fonctionnaires aux attributions imprécisées. Pour les autres fonctionnaires ne suivant pas le déménagement une indemnisation des pétromonarchies devait exprimer les remerciements du Golfe au président Ben Ali.

L'Egypte et la Tunisie signaient pourtant 12 accords de coopération lors de la visite au Caire du président Ben Ali en mars, suivis d'un accord de coopération scientifique en juillet conclu entre la Fondation nationale tunisienne pour la recherche scientifique et l'Académie égyptienne de recherche scientifique, accord portant sur des échanges de données de base, de résultats de recherches, et sur la possibilité de recherches communes en hydraulique, sur les sols à haut taux de salinité, en agronomie, en horticulture et dans le domaine de l'agro-alimentaire.

Auprès du Golfe, deux accords de prêts étaient conclus avec le Fonds Arabe de Développement économique et social, l'un le 15 mars à Abou Dhabi et relatif au projet d'autoroute Hammamet-M'Saken ; l'autre intervenant le 28 juin et relatif, pour un montant total de 5 millions de dinars koweïtiens, au projet d'entretien des routes endommagées par les inondations du début de l'année. Avec la Banque Islamique, un premier prêt de vente à tempérament était conclu le 28 février visant un projet de développement rural, suivi

le 22 juin, d'un prêt de 5 millions de \$ destiné aux importations de soufre, et d'un second prêt portant sur un montant de 16 millions de \$ conclu le 2 juillet. D'autres formes de financement se dégageaient auprès des Emirats Arabes Unis (aide de 1,9 million de \$ en février ; régularisation de la participation du Fonds d'Abou-Dhabi pour le développement économique arabe dans le capital de la société arabe d'engrais phosphatés et azotés (8 400 000 dinars) en mars ; examen en novembre-décembre, de plusieurs projets tunisiens sollicitant une intervention de la Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement). Avec le Koweït, un accord de prêt de 10 millions de dinars était conclu en juin par le Fonds Koweïtien de Développement économique arabe, portant sur des projets d'infrastructure routière (autoroute Hammamet-M'Saken) et de développement régional. Mais c'est surtout le Qatar qui semblait le mieux disposé à l'égard de la Tunisie, annulant en octobre, conformément à l'engagement pris devant la 45^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, une dette tunisienne s'élevant à 6 millions de \$.

Au-delà, un soutien tunisien accompagnait le rétablissement de la légalité dans le Liban du Président Hraoui, tandis que la scène palestinienne, si elle voyait un soutien tunisien se préoccupant plus sûrement en cette année de l'implantation en Israël de nouveaux migrants Juifs soviétiques, résonnait également du souvenir de l'assassinat d'Abou Jihad en Tunisie le 16 avril 1988. Assassinat où M. Mahjoubi (secrétaire d'Etat chargé de la sécurité nationale jusqu'à son limogeage le 20 août) était soupçonné d'avoir donné des informations au Mossad, permettant des actions de commando. Condamné à 4 ans de prison en octobre pour atteinte à la sûreté de l'Etat, il se voyait défendu de telles accusations par le Ministère de l'intérieur tunisien.

L'affaire palestinienne recevait encore un soutien algérien face à l'inquiétude naissant de l'importante émigration des juifs soviétiques et après la tuerie d'octobre sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem. Le 22 décembre, le président Bendjedid affirmait le « linkage », appelant à un signal concret sur la question palestinienne lors de sa visite à Paris, « seul acte susceptible de ramener la crise du Golfe sur la voie de la paix ». La Paix avait en fait été au centre de la diplomatie algérienne à l'égard du Monde Arabe. Au Liban ses efforts semblèrent les plus porteurs, associée ici à son voisin marocain et à l'Arabie Séoudite, constituant le triumvirat émissaire du Monde Arabe (né du Sommet de Casablanca en mai 1989).

Avec ce dernier pays, outre la question libanaise et la crise du Golfe, des échanges d'ordre économique apparaissaient sous la forme d'échanges bancaires ; le 28 Février, un accord intervenait ainsi entre la banque d'agriculture et de développement rural (BADR) algérienne et le groupe séoudien Al Baraka, pour la constitution d'une société financière conjointe « Al Baraka Algerian Islamic Bank » (constituant ainsi le premier projet conjoint du secteur bancaire algérien depuis l'indépendance). Sa mise sur pied fut négociée le 4 novembre pour un capital de 500 millions de \$ où la BADR détenait 51 % des parts. Trois accords de prêt visant le secteur bancaire étaient conclus ce même jour, portant sur un montant total de 900 millions de \$. En mai était également créée une société mixte d'investissement entre la Banque Algérienne de développement (détentriche de 59 % des parts) et le Fonds

d'Abou Dhabi pour le Développement économique et social. Les investissements des pays du Golfe ne souffrent pas d'une inquiétude aussi importante que les investissements européens en Algérie ; les tensions que font naître les succès islamistes étant pour bonne part « subventionnées » par ces pétromonarchies. Par contre, la crise du Golfe et la pression populaire pro-irakienne vont contraindre les islamistes algériens à réviser leurs primes positions sur le conflit, condition indispensable au sauvetage d'une crédibilité interne que les alliances extérieures ne sauraient compenser.

L'activité machrékine du Maroc ne diffère guère cette année de celle de son partenaire algérien, question du Golfe mise à part (et encore plus dans l'attitude adoptée que dans la finalité recherchée). Sur la question Palestinienne, Hassan II dispose d'un instrument supplémentaire à travers le comité « Al-Quods » qui, après la condamnation vigoureuse par le souverain Chérifien de l'implantation de Juifs soviétiques dans les territoires occupés le 1^{er} février, lançait un triple appel lors de sa réunion d'avril à Rabat. Visant l'URSS, les Etats-Unis et la CEE pour régler le problème de l'émigration juive soviétique, il qualifiait d'erreur politique stratégique la motion adoptée par le sénat américain considérant que « Jérusalem est et doit rester capitale de l'Etat d'Israël ». Une nouvelle réunion le 15 octobre dénonçait l'attitude israélienne rejetant la résolution 672 des Nations Unies, prévoyant notamment l'envoi d'une commission d'enquête à Jérusalem après la tuerie de l'esplanade des mosquées.

Active auprès du Liban par son appartenance au triumvirat arabe chargé de la question, la diplomatie marocaine s'illustre également en Syrie permettant le développement accru de la coopération : constituant une commission mixte du tourisme en février lors du séjour du ministre marocain en Syrie, elle aboutissait, lors de sa seconde session de novembre, à des encouragements tarifaires visant les ressortissants des deux pays, ainsi que les agences nationales de tourisme. Le 17 mars, un accord de coopération scientifique et culturelle était également réalisé pour les années 1990-1992, tandis que Royal Air Maroc réouvrait sa desserte sur Damas le 27 juin (interrompue après la rupture des liens diplomatiques entre les deux Etats, conséquence de la rencontre Hassan II - Shimon Pères à Ifrane en 1986). De bonnes relations étaient maintenues avec les pétromonarchies, connaissant une « fraternité religieuse », tant à travers un don de 100 000 Corans opéré par l'Arabie Saoudite en janvier, que par le don de 2,6 millions de dirhams du président de l'Etat des Emirats Arabes Unis annoncé le 26 juin pour permettre le pèlerinage de cent cinquante marocains vers la Mecque. Plus importants au niveau financier, peuvent être relevées les conventions de prêt conclues auprès du Fonds Monétaire Arabe en janvier (participation au financement du barrage de M'Jara le 4, et prêt de 12 millions de dinars koweïtiens à la Caisse nationale de crédit agricole le 30), de même que l'attribution malheureuse d'un prêt de 15 millions de \$ par la Banque Islamique de Développement le 22 juin, destiné à l'importation de pétrole brut irakien... Quant à la Mauritanie, ses relations machrékines restent principalement confinées aux soubresauts de la crise du Golfe.

CONCLUSION

Si l'horizon machrékien n'avait pas couvert de sombres perspectives la scène orientale et au-delà, celle des rapports du monde arabe tout entier, l'année 1990 aurait certainement reflété prioritairement celle de l'édification, encore mesurée dans ses effets pratiques mais dynamique dans ses réalisations structurelles, de l'Union du Maghreb Arabe. L'essentiel étant de noter que celle-ci, malgré l'éclatement politique de ses acteurs face à la crise du Golfe, a su maintenir son unité, consciente d'impératifs socio-économiques que la scène internationale et les tensions internes rendent de plus en plus liés dans leur résolution. En relisant la conclusion de la chronique 1989 d'Eric Gobe et de Louis Blin, l'année 1990 pourrait en fait répondre aux mêmes conditions sous-tendant au renforcement de la cohésion maghrébine.

A cela s'ajouteront certainement en 1991 les difficultés accrues que pourrait faire naître une confrontation armée sur la scène koweïtienne, difficultés accroissant des politiques différentes chez les cinq acteurs maghrébins, mais aussi accroissant les tensions issues des opinions publiques maghrébines, tant pour leurs dirigeants, qu'à l'égard des rapports entretenus avec l'Occident. La conduite maghrébine du colonel Kadhafi sera ici particulièrement révélatrice des capacités réelles de ce dernier en matière de politique internationale, plus peut-être à l'égard d'un Occident toujours peu disposé à son égard, que d'un monde arabe et africain où les avancées de 1990 et la nécessité d'un jeu plus subtil que celui des armes, devraient conduire les rêves d'une politique d'unification.

Quant à l'économie internationale, mais aussi européenne, elle constituera indéniablement la clé assurant la réussite du processus de libéralisation et de démocratisation maghrébin, à condition toutefois de ne pas être employée comme nouveau fer de lance d'un « impérialisme » cachant son nom.

SOURCES PRINCIPALES

- *Annuaire d'Afrique du Nord*, Chroniques Internationales 1982-1989 de Jean Robert Henry, Eric Gobe et Louis Blin.
- *Maghreb-Machrek* 1990-1991.
- *France Pays Arabes* 1990-1991.
- *Le Monde* 1990.
- La Chronique d'Amnesty International 1990.
- *L'Etat du Maghreb 1990* sous la direction d'Y. Lacoste, La découverte 1991.
- *Bilan Economique et social du Monde* 1990.
- *Pétrole et Gaz Arabes* 1990-1991.
- *Marchés Tropicaux* 1990-1991.
- *Maghreb Sélection* 1990.
- *Journal Officiel de la République Tunisienne* JORT 1990.*

- *Bulletin Officiel du Royaume du Maroc* BORM 1990.*
- *Journal Officiel de la République Algérienne* JORA 1990.*
- *Revue de la Presse Maghrébine Francophone* : « la Crise du Golfe » août 90 – février 91.

Articles complémentaires :

MAGHREB :

- « Le Maghreb dans les relations internationales », *L'Etat du Maghreb* 90, p. 503.
- « L'Union du Maghreb Arabe », Pierre Rondot, *Afrique Asie Moderne*, n° 163 Hiver 89-90, p. 14-41.
- « La création de l'Union du Maghreb Arabe », Paul Balta, *Maghreb-Machrek*, n° 124, avril 1989, p. 127-138.
- « Le deuxième sommet maghrébin », *Marchés Tropicaux* du 16 février 1990 p. 469-470 (plus consultation du « *Renouveau* » tunisien du 22 au 24 janvier, « *El Moudjahid* » du 21 au 23 janvier).
- « L'unité maghrébine fait l'objet de nombreux efforts », *Marchés Tropicaux*, 30 mars.
- « Algérie et Maroc s'engagent dans l'édification du Grand Maghreb », *Marchés Tropicaux* du 25 mai 90, p. 1448-1449.
- « Le Maroc entre le rêve Maghrébin et l'Europe », *Le Monde*, 17 juillet 1990 p. 21-22.
- « Le sommet maghrébin d'Alger » *Marchés tropicaux* du 10 août 1990, p. 2327-2328.
- « Le sommet algérois de l'UMA », *Marchés Tropicaux* du 17-24 août 1990, p. 2389-90 (et *Le Monde* du 25 juillet, *El-Moudjahid* du 19 au 25 juillet 1990).
- « Le change des monnaies Nord africaines », *Marchés Tropicaux* du 11 janvier 1991 p. 75.
- « Le Maghreb déchiré par la « nouvelle défaite arabe », Zakya Daoud, *Le Monde diplomatique*, mars 1991.
- « L'UMA face au Golfe », *Marchés Tropicaux*, 17-24 août 1990, p. 2391.
- « Le Maghreb face à la crise du proche Orient », *Marchés Tropicaux*, 7 septembre 1990, p. 2520.
- « Le Maghreb », Bassma Kodmani Darwish et May Chartouni Dubarry, *Golfe et Moyen Orient : les conflits*, IFRI 1991, p. 98.
- « L'Europe, avenir du Maghreb », Henri Régnauld, *Le Monde*, 13 février 1990, p. 27-29.
- « Pour un développement concerté en Méditerranée occidentale », *Marchés Tropicaux*, 9 septembre 1990, p. 3182.
- « La coopération entre Maghreb et Europe à l'ordre du jour », *Marchés Tropicaux* du 18 janvier 1991, p. 127.
- « Codes industriels et capitaux étrangers dans les pays du Grand Maghreb », Jean-Claude Delaunay, *France Pays Arabes*, n° 171 avril 1991, p. 19.
- *Revue de la Presse Maghrébine Francophone*, « La Crise du Golfe » août 1990, février 1991, (non publiée). Geisser – Le Troquer, IREMAM (*El Moudjahid*, *L'opinion*, *Matin du Sahara*, *Maroc Soir*, *Presse Tunisie*, *Renouveau*, *Le Maghreb*, *Réalités*, *Saout Echaab*, *Révolution Africaine*, *Le Libéral*).

* Avec l'aimable collaboration de Monsieur E. VAN BUU (Rubrique législative).

MAURITANIE :

- « L'économie mauritanienne, des inégalités croissantes », Pierre Robert Baduel, *L'Etat du Maghreb 1990*, p. 441-443.

MAROC :

- « L'économie marocaine, des déséquilibres inquiétants », Najib Akesbi, *L'Etat du Maghreb 1990*, p. 443-447.
- « Maroc, le Paradis retrouvé », Emmanuelle Pradiel, *Le Monde*, 16 février 1990.
- « Les problèmes énergétiques du Maroc », Sabah Naoush, *Marchés Tropicaux*, 14 décembre 1990, p. 3566-3568.
- « Les principales dispositions du nouveau code pétrolier marocain », *Pétrole et Gaz arabe*, n° 521 du 1^{er} décembre 1990, p. 19-22.

ALGÈRE :

- « L'économie algérienne, les transformations et les limites », Fayçal Yachir, *L'Etat du Maghreb 1990*, p. 448-451.
- « Libéralisation de l'économie par la monnaie et le crédit », *Marchés Tropicaux*, 6 avril 1990, p. 939 (et *le Monde* du 29 mars 1990).
- « L'Algérie, un chantier sur fond de crise », Agnès Chevallier, *Le Monde* 26 juin 1990, p. 29.
- « L'Algérie va demander de nouveaux crédits à la France », Georges Marion, *Le Monde*, du 22 juillet 1990.
- « L'Algérie face à la crise du Golfe », *Marchés Tropicaux*, 28 septembre 1990, p. 2724.

TUNISIE :

- « L'économie tunisienne, une option libérale de longue date », Mohsen Toumi, *L'Etat du Maghreb 1990*, 451-454.
- « La stratégie de libéralisation financière externe en Tunisie », *Marchés Tropicaux*, 9 mars 1990, p. 668-672.
- « Progression du commerce extérieur tunisien », *Marchés Tropicaux*, 20 avril 1990, p. 1075.
- « Le nouveau code pétrolier », *Pétrole et Gaz Arabe*, n° 516 du 16 septembre 1990.
- « La Tunisie face à la crise du Koweït », *Marchés Tropicaux*, 21 septembre 1990, p. 2657.

LIBYE :

- « L'économie libyenne, un développement très lent malgré des revenus pétroliers considérables », Dirk Vandewalle, *L'Etat du Maghreb 1990*, p. 454-456.
- « Libye, unité arabe et affaire de Rabta », *Marchés Tropicaux* du 13 avril 1990, p. 1008-1009.
- « Projet d'union libyo-soudanais et guérilla libyenne contre le Tchad », *Marchés Tropicaux* du 27 juillet 1990 p. 2232-2233.
- « Dimensions multiples de la politique extérieure libyenne », *Marchés Tropicaux* du 11 janvier 1991, p. 73-74.

CHRONOLOGIE - LISTE DES ACCORDS

MAGHREB

STRUCTURES, POLITIQUE GÉNÉRALE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES :

— 9 janvier : Monsieur Idriss ALAOUI EL MEDGHERI, est déchargé officiellement de la présidence de la commission du suivi et du secrétariat général de l'UMA au profit de son homologue tunisien, Monsieur Mohamed AMAMOU.

— 21-23 janvier : Tenue du second sommet Maghrébin (réunion du conseil de la présidence de l'UMA), en l'absence du Président Mauritanien OULD TAYA.

— 2 avril : TUNISIE - Loi n° 90-28 portant ratification de l'amendement de l'article 12, paragraphe premier, du traité de création de l'UMA (*JORT* (24) 6/4/90 : 478).

— Loi n° 90-29 portant ratification de l'amendement de l'article 11 du traité institutif de l'UMA (*JORT* (24) 6/4/90 : 478).

— 2 juin : ALGERIE : Loi n° 90-12 portant approbation des décisions du conseil de la présidence de l'UMA relatives à l'amendement des articles 11 et 12 du traité institutif de l'UMA (*JORA* (24) 13/6/90 : 687).

— 16 juillet : MAROC. Dahir n° 1-90-73 portant promulgation de la loi n° 30-90 portant approbation, quant au principe, de la ratification des amendements aux articles 11 et 12, alinéa premier, du traité institutif de l'UMA (*BORM* (4055) 18/7/90 : 398).

— 12 février : TUNISIE-LIBYE : Loi n° 90-9 portant ratification de l'acte constitutif d'un bureau arabe consultatif tuniso-libyen conclu entre les deux Etats le 10 octobre 1989. (*JORT* (14) 20-23/2/90 : 265).

— 10 mai : Dahir Marocain n° 1-89-115 portant publication du traité instituant l'Union du Maghreb Arabe, fait à Marrakech le 17 février 1989 (*BORM* (4046) 16/5/90 : 322).

— 23 juin : Réunion du conseil des Ministres des Affaires Etrangères ayant pour tâche, lors de leur troisième session, d'évaluer le processus d'édification maghrébine, et d'examiner la conjoncture arabe.

Plusieurs projets de conventions seront présentés au prochain sommet présidentiel (Echanges des produits agricoles - création d'une institution maghrébine de formation et de recherche agricole - encouragements à la protection des investissements - principe de la non double imposition - convention cadre de création d'une union douanière).

Dans le domaine des transports, projet concernant la libre circulation des biens et des personnes, et examen de la création d'une compagnie aérienne commune (« Air Maghreb »).

— 30 juin : Décret présidentiel n° 90-197 portant ratification de la création d'une grande commission algéro-mauritanienne pour la coopération économique, culturelle, scientifique et technique, signée à Nouakchott le 27 novembre 1989 (*JORA* (27) 4/7/90 : 750).

— 1^{er} juillet : L'Algérie assure désormais la présidence de l'UMA.

— 22-23 juillet : Troisième sommet Présidentiel de l'UMA réuni à Alger. Approbation de 5 accords portant sur :

— intégration maghrébine prévoyant la mise en place d'une union douanière avant 1995.

— encouragement et garantie des investissements.

— suppression des doubles impositions.

— création d'une compagnie aérienne commune, de liaisons ferroviaires.

— facilités de circulation des biens et des personnes.

— 29 octobre : TUNISIE : Loi n° 90-84 portant ratification de la convention conclue entre les Etats de l'UMA et relative à l'encouragement et à la garantie de l'investissement (*JORT* (70) 8/11/90 : 573).

Loi n° 90-85 portant ratification de la convention conclue entre les Etats de l'UMA et tendant à éviter les doubles impositions, et à établir les règles d'assistance mutuelle en matière d'impôt sur le revenu (*JORT* (70) 2/11/90 : 1574).

ÉCONOMIE GÉNÉRALE

— 24 janvier : Réunion à Alger de la grande commission mixte algéro-marocaine ; signature de trois conventions (relations consulaires et diplomatiques – promotion des échanges – coopération minière et gazière (dont le projet de gazoduc ouest).

— 25 janvier : signature d'une convention algéro-marocaine en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir les règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Ratifiée par décret présidentiel n° 90-299 du 13 octobre 1990 (*JORA* (44) 17/10/90 : 1163).

— 12-14 mars : Commission des Ministres de l'économie de l'UMA réunie à Alger et décidant de la création d'une commission spécialisée dans les ressources halieutiques.

— 17-18 mars : Réunion de la commission de l'Economie et des Finances à Alger portant création de cinq comités sectoriels (commerce, industrie, énergie, finances et monnaies, tourisme et artisanat).

— 1^{er} juillet : visite du premier ministre tunisien à Tripoli : signature d'accords de réciprocité en matière de droits de propriété.

— 27 septembre : Mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier le processus d'unification douanière des cinq pays de l'UMA à l'issue des travaux de la commission des Ministres du commerce à Nouakchott.

ÉNERGIE

— 24 janvier : Réunion à Alger de la commission mixte algéro-marocaine ; signature d'une convention de coopération en matière minière et gazière, portant notamment sur les gazoducs.

— 13-14 février : Réunion à Tunis des ministres de l'Énergie ; examen des moyens de renforcement de la coopération énergétique maghrébine (projet de gazoduc transmagnébin et interconnexion électrique) et création de trois commissions (planification générale et maîtrise de l'énergie ; énergies renouvelables ; ressources pétrolières et gazières).

— 22 février : accord entre la SONATRACH et ETAP pour augmenter les ventes de gaz algérien à la Tunisie.

— 2 juin : Loi n° 90-13 portant approbation du protocole d'accord relatif à la création d'une société algéro-marocaine d'étude du gazoduc Maghreb-Europe, signé à Fès le 8 février 1989 (*JORA* (23) 6/6/90 : 663).

INFRASTRUCTURES

— 13 février : accord cadre algéro-marocain en matière de travaux publics portant sur une politique maghrébine de l'eau et sur un axe autoroutier commun.

— 23 février : Commission maritime, accord sur la création d'une société de transports maritimes et d'une zone de navigation exclusive.

— 21-22 mars : réunion à Tripoli de la commission ministérielle des infrastructures adoptant diverses dispositions (équipement et travaux publics, habitat et urbanisme, hydraulique, transports, PTT et communications).

— 26 mars : accord de coopération maroco-mauritanien dans le domaine portuaire (formation du personnel et entretien des installations portuaires).

Accord de jumelage entre les ports de Nouakchott et de Casablanca.

— 5-6 mai : réunion à Alger des ministres des transports de l'UMA (adoption du projet de création d'une compagnie aérienne commune « Air Maghreb » ; recommandations pour un permis de conduire et un code de la route unifiés ; réduction à 30 heures du temps de transports sur la ligne Tunis-Casablanca ; Compagnie Maghrébine de transports maritimes).

COMMUNICATION

— 22 juin : réunion des directeurs d'agences de presse des 5 pays du Maghreb (accord de principe sur la création d'une agence maghrébine de presse).

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

— 23 mars : Réunion de la commission ministérielle chargée de la sécurité alimentaire à Rabat (première session consacrée à la coopération agricole et alimentaire dégageant la nécessité d'un plan global pour la mise en valeur des richesses maghrébines et la réalisation d'un marché unique régional).

Constitution de 5 groupes de travail (développement agricole, eaux, marché commun maghrébin, richesse piscicole, industries alimentaires).

RESSOURCES HUMAINES

— 14-15 février : Réunion à Tunis de la commission des ressources humaines décidant de la création de 5 conseils ministériels spécialisés (santé, éducation enseignement et recherches scientifiques, culture, information, jeunesse et sports).

— 16 mai : Réunion à Tunis de la commission des ressources humaines : projet de création d'un conseil consultatif de la colonie maghrébine en Europe et d'une charte pour la garantie de ses droits sociaux.

ÉDUCATION

— 11 janvier : rencontre entre le premier ministre tunisien M. KAROUÏ et le ministre marocain de la jeunesse et des sports, M. SEMLALI, portant sur les voies et moyens d'application des accords conclus bilatéralement en la matière, dans la perspective d'un élargissement s'inscrivant dans l'UMA.

— 16-18 mars : Conseil des ministres de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, se tenant à Rabat et décidant de la création d'une académie maghrébine des sciences, d'une université maghrébine pluridisciplinaire et examinant les possibilités d'unification des programmes.

— 22 juin : Signature d'un accord algéro-marocain sur l'enseignement agricole.

— 25 novembre : Réunion des 5 ministres de l'éducation créant l'Académie des Sciences Maghrébine.

SOCIAL

— 5 juillet : Création du Conseil de la communauté maghrébine en Europe (Amicale des Algériens en Europe, Conseil de la Communauté Tunisienne en France, Fédération des amicales des travailleurs et commerçants marocains de France).

— 22 novembre : Réunion des Ministres du Travail et des affaires sociales des pays de l'UMA (projet d'élaboration de charte maghrébine harmonisant les législations sociales en matière d'emploi et de couverture sociale).

Création d'un groupe de travail devant suivre la situation des travailleurs immigrés en Europe et s'assurer auprès des pays d'accueil que leurs droits sont garantis conformément aux accords bilatéraux passés.

SÉCURITÉ

— 13 juillet : accord de libre circulation et de suppression des passeports entre la Tunisie et la Libye.

— 13 novembre : Réunion à Nouakchott des Ministres de l'Intérieur des pays de l'UMA (libre circulation des personnes et des biens dans l'espace maghrébin, carte d'identité commune, coordination en matière de lutte contre le stupéfiants et lutte contre les calamités naturelles).

SANTÉ

— 3 mai : Réunion de la commission de la santé à Alger (renforcement de la coopération intermaghrébine dans le domaine médico-social et dans celui de la prévention).

— 22 mai : Réunion à Tunis des ministres de la santé des pays de l'UMA et des pays méditerranéens de la CEE : (prévention et lutte contre le SIDA).

LIBYE *

RELATIONS INTERNATIONALES

Organisation des Nations Unies

— 22 janvier : plainte déposée auprès de l'ONU à la suite de l'embargo pratiqué par les Etats-Unis à son encontre.

Cour internationale de justice

— 3 septembre : saisine conjointe du Tchad et de la Libye pour régler la question de la bande d'Aouzou.

AMÉRIQUE DU NORD

Canada

Mai : contrat entre la NOC et la société canadienne MONENCO portant sur des services de conseiller en management des complexes chimiques pour une rémunération totale de 20 millions de dollars canadiens (remplaçant ainsi la Technimont italienne au terme de son contrat).

États-Unis

— 5 janvier : prorogation des sanctions économiques américaines.

* Rubrique élaborée avec la collaboration de T. MONASTIR.

— 26 mars : fermeture à la navigation maritime et aérienne, d'une zone du golfe de Syrte par la Libye, dégageant sa responsabilité de tout incident pouvant survenir dans cette zone les 26 et 27 mars, du fait des manœuvres de la VI^e flotte américaine.

— 18 mai : Annonce de la reprise des discussions entre la Libye et les compagnies pétrolières américaines.

AMÉRIQUE DU SUD ET CARAIBES

Cuba

— 30 septembre : signature d'accords de coopération et de commerce (vente de sucre, de café, de tabac et de médicaments cubains / collaboration libyenne pour le tourisme, l'élevage, la pêche, l'énergie nucléaire et l'électro-nique).

AFRIQUE

Soudan

— 1^{er} janvier : échanges de responsables soudanais et libyen portant sur des conventions financières et commerciales et des promesses d'aide.

— 1-5 mars : visite du général AL BECHIR (ouverture des frontières, libre circulation des citoyens et projet d'union).

— 12 avril : adoption par le gouvernement soudanais du traité de complémentarité avec la Libye.

— 27 juin : réunion syro-soudano-libyenne à Tripoli entre les ministres de l'agriculture et de l'économie.

— 30 juin : signature de la charte d'intégration soudano-libyenne.

— 12 juillet : accord d'intégration économique, culturel et social, et mesures visant à l'harmonisation des réseaux bancaires.

— 14 juillet : accord d'intégration signé à Karthoum.

— 1-2 septembre : en visite à Tripoli le général AL BECHIR signe le premier statut organisationnel de base pour l'intégration totale entre la Libye et le Soudan (accord en matière de sécurité, protocole de coopération en matière judiciaire, d'unification des législations, technique et professionnelle).

— 21 octobre : appel du colonel Kadhafi à une unification immédiate lancé lors de la conférence « organisation du système politique soudanais », organisée par le gouvernement de Karthoum.

ASIE

Corée du Sud

— Février : signature du premier contrat pour la phase 2 du projet de « Grand Fleuve Artificiel » avec la société sud coréenne DONG AH CONSTRUCTION COMPANY.

Signature d'un contrat d'importation de brut libyen (10 000 à 15 000 barils / jour pour 1990).

— Juillet : signature d'un contrat visant à la construction d'unités de polyéthylène haute et basse densité au complexe pétrochimique de Raslanouf par un consortium coréo-britannique (Hyundai Engeneering & Construction Company / John Brown Engineering) avec la Rasco libyenne.

— Novembre : signature d'un accord d'exploration partage entre la NOC et un consortium coréo-britannique (London & Scottish Marine Oil Company (LASMO - 50 %), HYUNDAI et DAEWO (12 % chacune), Majuko Entreprise (7,5 %), Daesung Industrial Company (5 %) portant sur une durée de 25 ans. Engagement de 60 millions de \$ en dépenses pour la réalisation de lignes sismiques et du forage de 7 Puits (3 maritimes (blocs 1 et 2 NC 173 du golfe de Syrte) et 4 sur le bloc terrestre NC 174 de Marzouk.

VIETNAM.

— 1-4 juin : visite du président du Conseil d'Etat Vietnamien, M. VO CHI CONG (signature d'un accord de coopération économique et financier prévoyant le renforcement des échanges commerciaux et des investissements).

EUROPE

Allemagne

— 3 février : contrat entre l'Arabian Oil Company (AGECO) et la firme Man Gutehoffnungshuette de 90 millions de \$ portant sur l'ingénierie, la fourniture et la construction d'une usine de traitement de gaz à Safir.

— 21 mars : gel des paiements et des trafics de marchandises échangées avec la RFA, accusée d'être à l'origine de « l'incendie » de Rabta.

— Novembre : contrat de 25 millions de \$ conclu entre l'AGECO et la firme Man Gutehoffnungshuette portant sur la construction de quatre stations de compression de gaz sur le champ de Masla.

Belgique

— Février : contrat de 331 millions de \$ réalisé par la firme belge SIS-MO pour la construction de 6000 logements.

— 25 février : signature d'un contrat d'exploration et de forage de douze puits sur six ans, conclu entre la NOC libyenne et ka Fina Exploration Libya belge, portant sur une valeur de 100 millions de \$.

— 5 avril : signature d'une déclaration de réalisation de joint-ventures.

Espagne

— 30 janvier : troisième session de la commission mixte (accord de coopération économique ; augmentation du volume des échanges commerciaux, accroissement des investissements conjoints ; renforcement de la coopération dans les domaines du pétrole, de l'industrie légère et des transports).

— Mars : accord entre la NOC et la société Repsol pour la fourniture de services techniques visant l'exécution d'un programme de récupération assistée sur les gisements de Haram, Mabrouk et Antelat.

France

— 21 mars : décision française de restitution des trois mirages bloqués depuis l'embargo lancé par les occidentaux en 1983.

Grande Bretagne

— Juillet : signature d'un contrat visant à la construction d'unités de polyéthylène haute et basse densité au complexe de Raslanouf (consortium coréo-britannique (voir COREE DU NORD)).

— Novembre : signature d'un accord d'exploration partage par un consortium coréo-britannique (voir COREE DU NORD).

Italie

— Février : contrat entre la Syrte Oil Company et la firme italienne BONATI portant sur un montant de 30 millions de \$ consacrés à la construction d'un centre de collecte et de traitement de gaz associé au champ d'Asmouad.

Contrat de 20 millions de \$ entre la National Petrochemical Company et la Micopai italienne, pour la pose de canalisations d'eau de mer, nécessaires au refroidissements du complexe pétrochimique de Moura El Breza.

— 14 mars : protocole d'accord entre la NOC et AGIP pour la formation d'un comité d'experts devant évaluer les réserves de gaz du bloc NC 41 de Bouri.

— Avril : contrat entre la société d'investissements libyenne Oilinvest, et la Foester Wheeler Italiana (filiale de Foester Wheeler Company US) pour un montant de 20 millions de \$ visant à la construction d'unités de déparaffinage sur la raffinerie de Cremona.

Malte

— 19 février : renouvellement pour 5 ans de l'accord d'amitié.

Suisse

— Juin : gel de l'accord de cession de la société de raffinage et de distribution GATOIL par le groupement ELF-AGIP à TAMOIL (groupe helveto-libyen). Accord de vente ratifié fin juin pour 209,25 millions de francs suisses par le tribunal de première instance de Genève. Remise en service de la raffinerie de Colombey le 17 septembre avec une production journalière de 24 000 barils par jour.

Yougoslavie

— novembre : accord entre la NOC et la Rzvov Inzinjering (projet d'extension du gazoduc du littoral).

MACHREK

— 25 mars : sommet quadripartite de TOBROUK (Egypte, Syrie, Soudan, Libye) sur la politique régionale.

Égypte

— 1^{er} janvier : mise en fonction d'un réseau de télécommunications reliant les deux pays, à destination du Maghreb.

— 16 mai : signature de protocoles d'accords scientifiques.

— 4 juillet : accords ouvrant la possibilité d'achats de terres libyennes à de jeunes agriculteurs égyptiens.

— 12 juillet : protocole de coopération énergétique (électricité et énergies renouvelables).

— 23 septembre : création de 4 comités mixtes de coopération.

— 4 décembre : accord cadre de complémentarité économique de la commission mixte et signature de 10 accords de coopération.

Jordanie

— 1^{er} avril : réouverture de l'ambassade jordanienne à Tripoli.

— 23 juin : nomination d'un ambassadeur libyen à Amman.

TUNISIE

RELATIONS INTERNATIONALES

Organisation des Nations Unies

— 24 juillet : Loi n° 90-67 portant ratification de la convention de l'ONU (Vienne, 19 décembre 1988) contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes (*JORT* (49) 24/7/90 : 977).

Organisation Mondiale de la Santé :

— 24 juillet : Loi n° 90-63 portant ratification de la résolution d'amendement des articles 24 et 26 de l'Organisation prise le 12 mai 1986 (*JORT* (49) 24/7/90 : 977).

Internationale de l'Energie Atomique :

— 12 février : Loi n° 90-15 portant ratification de l'accord additionnel conclu le 24 février 1989 à Vienne, relatif à l'application de garanties dans le cadre du traité sur la non prolifération des armes nucléaires (*JORT* (14) 20-23/2/90 : 266).

ORGANISMES INTERNATIONAUX : (ONU)

— 23 avril : Loi n° 90-43 portant ratification de l'accord additionnel conclu avec le centre international de recherche agricole dans les zones sèches (ICARDA) (Tunis, 20 novembre 1989) (*JORT* (28) 24-27 / 4 /90 : 535).

— 24 juillet : Loi n° 90-66 portant ratification de l'acte constitutif du centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (ONU, Développement industriel, Madrid 8-13 septembre 1983) (*JORT* (49) 24/7/90 : 977).

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

— 5 février : Loi n° 90-3 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Washington le 25 septembre 1989 avec la BIRD relatif au programme de réforme des entreprises publiques (*JORT* (10) 07-11/2/90 : 183).

— 20 février : Aval du conseil du GATT à l'admission de la Tunisie (suite à sa candidature de 1986) se traduisant le 27 avril par la signature du protocole d'accèsion ratifié par la Loi n° 90-61 du 28 juin 1990 (*JORT* (44) 26-29/6/90 : 44).

— 22 février : Garantie par la République Tunisienne d'une convention de prêt d'un montant total de 102 millions de \$, conclue entre la société tunisienne de l'air et un groupe de banques étrangères (le 18 décembre 1989). Ratification par la loi n° 90-64 (*JORT* (49) 24/7/90 : 977).

— 23-26 mai : Visite d'information d'une délégation de la BIRD portant sur la libéralisation de l'économie, la relance des investissements, la réduction du déficit de la balance des paiements et le problème de la dette.

Prêts envisagés pour la diversification des sources d'énergie, la construction du gazoduc Gabès-Sousse et l'amélioration du réseau tunisien d'électricité.

— Juin : accord du FMI de renoncer à une partie du crédit attribué à la Tunisie (à la demande de celle-ci) suite à une amélioration rapide de la situation de celle-ci.

— Juillet : accord de la BIRD pour le financement d'un programme d'intégration et de perfectionnement professionnel.

— 25 septembre : Accord de prêt de 29 millions de \$ signé à Washington par le ministre du plan et de développement régional, M. NABLI, et le vice président de la BIRD pour l'Europe, le Moyen Orient et le Maghreb, M. WAPENHANS.

BANQUES ISLAMIQUES

— 28 février : Prêt de vente à tempérament conclu à El Jazaier avec la Banque Islamique de développement, relatif au projet de développement rural intégré de l'Oued Mellegue. Ratification par la loi n° 90-52 du 30 mai 1990 (*JORT* (38) 5/6/90 : 727).

— 22 juin : Prêt de 5 millions de \$ de la Banque Islamique de développement (importation de souffre).

— 2 juillet : Prêt de 16 millions de \$ de la Banque islamique de développement.

AMÉRIQUE DU NORD

Canada

— Avril : attribution d'un nouveau permis d'exploration à la société canadienne COHO Ressources à Zarat (300 km de relevés sismiques et forage de deux nouveaux puits).

États-Unis

— 12 février : Loi n° 90-14 portant ratification de l'amendement à l'accord du 17 septembre 1988, pour la vente de produits agricoles, conclu avec le gouvernement des Etats Unis (*JORT* (14) 20-23/2/90 : 322).

— 26 février : Loi n° 90-20 portant ratification de l'accord conclu le 28 septembre 1989 à Tunis avec le gouvernement américain, relatif à la vente de produits agricoles (pour un montant total de 15 millions de \$) (*JORT* (17) 6/3/90 : 322).

— 29 mars : Signature de 4 accords de coopération pour une valeur totale de 11 millions de \$.

— Août : accord d'association entre ETAP et la compagnie américaine MARATHON (prospection du bloc n° 6 de Grombalia).

— 19 septembre : Prêt de 6 millions de \$ de l'USAID (Agence Américaine de Développement).

— 20 septembre : Ratification à Washington, d'un accord pour éviter la double imposition. Loi n° 90-109 du 20 décembre 1990 portant ratification du protocole additionnel conclu entre le gouvernement des USA et celui de Tunisie (*JORT* (84) 21/12/90 : 1747).

— 19 novembre : Loi n° 90-101 portant ratification du traité concernant l'encouragement et la protection réciproque de l'investissement (*JORT* (75) 20/11/90 : 1747).

— Décembre : Signature d'un accord d'amodiation entre Texaco Exploration El Jem Tunisia et Conquest Exploration Tunisia (premier permis de texaco en Tunisie).

AFRIQUE

Banque africaine de développement

— 5 février : Loi n° 90-2 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Abidjan le 04 octobre 1989, (prêt octroyé à la compagnie des phosphates de Gafsa) (*JORT* (10) 7-11/2/90 : 183).

— 12 février : Loi N° 90-16 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Abidjan le 22 novembre 1989 (*JORT* (14) 20-23/2/90 : 183).

— 24 juillet : accord de garantie relatif au prêt accordé à la Banque Nationale de développement touristique.

Ratifié par la loi n° 90-103 du 26 novembre 1990 (*JORT* (78) 30/11/90 : 1827).

Burkina-Fasso

— 4 mai : Convention intergouvernementale de coopération économique, technique scientifique et culturelle ; ratifiée par la loi n° 90-88 du 29 octobre 1990 (*JORT* (70) 2/11/90 : 1574).

Guinée

— Décembre : Première session de la commission mixte (assistance technique pour 25 projets dont : barrage hydro-électrique, formation dans le domaine du tourisme, bourses universitaires et relance des échanges de coopération).

Mozambique

— 12 février : Loi n° 90-11 portant ratification de l'accord général conclu entre les deux gouvernements le 14 septembre 1989 relatif à la coopération économique, technique, scientifique et culturelle (*JORT* (14) 20-23/2 : 90 : 265).

Namibie

— 23 mars : établissement des relations diplomatiques.

Sénégal

— 7 mai : Loi n° 90-50 portant ratification du protocole d'accord en matière de bâtiment d'habitat et d'urbanisme conclu entre les deux gouvernements à Tunis le 4 juillet 1989 (*JORT* (32) 15/5/90 : 265).

Soudan

— 12 février Loi n° 90-10 portant ratification du protocole d'accord en matière de bâtiment d'habitat et d'urbanisme conclu entre les deux gouvernements le 29 septembre 1989 à Tunis (*JORT* (14) 20-23/2/90 : 265).

Togo

— 20 janvier : décret n° 90-243 portant publication de l'accord intergouvernemental relatif au transport aérien (*JORT* (10) 7-11/2/90 : 186).

Zimbabwe

— 20 juin : réunion de la première commission mixte.

ASIE**Brunei**

— 1^{er} mai : établissement de relations diplomatiques.

Iran

— 24 septembre : reprise des relations diplomatiques interrompues depuis 1987.

Turquie

— 28 mars : convention de coopération dans le domaine militaire, ratifiée par la loi n° 90-87 du 29 octobre 1990 (*JORT* (70) 2/11/90 : 1574).

EUROPE**Communauté économique européenne**

— 17-18 avril : visite du commissaire européen M. MATUTES et signature de deux accords de coopération.

— 11 juillet : prêt de 15 millions d'Ecus de la Banque Européenne.

— Décembre : Proposition de la commission européenne aux 12 pour la prorogation des facilités d'importation d'huile d'olive.

Allemagne

D.D.R. :

— 9 janvier : Décret n° 90-242 portant publication de l'accord de coopération dans le domaine de la navigation de commerce et des transports maritimes conclu le 1^{er} avril 1987 entre les deux gouvernements (*JORT* (10) 7/2/90 : 184).

— 12 février : Loi n° 90-13 portant ratification de la convention intergouvernementale conclue à Berlin le 16 janvier 1989 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale (*JORT* (14) 20-23/2/90 : 266).

— 16 février : Convention tuniso-est allemande sur la double imposition.

R.F.A. :

— 9 mars : aide financière de 70 millions de DM.

— 30 mai : Loi n° 90-53 portant ratification de l'accord de coopération financière (45 millions de DM) conclu à Tunis le 22 mars 1989 entre les deux gouvernements (*JORT* (38) 5/6/90 : 727).

— 30 juin : Contrat de prêt conclu entre la République Tunisienne et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) de 5.028.998 DM. Ratification par la Loi n° 90-100 du 19 novembre 1990 (*JORT* (75) 20/11/90 : 1747).

Autriche

— 7 mai : Loi n° 90-51 portant ratification de la convention et du protocole sur la sécurité sociale conclus par les deux gouvernements le 4 décembre 1989 à Tunis (*JORT* (32) 15/5/90 : 604).

Belgique

— 19 mars : Loi n° 90-24 portant ratification de la convention conclue avec le royaume de Belgique le 27 avril 1989 à Tunis, relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale (*JORT* (21) 27/03/90 : 418).

Loi n° 90-25 portant ratification de la convention conclue avec le Royaume de Belgique le 27 avril 1989 à Tunis,, relative à l'extradition et à l'entraide judiciaire en matière pénale (*JORT* (21) 27/3/90 : 418).

— 25 avril : Décret n° 90-770 portant publication du protocole d'accord conclu entre les deux gouvernements, à Tunis le 27 avril 1989, relatif à l'institution d'une commission consultative mixte en matière civile (*JORT* (36) 29/5/90 : 680).

— 21 juin : Convention de prêt (347.390.469 Frs Belges) conclue avec la Générale de Banque S.A. (belge) relative au financement du projet « acquisition de centraux de communication téléphoniques numériques dans les zones O6, O7 et O8 ». Ratification par la loi n° 90-94 (*JORT* (72) 9/11/90 : 1635).

— 30 juin : convention de prêt (39.056.469 Frs Belges) conclue avec la générale de Banque SA pour la contribution au projet « réseau tunisien de radio maritime ». Ratification par la loi n° 90-99 du 19 novembre 1990 (*JORT* (75) 20/11/90 : 1747).

Bulgarie

— 18 janvier : Constitution d'une société mixte tuniso-bulgare, SO-MIF.Approbation du Conseil des ministres tunisien le 13 juin, et ratification de la convention d'établissement par une Loi n° 90-93 du 29 octobre 1990 (*JORT* (70) 2/11/90 : 1575).

Italie

-12 février : Loi n° 90-12 portant ratification de la convention intergouvernementale conclue à Rome le 21 avril 1989 relative à l'assistance administrative mutuelle pour la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières (*JORT* (14) 20-23/2/90 : 266).

— 9 Août : signature d'un protocole d'accord visant la promotion de joint ventures et l'encouragement des actions de partenariat entre les entreprises des deux pays., entre le président de la STUSID (Société tuniso-saoudienne d'investissement et de développement) et la société de promotion des activités économiques du Piémont et de la Province de Turin.

Protocole définissant les modalités d'organisation de journées de partenariat industriel des 23 et 24 octobre.

— 3 septembre : Mise en application de visa d'entrée obligatoire en Italie pour les ressortissants tunisiens non résidant et dépourvus de carte de séjour valables pour un autre Etat.

— Novembre : octroi d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures, Maamoura, à AGIP (49 %) et ETAP (51 %) pour une durée de trente ans.

— 11 décembre : Signature à Rome d'un protocole d'accord entre l'UTICA et Confindustria.

Pays Bas

— 15 septembre : Accord de partage d'exploration du bloc N3 de Sa-lakta entre ETAP et le consortium néerlandais - britannique Sovereign Oil & Gas Bass Ressources.

Suède

— 7 avril : Accord de crédit (200.966.350 Couronnes suédoises) conclu avec la banque suédoise Svenska Handels Banken pour le financement du projet « central international numérique à Tunis, et centraux téléphoniques électroniques régionaux ». Ratification par la loi n° 90-58 (*JORT* (43) 22/6/90 : 824).

Yougoslavie

— 11 janvier ; accord de prêt conclu avec la Banque Yougoslave pour la coopération économique internationale relatif à la contribution du financement des travaux de construction des travaux du barrage de Sejnane. Ratification : loi n° 90-42 du 23 avril 1990 (*JORT* (28) 24-27/4/90 : 535).

— 13 juin : approbation par le conseil des ministres de la convention conclue avec le groupe yougoslave SUDZPetrol relative au transit de gaz algérien destiné à la Yougoslavie. Adoptée par la chambre des Députés le 23 octobre et ratifiée par la loi n° 90-92 du 29 octobre 1990 (*JORT* (70) 2/11/90 : 1575).

France

RELATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

— 5 février : Convention de crédit conclue entre la République de Tunisie, le Crédit Commercial de France et l'Union Tunisienne des Banques, relative au financement du projet « réseaux lignes d'abonnés ». Ratification par la Loi n° 90-57 du 18 juin 1990 (*JORT* (43) 22/6/90 : 824).

— Mai : contrat de supervision des travaux d'extension de la raffinerie de Bizerte remporté par la société française SOCETEC et HEURTEY INDUSTRIES.

— 6 juin : visite à Tunis du Président d'Antenne 2, André Guillaume (10 juin, début du contentieux sur les émissions de la chaîne et signature le 24 septembre d'un nouvel accord).

— 26 juin : convention de prêt (162.290.172, 70 FF) conclue avec le Crédit Commercial de France, l'Union Tunisienne des Banques et la Banque Française du Commerce Extérieur (financement des projets de centraux téléphoniques, de transmissions de données et de réseaux de transmissions).

Ratification par la loi n° 90-95 du 1^{er} novembre 1990 (*JORT* (72) 9/11/90 : 1635).

— 27-30 juillet : Session annuelle de la commission mixte de coopération financière. Reconduction du protocole 1989 en 1990 : (100 millions aux projets mixtes des PME françaises et tunisiennes, 290 à l'aide à la balance des paiements, 460 à l'aide projets, 300 en crédits et dons et pour la rentrée 1993, la construction d'un Institut national des sciences appliquées ; 30 millions à l'aide alimentaire).

— 22 septembre : signature d'une convention de prospection entre ELF AQUITAINE et ETAP pour le bloc S1 de Borj el Khadra.

RELATIONS ARABES

Ligue des Etats arabes

— 3 septembre : démission de M. KLIBI, secrétaire général de la Ligue (M. ASSAD, libanais, assure l'intérim le 4).

— 10 septembre : Sommet extraordinaire confirmant le transfert de siège à l'unanimité des douze membres présents.

— 17 septembre : note du gouvernement tunisien au secrétariat général de la Ligue que le seul cadre habilité pour discuter du transfert reste la session ordinaire de l'organisation prévue le 27 septembre à Tunis.

— 22 octobre : réunion du conseil des délégués de la Ligue à Tunis décidant de ne pas reconduire M. ESSID dans ses fonctions d'ambassadeur à Paris.

— 31 octobre : annonce officielle du transfert du siège de la Ligue par le secrétaire général en visite de quelques jours au Caire.

— 31 décembre : achèvement de l'installation du siège de la Ligue au Caire et maintien de bureaux à Tunis.

Agence Arabe de l'Energie Atomique

— 25 avril : accord de siège. Ratification par la loi n° 90-68 du 24 juillet 1990. (*JORT* (49) 24/7/90 : 977).

Union des Radiodiffusions des Etats Arabes

— 7 septembre : accord de siège. Ratifié par la loi n° 90-102 du 26 novembre 1990 (*JORT* (78) 30/11/90 : 1827).

Fonds arabe de développement économique et social

— 15 mars : accord de prêt conclu à Abou Dhabi relatif au projet d'autoroute Hammamet- M'Saken. Ratification par la loi n° 90-69 du 24 juillet 1990 (*JORT* (49) 24/7/90 : 977).

— 29 juin : accord de prêt (5 millions de dinars koweïtiens) relatif au projet d'entretien des routes endommagées par les inondations. Ratification par la loi n° 90-90 du 29 octobre 1990 (*JORT* (70) 2/11/90 : 1574).

Arabie Séoudite

— 5 février : Loi n° 90-3 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Riyadh le 6 novembre 1989 relatif au projet d'aéroport international de Tabarka (*JORT* (10) 7-11/2/90 : 183).

— 2 mars : réunion de la commission mixte (échanges commerciaux dans les transports et les investissements).

Égypte

— 6-8 mars : visite officielle du président BEN ALI au Caire (relations bilatérales, coopération UMA-CCA, situation au Liban et dans le Golfe, derniers développements de la question palestinienne).

Signature de 12 accords de coopération.

— 19 mars : Loi n° 90-22 portant ratification de l'accord intergouvernemental conclu le 8 décembre 1989 à Tunis relatif à l'encouragement et à la protection des investissements (*JORT* (21), 27/3/90 : 418).

Loi n° 90-23 portant ratification de la convention intergouvernementale conclue à Tunis le 8 décembre 1989 en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (*JORT* (21), 27/3/90 : 418).

— 2 avril : Loi n° 90-30 portant ratification de la convention intergouvernementale relative au transport des personnes et de marchandises conclue à Tunis le 8 décembre 1989 (*JORT* (24) 6/4/90 : 478).

Loi n° 90-31 portant ratification de l'accord intergouvernemental relatif au transport aérien (*JORT* (24) 6/4/90 : 478).

Loi n° 90-32 portant ratification de la convention intergouvernementale conclue le 8 décembre 1989 à Tunis, relative au transport maritime (*JORT* (24) 6/4/90 : 478).

Loi n° 90-33 portant ratification de la convention intergouvernementale conclue à Tunis le 8 décembre 1989, relative au développement de la coopération économique (*JORT* (24) 6/4/90 : 478).

Loi n° 90-34 portant ratification de l'accord commercial intergouvernemental conclu à Tunis le 8 décembre 1989 (*JORT* (24) 6/4/90 : 479).

Loi n° 90-35 portant ratification de la convention de coopération technique intergouvernementale le 8 décembre 1989 à Tunis (*JORT* (24) 6/4/90 : 479).

Loi n° 90-36 portant ratification de l'accord de coopération scientifique et technologique intergouvernemental conclu le 8 décembre 1989 à Tunis. (*JORT* (24) 6/4/90 : 479).

— juillet : accord de coopération scientifique.

Émirats arabes unis

— 13 février : aide de 1,9 millions de \$ à la Tunisie et signature d'un accord de coopération.

— 15 mars : convention du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe, relative à la régularisation de la participation dudit fond. Ratification par la loi n° 90-91 du 29 octobre (*JORT* (70) 2/11/90 : 1574).

— 20 novembre : Conseil d'administration de la Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI) envisageant la création d'une société de participation entre la Tunisie et les Emirats d'un capital de 10 à 20 millions de dinars et examinant treize projets tunisiens sollicitant une intervention de la BTEI.

Examen en décembre d'opportunités de financements par des banquiers des Emirats.

Irak

— 3-5 avril : visite du vice président du Conseil des ministres irakien pour la tenue de la 7ème commission mixte (accords de coopération économiques, financiers, techniques, commerciaux, culturels).

Ratification de la convention conclue en matière de coopération économique et technique par la Loi n° 90-65 du 24 juillet 1990. (*JORT* (49) 24/7/90 : 977).

Jordanie

— 31 janvier : annonce d'un plafond de 40 millions de \$ pour la limitation du volume des échanges commerciaux et d'un accord commercial préférentiel (approvisionnement prioritaire pour les marchandises écoulées à prix identique sur d'autres marchés).

— Juillet : signature à Tunis d'un accord de coopération entre le ministre tunisien de la Jeunesse et de l'enfance, M. BEN SLAMA, et le ministre jordanien de la jeunesse, M. GHEBABCHA.

Koweït

— 26-27 juin : signature d'un accord de prêt par le Fonds Koweïtien de Développement économique arabe. Ratifié par la loi n° 90-89 du 29 octobre 1990 (*JORT* (70) 2/11/90 : 1574).

— 20 juillet : prêt du Fonds Koweïtien de développement économique arabe visant le secteur touristique.

— 26 septembre : décret loi n° 90-1 relatif au règlement des dépenses imputables aux projets financés par les prêts contractés par l'Etat tunisien, le Fonds Arabe de développement économique et social et le fond koweïtien de développement. Ratifié par la loi n° 90-110 du 20 décembre 1990.

Oman.

— 2 avril : Loi n° 90-37 portant ratification de l'accord de coopération et d'échange d'experts dans le domaine du service civil conclu entre les deux gouvernements le 10 octobre 1989 à Mascate (*JORT* (24) 6/4/90 : 479).

Qatar

— 2 avril : Loi n° 90-38 portant ratification d'un accord de coopération dans le domaine de la jeunesse et du sport conclu à Doha le 12 octobre 1989 entre les deux gouvernements.

— Octobre : annulation de la dette tunisienne.

ALGÉRIE

RELATIONS INTERNATIONALES

Organisation des Nations Unies

Organisation Internationale du Travail (OIT) :

— 30 janvier : décret présidentiel n° 90-38 portant ratification de la convention n° 108 concernant les pièces d'identité nationale des gens de mer adoptée le 13 mai 1958 par la conférence générale de l'OIT en sa quarante et unième session. (*JORA* (5) 31/1/90 : 173).

Organisation Internationale des Télécommunications maritimes par satellites. (INMARSAT).

— 16 juin : décret présidentiel n° 90-54 portant ratification de la convention portant création de l'INMARSAT et de l'accord d'exploitation relatif à celui-ci, faits à Londres le 3 septembre 1976 (*JORA* (25) 20/6/90 : 711).

Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA Vienne).

— 13 février : décret présidentiel n° 90-54 portant ratification de l'accord pour l'application de garanties relatives à la fourniture d'un réacteur de recherches par la République Argentine, signé à Vienne le 23 février 1989 (*JORA* (7) 14/2/90 : 249).

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

— 20 février : Décret présidentiel n° 90-70 approuvant l'accord de prêt n° 2976 AL signé à Washington DC le 30 août 1989 entre la société nationale des transports ferroviaires (SNTF) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) pour le financement d'un deuxième projet ferroviaire, ainsi que l'accord de garantie s'y rapportant, n° 2976 AL signé à Washington DC le même jour entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et la BIRD (*JORA* (8) 21/2/90 : 281).

Décret présidentiel n° 90-71 approuvant l'accord de prêt n° 2981 signé à Washington DC entre la société nationale de l'électricité et du gaz (SONELGAZ) et la BIRD pour le financement d'un troisième projet d'électricité, ainsi que l'accord de garantie s'y rapportant, n° 2981 AL signé le même jour en même lieu entre l'Algérie et la BIRD (*JORA* (8) 21/2/90 : 282).

Décret présidentiel n° 90-72 approuvant l'accord de prêt n° 3009 AL signé le 31 août 1989 à Washington DC entre la Banque de l'Agriculture et du développement rural (BADR) et la BIRD pour le financement d'un projet de crédit agricole, ainsi que l'accord de garantie s'y rapportant (n° 3009 AL) signé le même jour en même lieu entre l'Algérie et la BIRD (*JORA* (8) 21/2/90 : 282).

— 26 mars : Approbation par l'Assemblée Populaire Nationale du projet de loi autorisant les sociétés étrangères à détenir une part majoritaire dans les joint ventures (Loi Monnaie -Crédits).

Prêt de la BIRD pour son application.

— 5 avril : signature à Washington DC de l'accord de prêt n° 3076 BIRD relatif au projet d'irrigation de la région de la Mitidja Ouest. Approuvé par décret présidentiel n° 90-159 du 2 juin 1990 (*JORA* (23) 6/6/90 : 669).

— Juillet : lancement d'un prêt syndiqué de deux milliards de \$ dans le cadre de refinancement de la dette.

AMÉRIQUE DU NORD

Canada

— 29 avril : signature de deux accords (assistance et transfert de technologie).

— 14 septembre : signature d'un projet d'appui économique de l'ACDI.

— 28 novembre : protocole d'entente portant établissement d'un fond de contrepartie algéro-canadien.

États-Unis

— 12 février : signature d'un accord de prêt à Alger entre l'entreprise nationale d'exploitation de services algériens « Air Algérie » et l'Exim Bank des Etats-Unis, les banques algériennes et la Citicorps Investism Bank Limited, relatif au financement de l'acquisition de trois avions gros porteurs.

Approuvé par le conseil des ministres le 6 juin 1990, et par décret présidentiel n° 90-176 du 13 juin suivant (*JORA* (25) 20/6/90 : 712).

— 10 avril : accord de crédit signé à Alger entre la Banque algérienne de développement et l'Exim Bank des Etats Unis, relatif au financement de l'acquisition de 20 stations terriennes de télécommunication par satellite et à la rénovation de 15 autres stations, ainsi que l'octroi de la garantie de l'Etat à la BAD au titre de crédit (*JORA* (23) 6/6/90 : 670).

— 16 avril : constitution d'une société mixte algéro-américano-française entre la SONATRACH, AIR LIQUIDE et AIR PRODUCTS dénommée HE-

LIOS. Agréée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit le 1^{er} juillet et signature du protocole d'accord le 28 juillet par la SONATRACH.

— 23 mai : crédit fournisseur de l'OPIC de 2,2 milliards de \$ garanti par le gouvernement américain.

— 10 juin : accord de prêt signé à Alger entre la Banque Algérienne de développement et l'Exim Bank des Etats-Unis. Approuvé par décret présidentiel n° 90-319 du 17 octobre 1990.

— 30 août : aide alimentaire américaine de 195 millions de \$.

AMÉRIQUE LATINE

Equateur

— 20 février : Décret présidentiel n° 90-68 portant ratification de l'accord intergouvernemental de coopération culturelle, signé à Quito le 7 juin 1988. (*JORA* (8) 21/2/90 : 275).

Décret présidentiel n° 90-69 portant ratification de l'accord intergouvernemental pour la création d'un comité mixte pour la coopération économique, commerciale, scientifique, technique et culturelle, signé à Quito le 7 juin 1988 (*JORA* (8) 21/2/90 : 275).

AFRIQUE

Banque africaine de développement

— 30 mars : signature à Abidjan d'un projet de développement hydro-agricole du Moyen Cheliff approuvé par décret présidentiel n° 90-160 du 2 juin 1990 (*JORA* (23) 6/6/90 : 669).

— 30 mai : signature à Abidjan d'un accord de soutien économique au programme de réformes algérien, conclu entre l'Algérie et la BAD. Approuvé par décret présidentiel n° 90-181 du 16 juin 1990 (*JORA* (25) du 20/6/90 : 715).

— 6 juin : prêt de la BAD.

Liberia

— avril : Fermeture de l'Ambassade d'Algérie « pour raisons économiques ».

Mali

— 16-17 octobre : 7^{ème} session du comité mixte ; étude sur la création d'une société mixte de GNL au Mali.

— Novembre : annonce de la création d'une société mixte de distribution de gaz domestique (lutte contre la désertification par déforestation) et signature d'un protocole d'accord scientifique et technique (santé et enseignement).

Mozambique

— 16-20 février : visite officielle du président CHISSANO (relations bilatérales, Afrique Australe, Sahara Occidental, Liban, Palestine ; possibilités de création de sociétés mixtes agricoles et dans le domaine des hydrocarbures.).

Signature le 20 d'un accord cadre de coopération dans les domaines scientifique technique et culturel entre les deux pays.

Niger

— 25 janvier : signature à Alger d'un procès verbal de coopération dans le domaine de la santé entre les ministres de la santé des deux pays.

Tchad

— 9 juin : décret présidentiel n° 90-172 portant ratification de l'accord commercial conclu entre les deux Républiques et signé à N'Jamena le 8 octobre 1988 (*JORA* (24), 13/6/90 : 688).

Zimbabwe

— Juin : signature d'un procès verbal à l'issue des travaux de la commission mixte accroissant la coopération technique, scientifique et culturelle bilatérale (jeunesse et santé principalement).

ASIE

Chine

— 27 février : décret présidentiel n° 90-74 portant ratification de l'accord intergouvernemental de coopération économique et technique signé à Alger le 26 octobre 1985 (*JORA* (9) 28/2/90 : 304).

Inde

— Mars : signature à Bombay d'une nouvelle convention financière. (Exim Bank of India et Banque Algérienne de Développement).

Indonésie

— 13 mars : décret présidentiel n° 90-80 portant ratification de l'accord commercial intergouvernemental signé à Djakarta le 9 novembre 1987 (*JORA* (11) 14/3/90 : 328).

Iran

— Juin : signature d'un accord de coopération économique et commerciale (construction d'usines pharmaceutiques en Algérie, transferts de technologie iraniens (pelles hydrauliques et bulldozers) représentation de sociétés iraniennes d'outillage en Afrique par l'Algérie, fourniture de brut iranien aux raffineries algériennes).

Japon

— Janvier : annonce par l'Exim Bank du Japon de la signature d'un 4ème accord de prêt (développement rural, SONELGAZ, SNTF et financement de la BAD).

— 20 février : décret présidentiel n° 90-73 portant approbation des accords de prêt signés le 26 décembre 1989 à Tokyo entre la Banque Algérienne de Développement (BAD), la SNTF, SONELGAZ, la BADR et l'Exim Bank du Japon relatifs à l'ouverture d'une ligne de crédits relatifs aux transports ferroviaires, à l'électricité et à l'agriculture, ainsi que de l'accord de garantie signé le 26 décembre 1989 à Tokyo entre la BADR et l'Exim Bank. (*JORA* (8) 21/2/90 : 283).

EUROPE

Communauté économique européenne

— 13 mars : subvention de 1,9 millions d'Ecus.

— Juin : annonce d'un prêt de 40 millions d'Ecus par la BEI.

Allemagne

— Décembre : signature à Alger de trois accords portant sur le renforcement de la coopération entre l'entreprise nationale de production des matériels agricoles (ENMPA) et Klokner Humbolt Deutz (KHD) (protocole d'accord de coopération dans les domaines industriel, commercial, technico-technologique, modernisation et extension du complexe moteurs-tracteurs de Constantitne).

Espagne

— Février : création d'une société mixte, South European Shipping Agency (SESA), spécialisée dans les opérations de consignment, de transit, de pré et post acheminement des marchandises algériennes au départ des ports sud-européens, sur les navires de l'armement national.

— 20 février : Entretien entre le président de l'ENAGAS et le directeur de la SONATRACH sur le projet de gazoduc ouest.

— 7 mars : signature du dernier protocole d'accord portant sur la création d'une société d'économie mixte entre l'ENIP et REPSOL.

(Accord de coopération en octobre 1989 et constitution de POLYMED le 20 décembre 1990 (67 % ENIP, 23 % REPSOL).

— Avril : signature d'un contrat quinquennal entre ECOTEX et Confec-ciones Europeas SA.

— 20 décembre : signature entre ENIP et REPSOL QUIMICA d'un protocole d'accord pour la création d'une société conjointe à Madrid pour la commercialisation internationale des produits chimiques importés ou exportés par l'Algérie (REPSOL 51 % - EMIP 49 %).

Finlande

— 13 mars : signature à Alger d'un contrat « en association et participation » en recherches pétrolières entre la SONATRACH (51 %) et NESTE (49 %) (recherche et exploitation des hydrocarbures et clauses spéciales en matière d'exploitation dans l'hypothèse de découverte de gisement gazier).

Grande Bretagne

— Janvier : lancement d'un prêt de 100 millions de \$.

Italie

— 9 février : signature d'un contrat à Alger, portant sur la livraison à l'Italie de 10 000 m³ de liège traité, pour un montant total de 1,1 million de \$, conclu entre l'entreprise nationale de Lièges (ENL) et la société Subersarda.

— Août : conclusion d'un accord de principe entre l'ENEL (compagnie publique italienne d'Electricité) et la SONATRACH pour la livraison de 4 milliards de Gm³ / an pour une période de 15 ans débutant au premier trimestre 1994).

— 29 septembre : signature entre M. HAMLAOUI, directeur de cabinet du Ministère de l'Agriculture et M. BADINI, ambassadeur d'Italie d'un protocole d'exécution en recherche appliquée agricole.

— 18-19 décembre : visite à Rome du ministre algérien des Mines et de l'Industrie, M. BOUSSENA.

Signature le 18, d'un contrat portant sur la livraison de 530 milliards de m³ à la SNAM italienne.

Signature d'un accord le 19, entre le groupe pétrolier italien ENI et la SONATRACH prévoyant une augmentation de 58 % des livraisons de gaz naturel entre les deux compagnies à partir de 1994 et jusqu'en 2020.

— 20 décembre : signature entre la SONATRACH et AGIP d'un programme de recherches sismiques et de forages.

Union des Républiques Socialistes Soviétiques

— 12 mars : second accord conclu par Ferroviaal avec la firme soviétique Techno-Export pour la fourniture de 600 bétonnières algériennes.

— 8 juin : 13ème commission mixte d'investissement et de commerce (suite aux rencontres d'experts à Moscou le 26 mars 1990) et signature d'un protocole d'accord définissant les domaines de la coopération bilatérale.

— Octobre : commande par l'URSS de 10 stations de concassage d'une capacité de production de 50 m³.

Yougoslavie

— 14 janvier : accord de livraison de 9 Gm³ / an, sur 15 ans à partir de juillet 1990.

— 16 juin : décret présidentiel n° 90-177 portant ratification de l'accord relatif au système global de préférences commerciales entre PVD, fait à Belgrade le 13 avril 1988 (*JORA* (25) 20/6/90 : 703).

— 2 décembre : visite de M. CALFA, premier ministre yougoslave (réaffirmation de l'accord de principe d'achat de gaz).

France

Echanges économiques et financiers :

— 17 janvier : signature d'un accord cadre de coopération entre la SONATRACH et TOTAL, portant sur l'ensemble des opérations techniques, industrielles et commerciales de l'industrie pétrolière d'amont en aval.

— 18 janvier : signature à Paris d'une convention de financement pour l'achat de blé entre la BNP et la Banque de l'agriculture et du développement rural algérienne, portant sur 75 000 tonnes de céréales (accord intergouvernemental du 22 octobre 1989).

— 5 février : Gaz de France - SOFREGAZ et la SONATRACH ont conclu un contrat pour la rénovation des unités de production de de GNL du complexe de Skikda (prestations, fournitures et travaux estimés à 1 milliard de FF).

— Février : contrat entre SOFREGAZ et la SONATRACH pour l'étude et la réalisation clé en main de la rénovation des bacs de GNL du complexe d'Arzew portant sur 35 millions de FF. Création de la société SAFIR le 19 juillet 1990 détenue à 49 % par Gaz de France, 36 % par la SONATRACH et 15 % par la SONELGAZ.

— Février : contrat (crédit acheteur) entre SOFREGAZ et l'Algérie pour la fourniture de 5 séparateurs pour le champ de Tin Fouyé Tabankort pour une valeur totale de 2 millions de FF.

— 16 avril : constitution de la société HELIOS (franco-algéro-américaine).

— 21 mai : signature d'un contrat entre la SONATRACH et TOTAL pour la réalisation de travaux de prospection sismique dans la région de Bechar Est.

— 28 juin : signature d'un protocole d'accord visant à la constitution d'une société d'économie mixte de droit algérien entre le groupe français RHONE-POULENC et l'Entreprise Nationale de Production des Produits Pharmaceutiques (SAIDAL) visant à la fabrication et à la commercialisation de spécialités pharmaceutiques.

— Juillet : contrat de 13,2 millions de FF pour Pétrosystème, filiale de la Compagnie Générale de Géophysique française.

— 9 juillet : rencontre entre le Président directeur de TOTAL et M. BOUSSENA, ministre algérien des Mines et de l'Industrie (développement de la coopération bilatérale et signature d'un protocole d'accord en vue de la réalisation de reprise de puits et l'optimisation de la production).

— 16 juillet : création de la fédération des opérateurs économiques algériens en France.

— 24-28 juillet : visite de M. HIDOUCI à Paris.

— Septembre : signature d'un contrat d'assistance technique de la société française Spic Copag avec l'entreprise nationale de la construction sidérurgique (COSIDER) visant la rénovation d'un pipeline pour le compte de la SONATRACH (première entrée française sur un marché réservé jusque là à l'entreprise nationale des canalisations ENAC). Signature d'un contrat entre la société française TAT et la SONATRACH portant sur 40 millions de francs, pour la fourniture de services de coopération technique et de formation en matière de forages (protocole financier franco-algérien de 1989).

— 29-30 octobre : décision des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne NMPP de reprendre la distribution de la presse française en Algérie, interrompue le 15 juillet à la suite d'un contentieux portant sur 45 millions de FF. (régulé pour 34 millions). Refus des livraisons par l'Algérie tant que restait l'arriéré de 11 millions, tandis qu'un débat sur la distribution de la presse en langue étrangère (dont française) animait la situation.

— 12 décembre : Participation de Gaz de France à une société d'Etude du tronçon maritime du « Gazoduc de l'Ouest ».

— Décembre : agrément du conseil national de la Monnaie et du Crédit à l'ouverture d'un réseau de trente concessionnaires Peugeot.

MACHREK

Fonds monétaire arabe

— 16 juin : décret présidentiel n° 90-182 approuvant l'accord relatif au premier prêt ordinaire signé le 27 décembre 1989 à Alger (*JORA* (25) 20/6/90 : 716).

Arabie Séoudite

— 28 février : accord entre la BADR et le groupe bancaire séoudien AL BAKARA.

— 4 novembre : signature de trois accords de prêts entre le président du groupe financier, Djeddah AL BARAKA et le premier ministre algérien.

Émirats Arabes Unis

— Mai : création d'une société mixte d'investissement (BAD-FDES).

Koweït

— Avril : négociations pétrolières entre la Kuwait Foreign Petroleum Exploration et les autorités algériennes.

Qatar

— 6 janvier : accord portant création d'une commission mixte entre les deux Etats, ratifié par décret présidentiel n° 90-93 du 27 mars 1990 (*JORA* (13) 28/3/90 : 371).

Accord en matière d'information entre les deux Etats, ratifié par décret présidentiel n° 90-94 du 27 mars 1990 (*JORA* (13) 28/3/90 : 371).

MAROC

RELATIONS INTERNATIONALES

Organisation des Nations Unies

— 4 février : Signature de la convention sur les Droits des Enfants.

Islam

— 5 avril : Dahir n° 1-88-138 portant publication des statuts de l'Organisation Islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) adoptés par l'Assemblée générale consultative tenue à Fès du 3 au 5 mai (*BORM* (4042) 8/4/90 : 276).

— 22 juin : attribution par la Banque Islamique de développement d'un prêt de 15 millions de \$ pour l'importation de pétrole brut irakien.

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

— 11 janvier : prêt de 49 millions de \$ accordé par la BIRD pour la protection financière.

— 6 février : décret n° 2-90-83 approuvant l'accord de prêt de 3 millions de \$ conclu le 27 octobre 1989 et la BIRD, relatif au deuxième projet de financement de logements (*BORM* (4036) 7/3/90 : 245).

— 7 février : Accord avec la BIRD pour la garantie d'un prêt de 50 millions de \$ consenti par cette institution à la Banque Nationale pour le développement économique pour le financement du secteur industriel des exportations. Approuvé par décret n° 2-90-293 du 18 avril 1990 (*BORM* (4044) 2/5/90 : 307).

Accord avec la BIRD pour la garantie du prêt de 40 millions de \$ consenti par cette institution à la banque marocaine pour le commerce extérieur pour le financement du secteur industriel et des exportations. Approuvé par décret n° 2-90-294 du 18 avril 1990 (*BORM* (4044) 2/5/90 : 307).

Accord avec la BIRD pour la garantie du prêt de 25 millions de \$ consenti par cette institution à la Banque commerciale du Maroc pour le financement du secteur industriel et des exportations. Approuvé par décret n° 2-90-295 du 18 avril 1990 (*BORM* (4044) 2/5/90 : 307).

Accord avec la BIRD pour la garantie d'un prêt de 17 millions de \$ consenti par cette institution à la Wafabank pour le financement du secteur industriel et des exportations. Approuvé par décret n° 2-90-296 du 18 avril 1990 (*BORM* (4044) 2/5/90 : 308).

Accord avec la BIRD pour une garantie de prêt de 12 millions de \$ consenti par cette institution à la Banque Marocaine pour le commerce et l'industrie pour le financement du secteur industriel et des exportations. Approuvé par décret n° 2-90-297 du 18 avril 1990 (*BORM* (4044) 2/5/90 : 308).

Accord avec la BIRD pour une garantie de prêt de 12 millions de \$ consenti par cette institution à la Banque centrale populaire pour le financement du secteur industriel et des exportations. Approuvé par décret n° 2-90-298 du 18 avril 1990 (*BORM* (4044) 2-5-90 : 309).

Accord avec la BIRD pour une garantie de prêt de 9 millions de \$ consenti par cette institution à la société générale marocaine des banques pour le financement du secteur industriel et des exportations. Approuvé par décret n° 2-90-299 du 18 avril 1990 (*BORM* (4044) 2-5-90 : 309).

— 15 mars : accord de prêt de 79 millions de \$ entre le Royaume du Maroc et la BIRD visant à l'amélioration du réseau routier marocain. Approuvé par décret n° 2-90-382 du 24 mai 1990 (*BORM* (4049) 6-6-90 : 331).

— Avril : publication du programme de privatisation du secteur public (décret d'application paru en octobre).

— 10 avril : Annonce à New York par la City Bank et la Banque Nationale de Paris de la signature d'un accord de principe de réduction de la dette commerciale marocaine.

Signature à Paris le 20 septembre 1990 du troisième accord de refinancement à long terme de cette dette.

— 2 mai : dévaluation de 9,25 % du Dirham.

— 3 mai : projet de loi de rectification de la loi de finances.

— 15 juin : accord avec la BIRD pour un prêt portant sur un montant équivalent à 49 millions de \$. Approuvé par décret n° 2-90-512 du 28 août 1990 (*BORM* (4062) 5-9-90 : 456).

Accord avec la BIRD pour un prêt portant sur un montant équivalent à 104 millions de \$ visant à la rénovation des services de santé. Approuvé par décret n° 2-90-513 du 28 août 1990 (*BORM*(4062) 5-9-90 : 456).

— 6 juillet : crédit stand-by du FMI de 134 millions de \$ (soutien au programme économique et financier du Maroc ; 100 millions en DTS).

— 11 septembre : rééchelonnement de la dette publique du Maroc par le Club de Paris pour 1,2 milliards de \$ ouvrant une période de 20 ans pour les crédits d'aide publique au développement et de 15 ans pour les prêts commerciaux garantis.

AMÉRIQUE DU NORD

Canada

— 31 janvier : conclusion d'un contrat de 155 millions de dollars canadiens par la société BELL CANADA portant sur la fourniture d'équipements numériques DMS et l'installation de 188 000 lignes téléphoniques à Casablanca et dans le Sud Marocain.

— 12 avril : convention de prêt portant sur l'équivalent, en dollars des USA, de 10,455 255 millions de dollars canadiens conclue entre l'Office national de l'électricité et la société pour l'expansion des exportations (Canada)-, pour le financement de fil machine en almelec. Garantie de l'Etat Marocain approuvée par dahir n° 2-90-431 du 25 juin 1990.

— Juin : visite officielle du sous secrétaire d'Etat canadien aux Affaires étrangères, M. Raymond Chrétien annonçant un accord de prêt de 38,615 774 millions de dollars canadiens, destiné à la Compagnie Royal Air Maroc. Approbation de la garantie donnée par le gouvernement marocain par décret n° 2-90-282 du 30 mars 1990 (*BORM* (4042) 18-4-90 : 283).

— 31 août : proposition du Canada de consacrer une enveloppe de 7,2 millions de dollars canadiens au financement de trois forages à Essaouira (existence de gaz et de pétrole).

— 9 octobre : 5^e accord de coopération pour l'assistance Internationale.

Etats-Unis*Echanges économiques et financiers*

— 9 janvier : décret n° 2-89-819 approuvant l'accord de prêt conclu le 15 octobre 1989 dans le cadre du refinancement de la dette militaire pour un montant de 158,7 millions de \$ (*BORM* (4029) 17/1/90 : 58).

— 21 février : convention conclue avec l'Office National de Recherches et d'exploitation pétrolières et la société Texaco Exploration Maroc Casablanca Inc. (recherche des hydrocarbures en off-shore au large de Casablanca) (*BORM* (4059) 15/8/90 : 439). Approuvée par le dahir n° 1-90-14 du 16 juillet 1990.

— 24 avril : prêt de 24 millions de \$ (importation de produits agricoles).

— 26 juillet : achat d'un réacteur américain de recherche nucléaire Tri-ga Mark II (1,5 MW) par le Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN) à la société General Atomics pour plus de 4 millions de \$.

— Novembre : signature d'un accord technique d'évaluation par Maxus Energy Corporation pour une zone au nord et au sud de l'Atlas.

AFRIQUE

Banque africaine de développement

— 14 mars : Accord pour la garantie d'un prêt de cinquante six millions cent soixante milles unités de compte U.C. consenti par cette banque à la Caisse nationale de Crédit Agricole. Approuvé par décret n° 2-90-446 du 26 juillet 1990 (*BORM* (4059), 15-8-90 : 439).

Côte-d'Ivoire

— 20 juillet : suppression des visas pour les citoyens ivoiriens.

Namibie

— 26 mars : établissement de relations diplomatiques.

ASIE

Indonésie

— 20 juillet : suppression des visas pour les citoyens indonésiens.

Japon

— 27 mars : accord de prêt à l'ajustement structurel portant sur un montant de 13 milliards de yens et le Fond de coopération économique d'outre-mer. Approuvé par décret n° 2-90-283 du 24 mai 1990 (*BORM* (4049) 6-6-90 : 331).

— 1^{er} septembre : Prêt de 2 milliards de yen.

— 4 septembre : signature d'un accord de rééchelonnement de la dette marocaine.

EUROPE

Communaute Economique Européenne*Aides :*

— Juin : annonce d'un prêt de 20 millions d'Ecus par la Banque Européenne d'Investissements.

— Juillet : 3^e protocole de 5 millions d'Ecus aux zones de Ouarzazate et de la Moulouya.

— 27 juillet : financement du développement d'un projet touchant le secteur cuir-textile par la Commission de Bruxelles.

Pêche :

— 15 mars : demande du Parlement Européen visant à réduire les sanctions prises à l'encontre de pêcheurs de la CEE en infraction.

— 19 mars : réunion de la commission mixte sur la pêche débouchant le 20 mars sur un nouveau protocole d'accord (publié à Rabat le 21).

Allemagne

— 14 mars : décret n° 2-90-192 approuvant le contrat conclu le 5 décembre 1989 et la Kreditanstalt für Wiederaufbau pour une garantie de prêt de 73 millions de DM, par cette banque à la caisse de Crédit Agricole (*BORM* (4040) 4-4-90 : 265).

— Décret n° 2-90-198 approuvant la garantie accordée par l'Etat au titre du contrat de prêt portant sur 30,5 millions de DM conclu le 15 décembre 1989 entre l'Office National de l'eau potable et la Kreditanstalt für Wiederaufbau, pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable de Guelmin et Tan-Tan (*BORM* (4040) 4-4-90 : 265).

Espagne

Pêche :

— 23 février : protestations des pêcheurs espagnols contre le renforcement des sanctions marocaines.

Echanges économiques et financiers :

— 22 janvier : décret n° 2-89-833 approuvant la convention de crédit-acheteur de 10,626 020 millions de \$ augmenté du montant additionnel à la prime assurance crédit conclue le 5 décembre 1989 avec la Banco Santander SA de C. pour le financement partiel de biens et services en provenance d'Espagne (*BORM* (4034) 21-2-90 : 138).

— 28 mars : convention de crédit de 2,4 millions de pesetas avec la Banco Hispano Americano pour le financement partiel de biens et services espagnols (*BORM* (4051) 20-6-90 : 353). Approuvée par décret n° 2-90-384 du 31 mai 1990.

— 11 juillet : convention de crédit acheteur de 850 millions de pesetas à augmenter du montant additionnel nécessaire au paiement partiel de la prime assurance crédit pour le financement partiel de l'acquisition de biens et services espagnols. Approuvée par décret n° 2-90-498 du 28 août 1990 (*BORM* (4062) 5-9-90 : 456).

— 26 juillet : contrat GEC-ALSTHOM : Office de l'électricité marocain (3,6 milliards de FF).

— décembre : approbation par le conseil des ministres espagnol de l'octroi de deux crédits du Fonds d'aide au développement au Maroc.

Grande-Bretagne

— 3 février : don britannique de 7,3 millions de £.

Italie

— 3 août : crédit italien de 291 millions de \$ (construction du barrage de M'JARA).

— août : accord créant un comité mixte (Confédération générale économique marocaine CGEM et Confindustria).

— 29 octobre : accord sur la recherche et la prospection pétrolière, Maroc-AGIP, portant sur une concession située au large d'Ifni dont le coût est estimé à 1 million de \$.

France

Echanges économiques et financiers

— 20 juillet : annonce par le groupe des Ciments Français de la construction d'une nouvelle cimenterie au Maroc..

— 26 juillet : contrat GEC ALSTHOM / Office national d'électricité marocain.(3,6 milliards de FF).

— 10 août : convention de crédit acheteur de 4.996.330,90 \$ et l'Union des Banques Arabes avec l'Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF) pour le financement de l'acquisition de deux avions de transport civil Beechcraft Super King Air 300. Approuvée par décret n° 2-90-779 du 3 novembre 1990 (*BORM* (4073) 21/11/90).

— 29 octobre : Dahir n° 1-90-86 portant promulgation de la loi n° 35-90 portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord, fait à Rabat le 18 août 1989 entre les deux gouvernements. (*BORM* (4075) 5/12/90 : 572).

Dahir n° 1-90-87 portant promulgation de la loi n° 36-90 portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'avenant, fait à Rabat le 18 août 1989, tendant à modifier la convention fiscale, faite à Paris le 29 mai 1970 entre les deux gouvernements, tendant à éliminer les doubles impositions et à établir les règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale. (*BORM* (4075) 5-12-90 : 573).

— 10 décembre : signature d'une convention de financement sous forme d'un crédit acheteur de 371 millions de FF par la BNP et l'Office National des Postes et télécommunications pour des contrats portant sur des centraux téléphoniques électroniques numériques.

MONDE ARABE

Fonds monétaires arabes

— 4 janvier : Convention avec le Fonds Arabe pour le développement économique et social (financement du barrage de M'Jara). (*BORM* (4038) 21-3-90 : 254). Approuvée par décret n° 2-90-92 du 15 février 1990.

— 30 janvier : Convention conclue avec le Fonds Arabe pour le développement économique et social (garanti de prêt consenti à la Caisse Nationale de Crédit Agricole) Approuvée par décret n° 2-90-209 du 27 mars 1990 (*BORM*(4042), 18/4/90 : 283).

Koweït

— 23 novembre : Prêt du Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe de 14 millions de dinars koweïtis.

Qatar

— 27 février : signature d'un accord de coopération économique et commerciale prévoyant l'échange de produits agricoles et industriels.

Syrie

— 17 mars : conclusion d'un accord de coopération scientifique et culturelle entre les deux pays pour les années 1990-92.

— 9 novembre : protocole d'accord renforçant la coopération dans le domaine du tourisme entre les deux pays.

MAURITANIE

RELATIONS INTERNATIONALES

— 28 avril, nomination de M. OULD DIDI, civil, comme Ministre des Affaires étrangères.

BANQUE MONDIALE

— 15 février : annonce d'un prêt de 25 millions de \$.

ASIE

Chine

— avril : don de matériel médical et de médicament à la Mauritanie (environ 770 000 Frs).

Iran

— 28 septembre : annonce de la reprise des relations diplomatiques.

Japon

— 22 mars : signature d'échange de notes portant sur deux dons japonais.

EUROPE

Fonds Européen de Développement (FED)

— Avril : annonce d'un don de 3,1 millions d'Ecus.

Allemagne

— 9 mai : accord d'une aide de 20 millions de DM.

France

— 6 février : signature de deux conventions de financement (3,5 millions de FF d'assistance aux hôpitaux de Nouakchott et 2,5 millions de FF au Centre Mauritanien d'Information pour le Développement économique et Social).

— Juin : dotation de la télévision mauritanienne d'une antenne de captation de Canal France International.

— Juillet : remise de dette.

— 19 août : aide alimentaire.

— Septembre : subvention de 14,5 millions de FF (élevage 3,2 m FF - administrations financières 2,4 MFF - collectivités urbaines 7,8 m FF - modernisation judiciaire et policière 1,1 m FF).

— 14 novembre : dons de logiciels à l'Université de Nouakchott.

— 8 décembre : accord de subvention non remboursable.

Koweït

— 18 janvier : prêt de 100 millions de \$ du FKDE.

— Octobre : report « technique » des financements du FKDE.